

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6° Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(31° SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

3° Séance du Mardi 28 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 3209).
2. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3210).

Départements et territoires d'outre-mer.

II. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Séguin, rapporteur pour avis de la commission des lois.

M. Martin, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Franceschi,
 Julia,
 Kailnsky,
 Lagourgue,
 Fontaine,
 Camille Petit,
 Alain Vivien,
 Guilliod,
 Sablé,
 Debré,
 Rivlièrez,
 Bamana,
 Maximin,
 Moustache,
 Plantegnèst.

Rappel au règlement : MM. Brunhes, le président.

M. Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Les crédits inscrits à la ligne D.O.M.-T.O.M. — I. Section commune seront mis aux voix lors de l'examen des crédits des territoires d'outre-mer.

Etat B.

Titre IV. — Adoption (p. 3233).

Etat C.

Titre V. — Adoption (p. 3233).

Titre V (p. 3233).

Amendement n° 79 de la commission des lois : MM. Séguin, rapporteur pour avis ; le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Rejet.

Adoption du titre VI.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. — Fait personnel (p. 3234).
MM. Brunhes, le président, Sablé.
4. — Retrait d'un rapport d'information (p. 3234).
5. — Ordre du jour (p. 3235).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 7 novembre inclus :

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 : départements d'outre-mer.

Mercredi 29 octobre, matin :

Industries agricoles et alimentaires ;

Après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir :

Aménagement du territoire ;

Plan ;

Territoires d'outre-mer.

Jeudi 30 octobre, matin, après-midi et soir :

Environnement et cadre de vie.

Vendredi 31 octobre, matin, après-midi et éventuellement soir :

Commerce et artisanat ;

Commerce extérieur.

Lundi 3 novembre, après-midi et soir :

Charges communes ;

Imprimerie nationale ;

Taxes parafiscales ;

Economie et budget ;

Monnaies et médailles ;

Comptes spéciaux du Trésor.

Mardi 4 novembre, matin, après-midi et soir :

Culture et communication ;
Radio-télévision ;
Information.

Mercredi 5 novembre, matin :

Fonction publique.

Après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir :

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;
Justice.

Jeudi 6 novembre, matin, après-midi et soir :

Agriculture et budget annexe des prestations sociales agricoles.

Vendredi 7 novembre, matin, après-midi et soir :

Tourisme ;
Jeunesse et sports ;
Coopération.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1981 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n^o 1933, 1976).

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

II. — Départements d'outre-mer.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits concernant les départements d'outre-mer.

La parole est à M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, au fil des années, les aspects purement budgétaires des rapports sur les départements d'outre-mer se sont peu à peu estompés.

Les progrès de la départementalisation ont, en effet, conduit à transférer progressivement la majeure partie des actions qui étaient autrefois du ressort du secrétariat aux ministères techniques.

Dans la plupart des domaines, et l'on ne peut que s'en féliciter, les départements d'outre-mer sont aujourd'hui traités comme les autres départements français.

Même si la départementalisation a conduit quelquefois à des excès de centralisme regrettables, sur lesquels je reviendrai, elle a sans aucun doute permis d'améliorer les conditions de vie, les rapprochant ainsi de celles de la métropole.

Au cours d'un récent voyage aux Antilles, j'ai pu mesurer l'importance du chemin parcouru. Certes, tout est loin d'être résolu, nous le verrons, et de grandes difficultés subsistent.

Toutefois, je ne voulais pas aborder ce rapport sans rappeler les efforts entrepris en faveur de nos compatriotes d'outre-mer. On entend ça et là, et nous entendrons certainement, lors de ce débat, des critiques, parfois justifiées, parfois véhémentes, qui pourraient laisser croire que tout va de plus en plus mal et que l'Etat ne prend pas suffisamment en compte la situation particulière de ces départements. Il faut bien reconnaître que ces dénigrements systématiques rencontrent de moins en moins d'échos, en particulier dans les départements concernés. Pour ma part, j'estime qu'il est bon, de temps à autre, de rappeler certaines évidences et de souligner ce qui a été fait de positif.

Pour ce qui est des crédits qui sont restés inscrits au budget du secrétariat d'Etat, on constate cette année — bien que la nouvelle présentation du fascicule budgétaire ne facilite pas les comparaisons — une certaine pause dans l'évolution des dotations.

Pour la section commune où sont désormais regroupés les crédits de fonctionnement communs aux départements et aux territoires d'outre-mer, les dotations s'élèveront à 318 millions de francs, contre 306 en 1980.

Compte tenu des hausses des rémunérations des fonctionnaires, une augmentation aussi faible des crédits n'a pu être obtenue qu'en pratiquant des économies assez sévères sur certains postes, en particulier sur les frais de déplacement, ce qui, d'ailleurs, ne manquera pas de poser des problèmes.

Je voudrais insister sur l'un des chapitres de cette section commune qui concerne le service militaire adapté.

Il est en effet prévu cette année que 150 emplois d'encadrement seront supprimés, les personnels intéressés étant repris en charge par le budget de la défense.

Bien que le problème soit, je crois, en voie de règlement, je désirerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous apportiez la confirmation que ces effectifs d'officiers et de sous-officiers resteront bien affectés au service militaire adapté.

J'ai eu l'occasion de voir quelques travaux réalisés par ces militaires et je voudrais être sûr que cette formule de service militaire, qui rend de si grands services et qui concourt efficacement à la formation des jeunes, pourra fonctionner dans les mêmes conditions que par le passé.

Pour les dépenses ordinaires de la section départements d'outre-mer, là aussi, les crédits n'évoluent que très lentement : 110 millions de francs au lieu de 108 en 1980. Grâce, là encore, à des redéploiements, la subvention au bureau des migrations pour les départements d'outre-mer, le Bumidom, pourra augmenter de 1,8 million de francs.

Cette progression des crédits sera-t-elle cependant suffisante pour faire face à l'aggravation des conditions de l'émigration des originaires des départements d'outre-mer en métropole ? Cette émigration se heurte, en effet, à des difficultés de plus en plus grandes. Les administrations qui, traditionnellement, accueillent une grande partie de ces jeunes ont considérablement ralenti leur rythme de recrutement. Or la situation de l'emploi dans les départements d'outre-mer fait que de nombreux travailleurs de ces départements continuent à venir tenter leur chance en métropole, hors du canal du Bumidom. Ces migrations spontanées auraient concerné environ 10 000 personnes par an, contre 7 200 organisées par le Bumidom.

Parmi tous ces jeunes venus individuellement, beaucoup n'ont pas une formation de base adaptée aux emplois disponibles. Il faudrait donc renforcer les actions de formation professionnelle conduites par le Bumidom en métropole pour donner à tous ces jeunes un maximum de chances d'obtenir un emploi.

Que comptez-vous faire, monsieur le secrétaire d'Etat, pour renforcer ce type d'action et pour tenter de mettre fin à une situation qui risquerait, sans cela, de s'aggraver ?

Les crédits d'investissement destinés au fonds d'investissement des départements d'outre-mer, le F. I. D. O. M., n'augmenteront pratiquement pas.

M. Jean Fontaine. Ils régressent !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Ils s'élèvent à 222 millions de francs en autorisations de programme, contre 221 en 1980. Les crédits de paiement progressent cependant de 5,3 p. 100. Il s'agit d'une quasi-stagnation en francs courants, et donc d'une régression indiscutable.

Dans ces conditions, il faudrait veiller tout au moins à ce que ces crédits ne soient pas détournés de leur but initial et ne servent pas à financer des actions qui n'ont que de lointains rapports avec l'investissement.

La commission des finances a d'ailleurs adopté une observation allant dans ce sens et c'est précisément l'objet d'un amendement que défendra notre collègue M. Séguin.

Si je faisais remarquer, au début de cette intervention, que la tâche du rapporteur spécial s'était considérablement simplifiée et allégée en ce qui concerne les crédits spécifiques inscrits au budget du secrétariat d'Etat, il n'en va pas de même cette année encore avec ceux qui sont inscrits dans les différents budgets des ministères et qui doivent financer l'essentiel des actions dans les départements d'outre-mer.

L'annexe récapitulative est parue après le passage du budget devant la commission, et son caractère très approximatif ne permet d'ailleurs pas d'en tirer des renseignements utiles.

M. Jean Fontaine. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Il faudrait, monsieur le secrétaire d'Etat, nous dire clairement si ce document peut encore être établi de façon sérieuse et dans des délais normaux.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Très bien !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Si cela ne devait plus être possible, la commission des finances chercherait à obtenir les renseignements qu'elle juge nécessaires par d'autres voies, en interrogeant chaque ministère intéressé, par exemple.

Vous disiez récemment, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre rôle consistait désormais à coordonner et à activer les mesures en faveur des départements d'outre-mer qui seront réalisées par les différents ministères. Nous approuvons totalement cette nouvelle définition de votre fonction. Mais là

départementalisation, si elle est un progrès, ne doit pas conduire à sacrifier parfois les intérêts des départements d'outre-mer. Or je ne suis pas sûr que, spontanément, tous les ministères attachent aux problèmes d'outre-mer toute l'attention souhaitable.

M. Jean Fontaine. C'est vrai !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Si vous devez, de votre côté, donner l'impulsion initiale, nous devons, ici, au Parlement, être en mesure de contrôler *a posteriori* que tout a été fait conformément à la politique définie par le Gouvernement et approuvée par nous.

Je crois savoir que vous n'avez pas été plus favorisé que nous, dans la mesure où vous n'avez pas pu obtenir vous-même, dans les délais prévus, le tableau récapitulatif. Cela n'est pas convenable et ne devrait plus être toléré.

Il faut bien reconnaître que nous rencontrons beaucoup de difficultés pour accomplir notre tâche. La commission des finances a, sur ce sujet, adopté une observation qui précise que l'examen du budget en commission sera, à l'avenir, reporté tant que le rapporteur ne disposera pas de tous les renseignements qu'il estime nécessaires.

M. Claude Martin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Si j'insiste plus spécialement sur ce point, c'est que j'estime que la départementalisation ne doit en aucun cas ralentir les efforts particuliers qui doivent être poursuivis dans les départements d'outre-mer et que justifient leurs handicaps naturels et leurs problèmes spécifiques. Il faut que la solidarité nationale se manifeste pleinement.

J'ajoute que la départementalisation doit vous conduire aussi à une vigilance accrue en ce qui concerne la stricte application du décret du 26 avril 1960 relatif à l'adaptation de la législation et de l'organisation administrative, qui prévoit la consultation des conseils généraux.

J'ai rappelé au début de mon intervention les efforts qui avaient déjà été accomplis. En contrepartie, j'ai le droit et le devoir de rappeler que beaucoup reste à faire.

De ma mission aux Antilles, notamment, comme je l'indique dans mon rapport écrit, j'ai tiré une appréciation nuancée. Le fléchissement du taux de couverture des échanges extérieurs, l'augmentation de la part des transferts publics, mais surtout l'insuffisance des créations d'emplois sur place rendent plus nécessaires que jamais le renforcement des programmes en cours.

Pour ce qui est de l'agriculture, la diversification des cultures et l'élevage paraissent connaître une évolution favorable. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vous étonnerai pas en appelant votre attention sur la situation des producteurs de bananes après les cyclones successifs.

M. Jean Fontaine. Et des producteurs de géraniums !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Certains sont aujourd'hui au bord de la faillite. Une mission a d'ailleurs été envoyée aux Antilles pour évaluer le niveau d'endettement des exploitants bananiers. Pourriez-vous nous en donner les premières conclusions, ainsi qu'un aperçu des mesures qui devront être prises ?

Sans vouloir évoquer l'ensemble des problèmes de l'agriculture qui seront traités par les rapporteurs pour avis et par les parlementaires des départements d'outre-mer, avec leur compétence et leur talent habituels, je poserai très brièvement le problème des rapports entre les départements d'outre-mer et la Communauté économique européenne.

J'aimerais savoir si, depuis la clarification apportée fort heureusement par l'arrêté Hansen, des mesures sont envisagées qui permettraient d'adopter certaines dispositions aux conditions particulières de nos départements d'outre-mer.

Pouvez-vous nous donner des indications sur le projet de directive, dont on devrait attendre des mesures spécifiques pour la modernisation des structures agricoles dans ces départements ?

La création d'entreprises individuelles et artisanales semble aussi évoluer un peu plus favorablement que dans les années passées et il faut espérer que les mesures adoptées l'an dernier permettront d'accélérer ce mouvement. Il ne faut cependant pas oublier que toutes les incitations à l'investissement resteront sans effet si le climat politique est troublé.

Vous savez le mal que peuvent faire quelques troubles qui, sachant qu'ils ne disposent d'aucune audience réelle dans la population, tentent de créer un climat d'agitation et de peur. Une grande fermeté s'impose si l'on veut que toute la politique suivie par ailleurs ait un sens.

Pour le tourisme, le maintien d'un climat de sécurité est tout aussi nécessaire. Jusqu'à cette année, les résultats du tourisme étaient bons. On note maintenant un net fléchissement dû en partie à la conjoncture économique.

Malgré tout, le tourisme, que cela plaise ou non, reste l'un des pôles les plus sûrs du développement de certaines régions d'outre-mer.

A ce propos, je voudrais insister auprès de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que certains règlements d'urbanisme, parfaitement justifiés dans les zones de forte densité du littoral méditerranéen, par exemple, ne soient pas appliqués systématiquement et dans les mêmes conditions outre-mer, car ils risqueraient de paralyser tout développement des investissements touristiques. Je pense notamment à l'île Saint-Martin qui ne peut fonder son expansion que sur le tourisme. Ne pourrait-on pas, dans ce domaine, laisser une plus grande initiative aux pouvoirs locaux ?

Je parlerai, pour finir, des communications entre les départements d'outre-mer et la métropole. Je dois vous dire sans ambages que j'ai été, monsieur le secrétaire d'Etat, et je ne suis pas le seul dans ce cas, très déçu par l'évolution des « vols vacances ». Cette formule qui devait, il y a deux ans, apporter une solution à tous les problèmes se révèle aujourd'hui très contraignante, peu commode et très chère. Alors que le coefficient de remplissage est exceptionnellement élevé et que les places sont payées d'avance, Air France a relevé ses tarifs très rapidement : 33 p. 100 en quatorze mois pour les Antilles et la Réunion. Cette situation n'est pas acceptable et, si elle devait se perpétuer, je me verrais obligé de proposer au Parlement d'en rechercher les raisons par enquête.

Il en va de même des prix des publications métropolitaines. Il n'est pas admissible que les habitants des départements d'outre-mer soient pénalisés lorsqu'ils veulent avoir accès aux journaux et aux livres publiés en métropole. J'aimerais, et plusieurs de mes collègues m'en ont exprimé le souhait, avoir des renseignements plus précis sur les mesures qui pourraient être prises pour assurer une sorte de continuité territoriale dans le domaine de l'information et de la culture.

M. Didier Julia. Très bien !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Le survol de l'évolution économique des différents départements d'outre-mer me conduit, comme je le disais au début de mon intervention, à présenter un bilan nuancé. De grands progrès ont été réalisés, c'est une certitude, mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer à nos compatriotes des départements d'outre-mer des conditions de vie identiques à celles des Français de la métropole et pour faire évoluer ces départements — objectif certes ambitieux — d'une économie de subsistance à une économie de production. Il s'agit de la départementalisation économique que nous appelons de tous nos vœux. La succession de calamités climatiques qui les ont frappés ont freiné l'évolution économique des départements des Antilles et de la Réunion. Malgré les efforts consentis par l'Etat pour assurer la réparation des infrastructures et l'indemnisation des dégâts aux propriétés privées, les conséquences des cyclones se feront sentir encore pendant plusieurs années.

En Guyane, le plan de développement, qui aura exigé de 1976 à 1980 122 millions de francs, a permis d'enregistrer quelques résultats satisfaisants.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur spécial, car votre temps de parole est épuisé.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Je vais conclure, monsieur le président.

Pour l'élevage, par exemple, les objectifs retenus sont atteints, l'agriculture se développe et, en 1979, 197 agriculteurs nouveaux ont été agréés. On assiste sans aucun doute à un début de « décollage » de l'économie guyanaise mais, le plan de développement s'achevant cette année, envisagez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que ces actions puissent se poursuivre pendant la durée du prochain Plan, de prendre de nouvelles mesures ?

A Saint-Pierre-et-Miquelon, où toute l'activité économique dépend de la pêche, il est regrettable que les discussions sur la délimitation des zones de pêche avec le Canada ne soient pas encore achevées. Pourriez-vous nous faire le point sur les développements les plus récents de cette affaire et nous dire si l'on peut envisager un règlement final dans des délais raisonnables ?

Reste Mayotte, dont mon collègue Philippe Séguin, rapporteur pour avis de la commission des lois, vous parlera certainement plus longuement. Vous savez que nous sommes particulièrement attachés à cette collectivité de la République. La politique actuelle ne semble pas de nature à donner un élan décisif au développement de l'île.

Le rapprochement des législations sociales a fait des progrès considérables, mais il reste aujourd'hui à poursuivre le développement économique. Cela demande des moyens — ils seront limités si l'on s'en tient au présent projet de budget — cela demande une politique cohérente, mais, surtout, la volonté inflexible de mener cette politique au succès. Le moindre doute,

la moindre faiblesse, la moindre hésitation sur l'avenir de ces départements d'outre-mer pourraient remettre en cause un équilibre qui reste fragile.

Vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous comptons sur vous pour que rien ne vienne ternir la confiance que l'immense majorité des habitants des départements d'outre-mer place en la métropole et qui ne doit, en aucun cas, être déçue.

Sous le bénéfice de ces observations, je vous demande, mes chers collègues, au nom de la commission des finances, d'adopter les crédits des départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs de rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Séguin, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les départements d'outre-mer ont occupé dans l'actualité de ces derniers mois une place importante, malheureusement liée à certaines difficultés qu'ils ont traversées : difficultés dues aux conséquences des catastrophes climatiques aux Antilles et à la Réunion ; difficultés dues également au malaise qui a régné à la Martinique, département qui a connu des troubles sociaux graves, ainsi qu'à la Guadeloupe, où des affrontements de caractère racial se sont produits, voire en Guyane, où le statut départemental a été parfois remis en cause. La Réunion, quant à elle, a connu des mouvements de grève sans précédent en octobre 1979.

On ne saurait donc se dissimuler que les problèmes auxquels les départements d'outre-mer sont confrontés ont eu tendance à s'accroître en dépit des progrès réalisés en matière d'infrastructures, de santé, de constructions, d'éducation et, d'une manière générale, de niveau de vie.

Car, comme le constate le comité des départements d'outre-mer pour le VIII^e Plan, ces progrès n'ont toujours pas suscité un véritable « décollage » économique et l'économie de ces départements repose toujours sur les transferts publics, dont la progression, désormais, n'est pourtant plus assurée.

A la veille du VIII^e Plan, nous est-il dit, les départements et les territoires d'outre-mer sont confrontés à deux problèmes majeurs : l'insuffisance des créations d'emploi, qui s'est traduite dans les départements d'outre-mer par un accroissement du chômage et par un recours massif à la migration ; l'explosion démographique et l'élévation rapide des niveaux de vie, qui conduisent à observer aujourd'hui l'émergence de nouvelles générations ayant des exigences et des comportements très différents.

Devant ces deux problèmes, les perspectives d'avenir débouchent, d'après les experts du Plan, sur cinq constatations qui sont autant de défis pour les responsables du développement économique et social. En effet, l'insuffisance des créations d'emploi et d'activités sera durable, la migration sera rendue plus difficile par la situation de l'emploi en métropole, les perspectives démographiques vont susciter de nouvelles préoccupations, les jeunes générations vont poser le problème de leur insertion dans la vie économique et sociale et les transferts publics progresseront moins rapidement qu'auparavant.

C'est dire que le tableau est sombre et qu'à défaut de solution radicale, dont on ne discerne pas plus les prémices qu'on en imagine les modalités, nous risquons de nous retrouver dans l'impasse.

Or, on ne saurait dire que l'examen des crédits spécifiques du secrétariat d'Etat pour 1981 soit de nature à dissiper l'inquiétude. Ces crédits se caractérisent, en effet, par la stagnation des dépenses de fonctionnement, la diminution des autorisations de programme, la faible augmentation des crédits de paiement. Notre collègue M. de Rocca Serra en ayant excellemment parlé, je n'y reviendrai pas, me bornant à deux très brèves observations sur ce point.

Ma première observation, d'ailleurs formulée par M. de Rocca Serra, mais que je voudrais reprendre au nom de la commission des lois, est relative à la suppression de 150 emplois d'officier du service militaire adapté, remis à la disposition du ministre de la défense, suppression qui nous plonge encore dans la perplexité.

Vous avez bien voulu nous dire en commission, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'encadrement du service militaire adapté ne subirait aucune diminution d'effectif pour autant, mais comme on indique par ailleurs que le problème doit être examiné en conseil de défense au mois de décembre, nous aimerions savoir à quoi précisément nous en tenir.

Ma seconde observation, qui a été également exprimée au nom de la commission des finances, concerne l'utilisation de certains crédits du F. I. D. O. M. à des fins qui ne correspondent pas à la vocation de cet organisme. La commission des lois s'en est

d'autant plus émue que la diminution des moyens de fonctionnement, et en particulier des crédits de voyage — je le dis à l'intention de M. de Rocca Serra — laisse augurer une tentation accrue de recourir à des facilités, voire à des expédients, que les règles budgétaires pourraient réprimer.

Cela dit, la commission des lois entend, comme les années précédentes, procéder à un bilan de l'extension et de l'adaptation des textes législatifs et réglementaires aux départements d'outre-mer.

Au bilan de 1980, figure en tout premier lieu la mise en place du régime d'indemnisation du chômage. Et je vous sais gré, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir bien voulu rappeler la part qu'avaient prise dans l'initiative de cette mesure trop longtemps attendue les députés des départements d'outre-mer.

Il aura fallu néanmoins atteindre treize ans pour que le principe posé en 1967 de l'inclusion des départements d'outre-mer dans le champ d'application de l'aide aux chômeurs soit enfin mis en œuvre. Mais mieux vaut tard que jamais. Le régime d'indemnisation fonctionne donc depuis le 1^{er} septembre selon des modalités différentes dans chaque département, tant en ce qui concerne le montant des allocations que la durée pendant laquelle elles sont octroyées et le déroulement de la phase transitoire à l'expiration de laquelle un régime permanent proche de celui de la métropole sera applicable. Mes collègues des départements d'outre-mer ne manqueraient pas, je pense, de vous poser les questions qui peuvent subsister en l'espèce.

Pour ma part, j'observerai volontiers que l'indemnisation du chômage n'est pas l'unique illustration de l'effort d'extension qui a été consenti au cours de l'année écoulée. Mais il me faudra pourtant, une nouvelle fois, relever que la spécificité qui est invoquée pour justifier une application différenciée des textes en métropole et dans les départements d'outre-mer ne constitue encore trop souvent qu'un alibi justifiant la non-extension de l'application de dispositions sociales, dont le bénéfice est ainsi totalement ou partiellement refusé à nos compatriotes d'outre-mer.

A cet égard, je me dois de poser une série de questions :

Pourquoi a-t-on fait abstraction des différences qui existent entre les familles métropolitaines, qui comptent 1,7 enfant par moyenne — si je puis dire — et les familles d'outre-mer, qui en comptent trois, pour le versement des prestations familiales ? Parce qu'on a oublié ces différences, le montant du régime particulier du fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire a été gelé à son niveau de 1979.

Pourquoi continue-t-on à exiger l'exercice d'une activité professionnelle pour le versement des prestations familiales alors que cette condition a été supprimée en métropole ?

Quel est le fondement du régime spécifique de financement du logement « adapté » — dit-on — « aux particularités locales » qui a, jusqu'au cyclone Hyacinthe, permis de diminuer la progression des crédits accordés dans un secteur pourtant vital pour la population ?

Pourquoi, l'aide personnelle au logement n'est-elle toujours pas applicable dans les départements d'outre-mer, en dépit des engagements pris en 1977 ?

Combien d'années seront nécessaires pour qu'un décret d'application relatif à l'allocation de logement à caractère social en permette l'extension aux départements d'outre-mer ?

Pourquoi, enfin, l'allocation spéciale de vieillesse, créée en 1952 en métropole, n'est-elle toujours pas octroyée dans les départements d'outre-mer ?

M. Jacques Brunhes. Tout cela à cause de la majorité ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean Fontaine. En 1952, ce n'était pas la majorité : c'était vous !

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Nous attendons vos réponses, monsieur le secrétaire d'Etat, sans manquer au passage de nous féliciter de mesures plus favorables qui pourront s'appliquer, notamment en matière fiscale, en faveur de l'investissement, même si une instruction de la direction générale des impôts en rétablissant le versement du précompte en a quelque peu réduit la portée.

Mon collègue M. Martin, à la suite de M. de Rocca Serra, saura dire mieux que moi que la C. E. E., enfin, à l'occasion de la négociation des accords de Lomé II, a reconnu que les départements d'outre-mer étaient partie intégrante de la Communauté et que leur situation particulière justifiait le recours à des dispositions spéciales.

Je me contenterai donc, mes chers collègues, de dire que votre commission des lois se félicite de cette évolution et qu'elle attend du Gouvernement qu'il fasse tirer toutes les conséquences possibles de l'arrêt Hansen.

Je voudrais plutôt, avant de quitter cette tribune, formuler les quelques observations que nous a inspirées l'évolution de la collectivité de Mayotte — problème qui, vous le savez, est suivi avec attention par la commission des lois, qui a dépêché tout récemment une délégation sur cette île.

Plus que jamais, et notre collègue M. Krieg l'a souligné fort opportunément, l'avenir de Mayotte nous paraît, hélas, enfermé dans un cercle vicieux. Le statut départemental, nous dit-on, ne saurait lui être appliqué étant donné son faible niveau de développement, l'absence d'infrastructures, les caractéristiques particulières de sa population. Mais, par ailleurs, nous constatons que si les services de l'Etat sont absents et les crédits budgétaires fort parcimonieux, c'est précisément parce que Mayotte n'est pas un département d'outre-mer.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial, et M. Didier Julia. Evidemment !

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Quant à l'application des textes législatifs par voie d'ordonnance, une dialectique subtile l'a expédiée aux oubliettes : lorsque nous nous étions interrogés, à l'automne 1978, sur l'absence totale d'extension ou d'adaptation, il nous fut répondu qu'il ne fallait pas préjuger la volonté des Mahorais de rester français, et qu'il convenait d'attendre de connaître la position qu'exprimeraient les populations et les élus de cette collectivité. Mais, au moment où la consultation était sur le point d'avoir lieu, on a décidé de la reporter à 1984.

L'argument selon lequel les caractéristiques propres de la société mahoraise conduisaient à éviter tout « placage administratif » a été avancé. Soit, mais toute latitude était néanmoins laissée au Gouvernement pour adapter les textes aux besoins des Mahorais : or les élus ont demandé à plusieurs reprises, mais en pure perte, des textes sur la santé publique, sur le régime foncier, sur la fiscalité, sur l'organisation judiciaire, qui auraient constitué l'infrastructure juridique nécessaire à l'activité et au développement du territoire.

L'examen des crédits budgétaires peut également faire douter de la volonté du Gouvernement de favoriser le développement de Mayotte.

Sur la base des documents qui nous sont fournis, les autorisations de programme pour 1981 s'élevaient — si l'on peut dire — à 8,1 millions de francs et les crédits de paiement à 3,97 millions de francs.

Nous savons bien que ces crédits ne pourront pas ne pas être complétés et réévalués en cours d'année. Il n'en demeure pas moins que ces hésitations pénalisent toute tentative de développement. Les investisseurs qui pourraient être intéressés par le site de Mayotte ne sont pas incités à y lancer des opérations. Même les bénéfices réalisés sur place n'y sont pas réinvestis.

M. Didier Julia. Très juste !

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. L'exemple le plus frappant de cette politique « attentiste » est sans doute celui du dossier du port de Longoni. L'emplacement retenu constitue un site exceptionnel pour la construction d'un port en eau profonde qui serait le « port d'éclatement régional » de cette zone de l'océan Indien.

A l'évidence, sa construction imprimerait au développement de l'île un élan décisif. Mais la décision définitive du ministère des transports n'étant toujours pas obtenue, l'instruction du dossier auprès du fonds européen de développement reste bloquée.

Notre collègue M. Krieg, notamment, a posé des questions pertinentes à ce sujet. Nous espérons qu'elles recevront une réponse.

J'en termine, monsieur le secrétaire d'Etat. Les incertitudes dont je viens de faire état à propos de Mayotte ont paru à la commission la traduction — aux limites de la caricature — de certaines incertitudes ou, pour le moins, d'interrogations du Gouvernement quant à l'attitude à adopter vis-à-vis des départements d'outre-mer. Interrogations qui tiennent à une certaine ambiguïté du bilan de l'œuvre accomplie et à la position d'une nouvelle génération dont l'irruption coïncide avec la promesse de difficultés économiques aggravées.

Le projet de budget qui nous est soumis semble exprimer ces interrogations. Son existence même, alors que les ministères techniques interviennent désormais directement, est la marque des ambiguïtés que j'évoquais.

Les choses étant ce qu'elles sont, la commission des lois n'a pas estimé qu'un avis défavorable de sa part serait de nature à faire progresser en quoi que ce soit le débat. Elle vous proposera donc, mes chers collègues, d'adopter ce projet de budget, sous réserve que son accord ne passe ni pour une ratification ni pour un blanc-seing. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Claude Martin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Claude Martin, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, le projet de budget des départements d'outre-mer a pu être examiné cette année à partir de deux séries de documents : les réponses de vos services aux questionnaires traditionnels et les travaux du comité des départements d'outre-mer, dont les analyses et les recommandations constituent le rapport pour la préparation du VIII^e Plan.

Les indications chiffrées contenues dans vos réponses, monsieur le secrétaire d'Etat, permettent d'actualiser les données économiques des départements d'outre-mer. Elles ne sont pas inintéressantes.

Quant aux observations que vous nous avez transmises, elles témoignent d'un optimisme que la commission aimerait partager mais que l'observateur attentif que je m'efforce d'être ne peut accepter.

Le rapport du comité des départements d'outre-mer me paraît plus réaliste et plus objectif.

La première observation est qu'au-delà des effets conjoncturels des cyclones, on peut souligner que le développement économique et social de ces départements n'a pas reposé sur un développement significatif des activités locales de production. En effet, à la veille du VII^e Plan, ces derniers sont confrontés à un problème majeur : l'insuffisance des créations d'emploi et d'activités sur place, qui s'est traduite par un accroissement du chômage et par un recours massif à la migration, alors que l'économie repose de plus en plus, comme viennent de le souligner les précédents rapporteurs, sur les transferts publics en provenance de la métropole.

Une telle évolution conduit à s'interroger sur les résultats de la diversification économique, qui était pourtant une orientation essentielle du VIII^e Plan.

M. Didier Julia. Très bien !

M. Claude Martin, rapporteur pour avis. Devant ce problème, les perspectives débouchent sur des constatations qui sont autant de défis pour les responsables du développement économique. En effet, l'insuffisance des créations d'emploi et d'activités risque malheureusement d'être durable, et la migration sera rendue plus difficile par la situation de l'emploi en métropole ; les jeunes générations vont poser le problème de leur insertion dans la vie économique et sociale ; les transferts publics vont progresser moins rapidement qu'auparavant et peuvent, de ce fait, susciter des mécontentements.

La commission a examiné les problèmes de créations d'emploi et constaté que la situation se dégradait d'année en année. Les taux de chômage atteignent des niveaux inquiétants : 28 p. 100 à la Réunion, 21 p. 100 à la Martinique, 24 p. 100 à la Guadeloupe. Encore convient-il d'observer que ces taux seraient encore plus élevés s'il n'y avait pas des migrations massives vers la métropole. C'est ainsi que, malgré un triplement des investissements industriels au cours du VII^e Plan, les créations d'emploi n'ont été que de 500 à 1000 par an, qu'il convient de comparer aux 3 500 emplois annuellement supprimés dans l'agriculture et aux 30 000 jeunes arrivant sur le marché du travail.

La commission de la production a examiné les problèmes de la politique de réforme foncière et constaté avec regret que les résultats et les perspectives sont très différents suivant les départements.

Ainsi en Martinique les restructurations par l'intervention de la S. A. F. E. R. sont inexistantes : 300 hectares par an.

En 1979, le Gouvernement a créé le F. I. D. A. R. — fonds interministériel de développement et d'aménagement rural destiné à la mise en valeur des zones rurales fragiles. Or, en dehors des centres urbains et des zones de plantation de cannes et de bananes, les départements d'outre-mer présentent sur le reste de leur territoire des caractéristiques qui correspondent, à bien des égards, à la définition de telles zones.

En effet, qu'il s'agisse de la revitalisation des secteurs ruraux, de la mise en œuvre de programmes intégrés de développement, de la mobilisation de l'initiative locale, de la participation des partenaires locaux au développement, de l'installation de jeunes actifs dans l'agriculture, de l'exploitation des ressources forestières, tous les objectifs et domaines d'intervention du F. I. D. A. R. correspondent aux orientations qui ont été dégagées par le comité pour le développement économique outre-mer.

Or les critères retenus en 1980 pour la sélection des zones d'intervention du F. I. D. A. R. n'ont pas conduit à la prise en compte de ces départements, du fait, notamment, de la non-intervention du fonds de rénovation rurale et de la non-application des contrats de pays. Je m'en étais déjà ouvert à cette tribune lors de la session de printemps.

Il serait dommage, à cet égard, que les collectivités d'outre-mer restent exclues d'une politique de ce type et il convient d'envisager — dans le cadre de la poursuite de la département-

talisation économique — que les départements d'outre-mer ou certaines de leurs zones rurales particulièrement sensibles puissent être inclus parmi les secteurs d'intervention du F.I.D.A.R., en particulier lors de l'extension territoriale de l'application de la nouvelle politique qui interviendra au-delà de 1980.

Vous pouvez le remarquer, mes chers collègues, le constat concernant le développement économique des départements d'outre-mer est inquiétant.

Chaque année, les douloureux problèmes de la migration sont évoqués. Mais puisque cette dernière a un caractère inévitable, qu'au moins elle s'accomplisse dans de bonnes conditions ! Or trois phénomènes méritent d'être signalés :

Au terme de dix-sept années de migration organisée par le Bumidom, la population des originaires des départements d'outre-mer résidant en métropole atteint maintenant un effectif de l'ordre de 400 000 personnes, réparties dans les principales villes ;

La migration non organisée ou spontanée est de plus en plus importante et représente jusqu'à 40 p. 100 de la migration aidée ;

Les perspectives d'évolution de la démographie et de l'emploi laissent prévoir que ce recours restera non négligeable au cours de la période du VIII^e Plan.

La commission de la production estime, en conséquence, que les moyens et les types d'intervention du Bumidom devraient être réexaminés et adaptés à ces situations nouvelles. En particulier, ce bureau devrait accentuer son action vers les migrants en métropole. Une telle orientation permettrait d'améliorer les conditions d'accueil et de « suivi » des migrants. A cet égard, il devrait prendre en charge les actions suivantes :

Obtenir pour le congé des migrants des tarifs de voyage inférieurs aux tarifs les plus bas pratiqués par Air France sur les départements d'outre-mer par la mise en place d'un tarif spécial s'inspirant du tarif « congés payés » de la S.N.C.F. ;

Recenser en permanence, avec le concours de l'A.N.P.E., des entreprises et des administrations locales, les emplois offerts sur place et les porter à la connaissance des migrants, de façon à faciliter leur placement dans leur département d'origine. Une telle action aurait un impact psychologique extrêmement important ; elle confirmerait le fait qu'aux yeux des pouvoirs publics la migration n'est pas une fin en soi, mais une solution temporaire à laquelle l'intéressé peut mettre un terme dès que le marché local de l'emploi lui en donnera la possibilité.

Très souvent, nos compatriotes des départements d'outre-mer obtiennent un contrat d'embauche dans les administrations, notamment dans les P. T. T., et ils sont dans l'obligation d'effectuer un stage en métropole. Or, acceptant le sacrifice d'une séparation qui ne devrait pas excéder douze mois aux termes des promesses qui leur sont faites au moment de l'embauche, ces jeunes fonctionnaires constatent bien souvent, avec une amertume légitime, que leur retour vers leur département d'origine ne pourra pas s'effectuer avant plusieurs années. Il conviendrait donc que les conditions de leur séjour en métropole soient clairement précisées et respectées par l'administration qui les emploie.

Au cours de l'examen du budget des départements d'outre-mer, les commissaires se sont inquiétés des conditions d'indemnisation des cultures sinistrées par les cyclones, tant pour la perte de récoltes que pour la dépréciation des fonds.

Selon les renseignements recueillis, les planteurs de bananes, en Martinique, ne sont pas encore en mesure de savoir sur quelle base ils seront indemnisés.

Une telle lenteur dans l'étude des modalités d'indemnisation n'est pas incitatrice pour les agriculteurs qui seraient tentés de s'orienter vers de nouvelles productions.

Par ailleurs, les modalités d'indemnisation au profit des victimes des cyclones David, Frédéric et Allen ne sont pas très claires, compte tenu de la politique du crédit agricole dont la propension à aider l'agriculture antillaise semble s'être très sensiblement émoussée.

Ces différents facteurs font apparaître un endettement des agriculteurs à la limite du supportable, et je vous demanderai, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir me communiquer, sinon ce soir, du moins ultérieurement, la situation financière de ces derniers, compte tenu de leurs dettes mais déduction faite des subventions qu'ils ont reçues.

La diversification agricole dans ces départements ne deviendra une réalité que si sont surmontées les difficultés de la commercialisation des produits. De même, les planteurs de cannes ne pourront gérer leur exploitation avec rigueur que s'ils connaissent, dès la fin de l'année, le cours auquel ils pourront négocier leur production.

Enfin, il ne suffit pas d'encourager la production locale si on n'entreprend pas simultanément de la protéger sur le marché local et de lui trouver des débouchés, notamment dans le cadre de la Communauté.

Les départements d'outre-mer sont, en effet, défavorisés par rapport aux pays A.C.P. voisins en raison de l'existence, chez eux, de salaires élevés. Il convient donc de rétablir les conditions d'une saine concurrence en compensant ce handicap sans hésiter à se servir, à cette fin, des taux d'octroi de mer. Il ne faut pas non plus oublier que, plus fragiles que les pays européens, ils ne peuvent supporter le choc des exportations des pays A.C.P.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les observations de la commission, soucieuse du développement économique et social des départements d'outre-mer, mais inquiète des perspectives économiques pour les prochaines années.

Toutefois, conscients des efforts faits par la métropole pour favoriser l'expansion de ces départements lointains, même si les résultats ne sont pas à la hauteur de nos ambitions, elle a émis un avis favorable à l'adoption des crédits qui nous sont proposés. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Franceschi.

M. Joseph Franceschi. Les documents que nous examinons aujourd'hui, mes chers collègues, sont à cent lieues de correspondre à la bonne parole que le Gouvernement sème avec tant de fougue sous toutes les latitudes, je veux dire dans nos différents départements d'outre-mer.

Je laisserai de côté la section commune du « bleu », me contentant de relever que si l'ensemble des crédits n'augmente que de 3,95 p. 100, les frais de déplacement progressent de plus de 15 p. 100 ! Le chapitre des voyages ne sera donc pas atteint par l'austérité. Les erreurs que contient ce document ont déjà été relevées par les rapporteurs. Pour ma part, je me contenterai de demander pourquoi on fait entrer la formation des personnels administratifs dans l'action sociale en faveur des personnes étrangères à l'administration — chapitre 45-91.

M. Philippe Marchand. Très bien !

M. Joseph Franceschi. Il est encore plus édifiant de considérer le fascicule récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux départements d'outre-mer, quelles que soient les plages d'ombre qu'il contient.

A ce propos, je n'ai pas compris pourquoi avec un effectif passant de 83 à 79 agents — donc en diminution — le compte « personnel » de la gestion des départements d'outre-mer augmente de 22,5 p. 100.

M. André Delahedde. Très juste !

M. Joseph Franceschi. On constate dans ce fascicule que l'ensemble de l'effort de l'Etat en faveur de ces départements ne s'accroît que de 12 p. 100 alors que, je le rappelle, le total des dépenses civiles du budget de l'Etat pour 1981 augmente de près de 16 p. 100.

De la comparaison de ces deux chiffres, il résulte que, par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat, les crédits qui leur sont destinés prennent un nouveau retard de plus de 3 p. 100 et donc qu'en 1981 le Gouvernement ne consacrerait qu'environ 7 600 francs par habitant outre-mer, contre plus de 10 300 francs par métropolitain, soit 35,5 p. 100 de différence.

Une telle différence, qui va en s'accroissant, n'illustre guère un renforcement du jeu de la solidarité nationale.

Si l'on devait, par ailleurs, dresser un palmarès de la régression par secteur, on pourrait noter la présence en tête du secrétariat aux universités, dont la dotation pour les départements d'outre-mer diminue de 3,3 p. 100 quand, au niveau national, ses crédits augmentent de 23,5 p. 100.

La deuxième place est utilisée par le ministère de l'agriculture, dont la dotation, pour ces départements récemment éprouvés par les cyclones, baisse de 2,6 p. 100 alors que son budget global augmente de 11 p. 100 en métropole.

La médaille de bronze vous revient, monsieur le secrétaire d'Etat, avec une baisse de 1,3 p. 100 des crédits, ce qui rend illusoire toute politique spécifique d'intervention pour pallier les lacunes des ministères dits « techniques ».

De la même façon, les crédits du ministère de l'environnement et du cadre de vie sont en baisse de 0,7 p. 100, et ceux des anciens combattants, de l'intérieur, de la jeunesse et des sports, du tourisme, des transports, du travail et de la participation, de la santé et de la famille augmentent moins vite qu'en métropole.

Le tableau est effrayant, même si l'on peut relever un effort dans le domaine du commerce et de l'artisanat, de la justice ainsi que de la culture et de la communication.

Cet effort lui-même doit être relativisé d'une double manière : en dépit d'une augmentation de 96,5 p. 100, la part des crédits de l'industrie, du commerce et de l'artisanat pour l'outre-mer ne représente que 0,3 p. 100 du budget global ; par ailleurs,

sur un total de 1 902 000 000 francs de crédits de paiement, la répartition et l'utilisation des deux tiers de cette somme nous demeure inconnue.

L'insuffisance des crédits, comme le secret qui pèse sur l'utilisation des fonds destinés aux départements d'outre-mer, ne peuvent recueillir notre accord. Dans la situation dramatique où se trouvent ces collectivités et qui, selon les travaux préliminaires du VIII^e Plan, va encore s'aggraver, une politique claire, définie avec le concours des élus locaux, sous-tendue par le consentement des populations et dotée de moyens conséquents aurait été nécessaire.

Telle aurait été la démarche des socialistes en ces circonstances. Cela n'a pas été la vôtre. C'est pourquoi, je vous l'annonce tout de suite, monsieur le secrétaire d'Etat, mais cela ne vous surprendra pas, le groupe socialiste votera contre ce qu'il considère comme un budget de déclin.

M. Jean Delaneau. En effet, ce n'est pas une surprise !

M. Joseph Franceschi. Les départements d'outre-mer connaissent une situation que tous les observateurs, de quelque bord qu'ils soient, reconnaissent comme particulièrement tendue.

Les populations, qui sont les premières à ressentir la gravité des difficultés présentes, sont troublées et inquiètes pour leur avenir. Comment ne pas être dans cet état d'esprit quand on vit quotidiennement l'aggravation du marasme social, la dégradation économique et le blocage politique ?

Selon les sources officielles, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a connu un accroissement global de 33 p. 100 en un an. Pour le seul département de la Guadeloupe, la variation — officielle — a été de 37 p. 100. Encore ces chiffres n'appréhendent-ils qu'une parcelle de la vérité, le voile n'ayant jamais été entièrement levé sur la situation réelle du marché de la main-d'œuvre outre-mer.

Dans le même temps, la correction de la condition inégalitaire dans laquelle se trouvent nos compatriotes vis-à-vis de la législation sociale marque le pas.

Les textes qui leur sont parcimonieusement étendus demeurent moins nombreux que ceux qui restent inapplicables outre-mer.

Comme cela a pu être constaté à l'occasion de l'extension des textes concernant l'indemnisation du chômage, le temps de gestation des décrets d'application pour les départements d'outre-mer est supérieur à celui que nécessite l'adoption de la réforme législative en métropole.

Alors que le revenu par habitant outre-mer est trois fois inférieur à celui de la métropole — quand le coût de la vie y est supérieur de plus d'un tiers — le Gouvernement entend réduire uniformément les salaires des fonctionnaires, du préfet au planton, méconnaissant la structure familiale et le mode de redistribution des revenus propres à l'outre-mer où, bien souvent, malheureusement, une seule paie fait vivre une dizaine de personnes.

Sur le plan économique, la dépendance des départements s'est nettement accentuée.

Le déficit commercial de la Guadeloupe s'est accru de 46 p. 100, celui de la Martinique, de 45 p. 100, celui de la Réunion, de 27 p. 100 et celui de la Guyane, de 20 p. 100.

Peut-on, pour les départements d'outre-mer, encore parler de taux de couverture des échanges quand il s'établit à 29 p. 100 à Saint-Pierre-et-Miquelon, 20 p. 100 à la Martinique, 19 p. 100 en Guadeloupe, 18 p. 100 à la Réunion et 7 p. 100 en Guyane ?

Les productions locales ont sensiblement ressenti les effets des cyclones qui se sont succédés sous les tropiques l'an passé.

Enfin, sur le plan politique, le refus du dialogue et de la reconnaissance du bien-fondé des revendications locales a entraîné un peu partout des manifestations de violence, que nous réprouvons certes par principe, mais qui ne doivent pas moins être résituées et analysées. On ne peut longtemps nier la personnalité culturelle d'un peuple, son identité et lui refuser tout pouvoir sur son destin sans que la vie, que l'on cherche à étouffer, n'essaie de reprendre ses droits, et parfois violemment.

Dans cette conjoncture, où les errements de plus de vingt ans de politique rétrograde font sentir leurs effets, face à cette situation que la crise régnant en métropole même ne permet plus de camoufler par quelques crédits d'assistance judicieusement distribués, face aux interrogations des peuples d'outre-mer, le Gouvernement lanterne. Il manie théâtralement le bâton contre les extrêmes qu'il a lui-même suscités par son attitude, en menaçant au passage ses contradicteurs : qui sont, eux, restés dans la légalité et s'applique à des déploiements de forces, grotesques parce que démesurés, qui peuvent donner à errandre pour les libertés publiques. Et puis il promet. Le volume des promesses de l'année écoulée croît certainement plus vite que celui des crédits pour l'année à venir.

Entre-temps, il essaie surtout de tenir une situation qui lui échappe, en l'enlisant et en l'anesthésiant de voyages en débats, de débats en tables rondes, de tables rondes en colloques, et de colloques en conférences.

Cependant, le malaise grandit et la confiance en la métropole s'effrite.

Le parti socialiste a déposé, il y a quelques mois, une proposition de loi qui permettrait une politique vigoureuse de redressement menée par et pour les populations d'outre-mer.

Cette proposition, élaborée en collaboration et en accord avec nos camarades socialistes d'outre-mer, sur des bases qui sont aussi celles que défendent d'autres partis progressistes, vise à doter les départements d'outre-mer d'institutions nouvelles, principalement d'un conseil départemental, élu au scrutin proportionnel direct et réunissant les compétences du conseil général et du conseil régional. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mais elle tend surtout à confier à la nouvelle assemblée des pouvoirs infiniment plus étendus dans les domaines les plus importants, afin de permettre aux élus de dominer la situation de leur collectivité.

C'est ainsi que, selon nous, l'ensemble des crédits et subventions de l'Etat doit être remis aux élus de chaque collectivité d'outre-mer afin qu'ils décident de leur répartition et de leur utilisation dans le cadre d'un plan de développement élaboré par eux-mêmes.

Ce transfert de compétences, nous ne l'envisageons pas sous la forme du transfert de charges que prépare le Gouvernement actuel dans le projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales aux termes duquel les départements d'outre-mer auraient à supporter, sans ressources correspondantes, les dépenses d'action sociale, de santé et d'éducation, assumées jusqu'à présent par l'Etat.

Dans ces départements, cette réforme sera catastrophique sur le plan social et éducatif. Nous le démontrerons en son temps.

Le transfert de compétences qu'envisage la proposition socialiste se fera sans diminution de ressources, et souvent avec des corrections par rapport à la situation actuelle où l'on voit, par exemple, les départements d'outre-mer, leurs communes et leurs établissements publics recevoir une dotation globale de fonctionnement inférieure de moitié à celle qui devrait être versée si la législation métropolitaine leur était entièrement appliquée.

La mise à la disposition des collectivités d'outre-mer de pouvoirs nouveaux et de moyens correspondants est nécessaire afin de permettre aux élus et aux populations locales de décider librement de leur avenir, d'éliminer le colonialisme et le capitalisme de leur pays et à vivre la culture qu'ils ressentent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Avec la métropole et les peuples d'outre-mer, nous, socialistes, réaliserons notre ambition de redonner à chacun dignité et responsabilité, dans une solidarité retrouvée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Didier Julia.

M. Didier Julia. Je ne reprendrai pas l'analyse budgétaire qu'ont présentée mes trois collègues et amis rapporteurs. Je limiterai mon intervention aux difficultés les plus pressantes des départements d'outre-mer, qui requièrent les solutions les plus urgentes, notamment aux Antilles, à la suite des cyclones dont elles ont été victimes.

Je crains que les subventions allouées par le Gouvernement, qui paraissent suffisantes en volume...

M. Jean Fontaine. La Réunion les ignore !

M. Didier Julia. ... pour relancer l'outil de travail, ne servent à rien si l'endettement de l'agriculture n'est pas résolu et si la rentabilité des cultures n'est pas assurée.

S'agissant de l'endettement, une récente polémique s'est engagée pour arrêter la solution : fallait-il partiellement annuler les créances ou consolider les prêts en durée et en taux ? De toute façon, bonifier les taux ou allonger la durée revient exactement à éteindre certaines créances.

La solution est cependant d'autant plus urgente que, comme on peut le lire dans un des rapports écrits, 3 500 emplois sont supprimés chaque année dans l'agriculture et que 1 500 hectares de culture seront abandonnés dans le seul département de la Martinique, entraînant d'ici à la fin de l'année la suppression de 1 500 emplois.

Quant à la rentabilité de l'agriculture à court terme, elle est nulle quand celle-ci a été ravagée par deux cyclones successifs. On est donc obligé de penser en termes d'intérêt national et non en termes de strict libéralisme économique.

J'observe que, si dans le plus touché des départements antillais — la Martinique — la situation est parfaitement, étonnamment calme, il y règne une très grande anxiété.

Je constate que, dans la répartition des subventions de l'Etat, le Crédit agricole prélève une somme, qu'il fixe lui-même à 1 500 000 francs, pour le remboursement des trop-perçus par les planteurs après le cyclone David. Si certains planteurs ont trop perçu, d'autres n'ont donc rien obtenu, soit que leurs terres

étaient abimées, soit qu'ils ne pouvaient plus assurer le seuil de rentabilité de 40 tonnes de bananes à l'hectare, soit qu'ils n'avaient plus les moyens de relancer leur exploitation et de recommencer de zéro. Il en est résulté une diminution du potentiel de production des départements antillais.

Un autre rapporteur note que les terres qui n'assurent plus une certaine rentabilité à la culture de la banane seraient le lieu de prédilection pour une diversification de l'agriculture — qu'il s'agisse de la lime ou de l'avocat — mais qu'aucune aide n'est accordée aux agriculteurs. Donc, si ces derniers envisagent de diversifier leurs cultures, ils sont obligés, pour toucher la subvention, de replanter de la banane, même si, au début, leur exploitation n'est pas rentable.

Pour réussir cette diversification, il faudrait d'abord assurer la commercialisation, c'est-à-dire organiser le marché local. On constate en effet que la plus petite part revient aux agriculteurs et la plus grosse, aux intermédiaires.

Une meilleure distribution de tous les revenus dans les circuits s'impose donc si on ne veut pas en tarir la source, c'est-à-dire la production. Par exemple, pour assurer une garantie de recette aux planteurs, une convention claire devrait être passée avec la compagnie générale maritime qui a bénéficié de crédits de l'Etat pour fabriquer des navires porte-conteneurs mais qui n'a pas pour autant baissé ses prix de transport. Elle facture, au contraire, un prix global aux planteurs, sans détailler le montant des travaux de chargement, de déchargement et de transport. Ainsi, certains planteurs se voient réclamer de l'argent par les intermédiaires sous prétexte que les bananes ne sont pas arrivées en bon état, alors qu'il est impossible de le contrôler puisque seul l'intermédiaire — et non le producteur — appose sa marque sur la marchandise.

On arrive donc à des situations qui désorganisent le marché local et qui portent un préjudice majeur aux producteurs, lesquels sont pourtant la source de la richesse et des revenus de l'île.

Il conviendrait que le Gouvernement négocie directement les prix avec la compagnie générale maritime, afin de préserver les intérêts des planteurs.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Très bien !

M. Didier Julia. Pour assurer l'avenir, il est bien évident que la S.A.F.E.R. doit jouer un rôle de premier plan, en aidant par exemple les jeunes à accéder à l'agriculture. La S.A.F.E.R. de la Martinique a ainsi proposé au ministre de l'agriculture un plan comportant l'ouverture d'un crédit de sept millions de francs. Ce plan a été approuvé ; une convention a même été signée avec la caisse nationale de crédit agricole, mais l'opération est au point mort car le Gouvernement n'a pas débloqué un centime.

Rien n'est prévu pour l'acquisition du foncier par les jeunes. Il est donc suggéré de mettre en place un système permettant à la S.A.F.E.R. d'acquérir des terres et de les céder à des jeunes sous la forme d'une location-vente, ou d'un bail de carrière, seule solution pouvant permettre aux jeunes d'accéder à l'agriculture.

J'en viens à l'essentiel : les mesures générales et fiscales. Les parlementaires ont demandé à plusieurs reprises la généralisation de la mutualité sociale agricole dans les départements d'outre-mer. J'ai moi-même déposé une proposition de loi, n° 1960, qui a été cosignée par l'ensemble des collègues de mon groupe. Ce texte vise à organiser l'aide sociale en faveur des exploitants agricoles dans les départements d'outre-mer. Je serais très heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez insister auprès de votre collègue chargé des relations avec le Parlement afin que cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour des travaux de notre assemblée.

Elle présente en effet l'avantage de proposer une solution financière au problème des charges et des cotisations, en posant le principe qu'à cotisations égales, tant en métropole que dans les départements d'outre-mer, les prestations seraient égales, ce qui permettrait la généralisation de la mutualité sociale agricole, sans que cela représente une charge pour la caisse de mutualité sociale agricole.

En outre, les agriculteurs demandent depuis plusieurs années une modification de la fiscalité, notamment l'extension à l'agriculture des règles qui s'appliquent à l'industrie, au tourisme et à la pêche en matière de réinvestissement des bénéfices en franchise d'impôts. De telles mesures constitueraient, pour l'agriculture, une véritable politique de croissance.

Il faudrait supprimer toutes les entraves au réinvestissement. Il est par exemple impossible aux commerçants et aux industriels, si leurs revenus annexes dépassent 40 000 francs, d'investir en franchise d'impôts dans l'agriculture une partie des bénéfices qu'ils ont réalisés.

En outre, il faudrait porter de cinq années à dix au moins la durée pendant laquelle l'agriculture peut amortir ses pertes.

Enfin, mesure fâcheuse, l'article 79 de la loi de finances pour 1980 s'est révélé, dans la pratique, être plus dommageable aux investissements que la situation antérieure, comme je l'ai démontré au cours du dernier débat sur les départements et territoires d'outre-mer — *Journal officiel* du 11 juin 1980, page 1770. C'est pourquoi je n'y reviens pas.

J'aurais pu exposer de nombreux autres problèmes. Je ne ferai que les évoquer.

Il n'est pas normal que le Gouvernement définisse une politique d'encouragement du tourisme populaire dans les départements d'outre-mer et que les banques en appliquent une autre en refusant un crédit à un hôtelier sous prétexte qu'elles veulent, contrairement à la volonté gouvernementale, favoriser essentiellement le tourisme de luxe qui n'a pas d'avenir.

M. Pierre Forgues. C'est bien vrai !

M. Didier Julia. Pour abréger cette intervention, je saisis directement M. le ministre chargé des réformes administratives d'un certain nombre de propositions pour améliorer d'urgence le fonctionnement de l'administration dans les départements d'outre-mer, qui aboutit parfois à des blocages inadmissibles. J'en ai fait un catalogue. S'il vous intéresse, je vous en transmettrai une copie.

Le temps, monsieur le secrétaire d'Etat, est non pas à la polémique mais à l'union de tous les efforts pour la relance de l'agriculture aux Antilles et dans les départements d'outre-mer les plus touchés par les calamités naturelles. Les quelques problèmes que j'ai évoqués rapidement revêtent un caractère dramatique et, s'ils n'étaient pas rapidement résolus, pèseraient très lourd dans les semaines et les mois qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. Le projet de budget des départements d'outre-mer, qui nous est présenté, porte le sceau de l'austérité. Il se traduira en 1981 pour les populations de ces départements par un accroissement de leurs difficultés et de leurs misères : plus 4 p. 100 de crédits de fonctionnement au titre III ; plus 1,7 p. 100 au titre IV relatif aux interventions publiques ; plus 5 p. 100 en crédits de paiement pour les dépenses en capital ; enfin, moins 3 p. 100 pour les autorisations de programme.

En ce qui concerne la participation des autres ministères, celui de l'agriculture — pour ne prendre qu'un exemple — a réduit les crédits de paiement de près de 3 p. 100 et les autorisations de programme, de 7 p. 100.

D'une façon globale, c'est, compte tenu de l'inflation, un budget de régression grave qui nous est présenté.

La situation actuelle dans les départements d'outre-mer est marquée par une dégradation des conditions de vie de ces peuples.

Le nombre de chômeurs ne cesse de s'accroître et atteint des proportions catastrophiques. Près d'un actif sur deux est au chômage, total ou partiel.

Votre politique d'essence colonialiste a précipité la dépendance économique des départements d'outre-mer. Leurs productions, limitées à quelques secteurs agricoles, sont orientées vers l'exportation. Les activités tertiaires et administratives représentent 80 p. 100 du produit intérieur brut.

En rendant ces peuples de plus en plus dépendants et soumis à l'assistance, vous aggravez les atteintes aux libertés et à la démocratie. La radio et la télévision exigent de leur personnel qu'il exprime la politique du pouvoir. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) « Libérez FR 3 ! » est devenu à juste titre une revendication populaire à la Réunion.

Les départements d'outre-mer ont leur richesse qui doit être mise en valeur. Ils sont riches de leurs terres et de leur mer. Ils sont surtout riches de leur peuple, de leurs hommes, capables de penser, de travailler et de créer.

Ils sont riches, et pourtant, aujourd'hui, ils sont pauvres.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Ah ?

M. Maxime Kalinsky. Quatre cent mille d'entre eux ont été amenés à s'expatrier de leur sol natal. Cette politique d'immigration, combinée aux mesures de dénatalité, met gravement en danger l'existence même de ces peuples.

Les discriminations dont ils sont l'objet pour l'application des lois sociales sont scandaleuses. Le S.M.I.C. est de 18 à 25 p. 100 inférieur à celui qui est en vigueur en France, alors que le coût de la vie est de 40 p. 100 plus élevé.

Les ouvriers payés au S.M.I.C. — ce qui est loin d'être le cas pour bon nombre d'entre eux dans les départements d'outre-mer — ont donc un pouvoir d'achat inférieur de plus de 60 p. 100 à celui des travailleurs de France.

Nous soutenons pleinement la revendication des travailleurs des départements d'outre-mer qui luttent pour l'alignement du S. M. I. C., qui avait été promis pour 1985, et le réajustement général et substantiel des salaires.

Qu'attend le Gouvernement pour que les conventions collectives couvrent les nombreux secteurs d'activité qui en sont encore dépourvus ? Pourquoi la loi du 27 décembre 1973 faisant obligation aux employeurs d'assurer leur personnel contre le risque de non-paiement des sommes dues en cas de fermeture d'entreprises n'est-elle pas appliquée ? Quand le Gouvernement va-t-il imposer aux employeurs des départements d'outre-mer l'application des textes relatifs à l'assurance contre les intempéries ? Qu'attend le Gouvernement pour rendre applicable dans les départements d'outre-mer la législation sur le chômage partiel ?

Les multiples interventions de notre parti ont permis de mieux faire connaître en France les intolérables discriminations dont sont victimes les travailleurs des départements d'outre-mer. Leurs luttes, avec notre soutien, vous ont imposé, monsieur le secrétaire d'Etat, certains reculs. Il en a été ainsi pour l'indemnisation du chômage. Les élus de la majorité devraient être plus discrets en la matière car jamais ils n'étaient intervenus en faveur de cette évolution ; en revanche, ils ont toujours voté toutes les lois discriminatoires.

M. Jean Fontaine. Vous dites n'importe quoi !

M. Maxime Kalinsky. Le budget ne prévoit pas de mettre fin en 1981 aux multiples discriminations pour l'application des lois sociales dans les départements d'outre-mer. La liste de ces discriminations est longue ; et nous demandons que cela cesse, qu'il y ait égalité des droits sociaux.

M. Jacques Brunhes. Très bien !

M. Maxime Kalinsky. Actuellement, dans les départements d'outre-mer, les familles ne touchent environ que la moitié des allocations familiales qui sont versées en France. Il en est de même pour le complément familial et pour les allocations pré et post-natales qui ne représentent que 13 p. 100 seulement de ce qui est versé en France.

De nombreuses familles des départements d'outre-mer ne peuvent percevoir certaines prestations, car elles doivent fournir la justification d'une activité professionnelle durant un certain temps, condition qui n'est pas requise des prestataires en France. Il en est ainsi, notamment, pour les allocations familiales, pour le complément familial, pour l'allocation de logement, pour l'allocation de rentrée scolaire.

Si en France...

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. En métropole !

M. Maxime Kalinsky. ... le minimum versé aux personnes âgées est de 1300 francs par mois, il n'est que la moitié de cette somme dans les départements d'outre-mer.

Quand allez-vous aligner le minimum vieillesse dans les départements d'outre-mer sur celui de la métropole ?

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Merci !

M. Maxime Kalinsky. Chaque député qui votera ce budget des D. O. M., qui ne comporte pas les crédits nécessaires pour mettre au même niveau les prestations sociales et familiales servies dans ces départements et celles qui sont versées en France approuvera par là même la politique discriminatoire du Gouvernement.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Des menaces maintenant !

M. Jacques Brunhes. Très bien !

M. Maxime Kalinsky. Plusieurs cyclones ont ravagé cette année les Antilles et la Réunion. Nous sommes intervenus en chaque occasion auprès du Gouvernement pour exiger une solidarité effective et dénoncer les réalités que nous sommes allés voir sur place.

Le 23 septembre, j'écrivais à mon retour de la Réunion au Premier ministre. Il m'a dit vous avoir demandé de me répondre, monsieur le secrétaire d'Etat. J'attends toujours vos réponses précises à mes questions précises.

Sans avoir le temps de reprendre les divers points contenus dans ma lettre, je rappelle qu'en réalité sur 730 millions de francs de dégâts estimés au départ, hormis les crédits pour l'habitat social qui ne sont qu'un ajustement, il n'y avait que 175 millions de francs de crédits alloués et 86 millions affectés au 2 septembre dernier.

Les dispositions arrêtées par le Gouvernement sont loin d'être à la hauteur des sentiments de solidarité auxquels est profondément attaché le peuple de France.

Ces questions étant toujours d'une brûlante actualité, je vous demande de bien vouloir y répondre à l'occasion de ce débat. Je vous remettrai le double de la lettre, si vous ne l'avez pas.

En ce qui concerne la récolte de la canne, il est clair qu'après le cyclone Hyacinthe tous les intéressés ont subi des pertes de revenus. Quelles dispositions, monsieur le secrétaire d'Etat, prenez-vous pour les indemniser ?

Le rapport préparatoire du VIII^e Plan établit un constat particulièrement accablant de votre politique : accroissement du chômage, recours massif à la migration, économies accrues sur les transferts publics. Et ce rapport ne prévoit comme perspective que la poursuite et l'aggravation de la situation actuelle.

Les peuples des départements d'outre-mer veulent pouvoir vivre, travailler et décider au pays. Aucune évolution positive ne peut intervenir si ces conditions ne sont pas remplies.

Les liens avec la France et les aides de la France à ces peuples doivent se faire dans le cadre du respect du droit de décision de ces peuples.

Aujourd'hui même, à la Guadeloupe, les travailleurs sont en grève, luttant contre la fermeture de la sucrerie Darboussier à Pointe-à-Pitre et pour le maintien du transport de la banane à partir du port de Basse-Terre.

Un des premiers problèmes qui se pose en effet dans les départements d'outre-mer, c'est d'abord le maintien du potentiel économique que vous êtes en train de détruire. Vingt usines sucrières sur vingt-quatre ont fermé leurs portes en dix ans en Guadeloupe ; deux autres fermetures sont prévues. Sept sur quatorze ont également fermé leurs portes à la Réunion et trois autres fermetures sont prévues.

Il n'en reste que deux en Martinique. Et encore est-ce grâce à la lutte des travailleurs.

Le prochain règlement sucrier dans le Marché commun, actuellement discuté à Bruxelles, prévoit des mesures qui, si elles étaient adoptées, se traduiraient par la suppression de toute aide aux producteurs des départements d'outre-mer et par le prélèvement d'une taxe de coresponsabilité de 2,5 p. 100 sur l'ensemble de la production sucrière. Allez-vous laisser faire, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Défendre le potentiel économique actuel, c'est, à la Martinique, maintenir la production bananière que votre plan de restructuration vise à réduire d'un quart.

Défendre le potentiel économique, ce sont les travailleurs qui luttent pour le maintien de l'activité dans les bâtiments et les travaux publics. Ce sont, à la Réunion, les petits planteurs de géranium et de vétiver qui ont vu leur production chuter respectivement de 230 tonnes à 76 tonnes et de 40 tonnes à 24 tonnes.

A la défense du potentiel économique actuel s'ajoutent des mesures déjà définies par les peuples concernés et qui répondent à leurs besoins.

D'abord, une production agricole diversifiée maintenant les productions permettant l'exportation, mais répondant aux besoins de consommation intérieure : maïs, légumes, fruits ; le développement de l'élevage — ces pays étant actuellement, pour l'essentiel de leurs besoins, tributaires de l'extérieur ; le développement de la pêche, ce qui nécessite la mise en place des flottilles nécessaires.

N'est-ce pas la marque d'une économie capitaliste et coloniale que, à la Réunion, 4 000 tonnes de poissons sont importées annuellement ?

Ces pays doivent pouvoir s'industrialiser pour transformer leurs produits, pour répondre à certains besoins et ne pas être, surtout, tributaires des importations. Rappelons que les départements d'outre-mer importent 80 p. 100 de leurs besoins de consommation.

Le bilan du pouvoir actuel vis-à-vis des départements d'outre-mer est riche en plans. Ils se succèdent sous de multiples formes, ils aboutissent à une récession économique pour les peuples concernés. Sur le plan économique, social ou culturel, c'est la marque du grand capital au pouvoir avec tous ses aspects négatifs. C'est grave, car cela concerne la vie quotidienne de plus d'un million et demi d'hommes, de femmes, d'enfants, dont près d'un tiers ont été obligés de partir, à des milliers de kilomètres de chez eux, pour survivre.

M. Michel Debré. Ce n'est pas sérieux !

M. Maxime Kalinsky. Ces travailleurs ont immigré car ils y furent obligés.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. Je termine, monsieur le président.

Ces travailleurs souffrent des nombreuses discriminations dont ils font l'objet. Des dispositions doivent être prises pour leur permettre un droit véritable à la formation professionnelle. Le droit aux vacances pour ces travailleurs et leurs familles devrait se traduire par de réelles conditions de transport et de tarif leur permettant de se rendre chez eux lors des vacances.

Les Guyanais, les Martiniquais, les Guadeloupéens, les Réunionnais veulent vivre dans leur dignité d'hommes libres et responsables et non d'assistés. Ils veulent pouvoir gérer leurs affaires, décider librement de leur avenir, pouvoir s'exprimer.

C'est pourquoi ils luttent et nous leur disons : oui, c'est comme en France, l'avenir vous appartient et il dépend des luttes que mènent et que mèneront les travailleurs. Le parti communiste français vous soutient.

Vivre, travailler et décider au pays est un droit à conquérir, que seules les luttes peuvent permettre d'arracher.

En s'opposant très fermement à votre projet de budget qui tourne le dos aux exigences légitimes des peuples des départements d'outre-mer, nous manifestons à ceux-ci notre solidarité agissante et notre soutien dans leurs revendications.

Nous demeurons attachés aux engagements pris, pour le droit à l'autodétermination de ces peuples...

M. Didier Julia. Vous voulez vous en débarrasser !

M. Maxime Kalinsky. ... et pour le soutien des propositions formulées par leurs organisations démocratiques.

Nous préservons ainsi, pour l'avenir, une coopération fructueuse pour tous. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, exposer en dix minutes les problèmes qui se posent dans les départements d'outre-mer est une gageure impossible à tenir. Aussi me contenterai-je d'un survol rapide de la situation dans mon département, celui de la Réunion.

Mais auparavant, je dois avouer que j'ai été surpris par l'examen du projet de budget.

Voilà un budget, peut-être le seul, qui n'augmente globalement que de 4,6 p. 100, et pour ne considérer que les seuls investissements, non seulement les crédits alloués au F. I. D. O. M. n'augmentent pas, mais ils subissent une réduction de 0,25 p. 100. Comment, dans ces conditions, ne pas dire clairement qu'il s'agit d'un budget en nette diminution, alors que le budget de l'Etat a été revalorisé en moyenne de plus de 14 p. 100 ? Et à cette diminution des crédits de 9 p. 100 par rapport à l'an dernier, s'ajoute le fait que l'augmentation des budgets de la plupart des ministères techniques, à l'exception de celui de l'éducation, n'est pas entièrement répercutée dans les départements d'outre-mer.

Connaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, votre dévouement pour nos départements et ayant pu apprécier votre action dans des périodes difficiles, comme celle que nous avons vécue pendant et après le passage du cyclone Hyacinthe, je n'ai pas jusqu'à dire, comme l'un de mes collègues de l'opposition, que vous devez être le responsable ministériel le plus apprécié au sein du Gouvernement, pour avoir suivi, au-delà de toute espérance, les consignes de rigueur budgétaire du Premier ministre.

M. Jean Fontaine. Qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! (Sourires.)

M. Pierre Lagourgue. Mais je ne puis m'empêcher de penser que la rue Oudinot ne jouit pas d'une très haute considération et que, contrairement aux affirmations maintes fois répétées, les départements d'outre-mer apparaissent de plus en plus comme un fardeau — idée imposée à l'opinion publique par certains journalistes irresponsables ou ignorants de nos réalités — alors que nos problèmes, dans la période difficile que nous traversons, sont exacerbés par rapport à ceux de la métropole.

Je voudrais rappeler une phrase du discours du Président de la République à la Guadeloupe le 6 janvier 1979 concernant les départements d'outre-mer : « ... dans les prochaines années, nous réussirons à faire de ces départements un exemple de ce que la société française est capable de concevoir en matière de progrès économique, en matière de justice sociale et en matière de liberté démocratique ».

Pour atteindre cet objectif fixé par le Président, je me permettrai de vous exposer l'action que je souhaiterais voir menée par le Gouvernement.

D'abord, les restrictions qui ont été apportées à l'application des lois sociales doivent disparaître. Nous attendons, en particulier, la suppression du critère d'activité, décidée en 1978 pour la métropole, pour l'ouverture des droits aux prestations familiales. Cette mesure n'aurait d'ailleurs pas d'incidence financière démesurée car il s'agit surtout d'un transfert de charge de l'aide sociale à la sécurité sociale, mais elle aurait l'avantage de ne plus faire apparaître les Français d'outre-mer comme des assistés.

De même, l'extension du décret du 26 septembre 1952 concernant l'allocation spéciale de vieillesse donnerait enfin satisfaction aux quelque 4 000 vieilles et vieux qui ne bénéficient pas encore du minimum garanti aux personnes âgées et à qui serait enfin reconnu le droit de vivre décemment leurs dernières années. Là aussi, je me permets de vous rappeler les décisions

du Président de la République. Est-ce là trop demander ? Je ne le crois pas. Oserait-on établir une telle discrimination pour les personnes âgées vivant dans un département métropolitain ? Sûrement pas.

De même, pourquoi n'a-t-on pas inclus, parmi les bénéficiaires de l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi, les agents civils non fonctionnaires de l'Etat et les agents non titulaires du secteur public ? Ce serait, m'a-t-on dit, un oubli qui sera vite réparé. Pourquoi alors attendre si longtemps ?

Sur le plan économique, nous attendons du Gouvernement diverses mesures destinées à résoudre le problème angoissant de l'emploi, qui touche tous les âges mais plus particulièrement les jeunes. Parmi les 35 000 demandeurs d'emploi, dont le nombre a augmenté de 36 p. 100 en un an, la moitié est âgée de moins de vingt-cinq ans. Ces deux chiffres montrent clairement que le chômage est la hantise des élus, qui souhaitent que tout soit fait pour y remédier.

Il faut, pour cela, renforcer aussi le personnel de l'A.N.P.E., nettement insuffisant et qui ne peut donc effectuer les tâches nécessaires au placement.

Il faut faire mieux connaître les avantages du pacte pour l'emploi et surtout augmenter considérablement le nombre des stages pratiques en entreprise.

Il faut développer la formation professionnelle et l'adapter aux besoins locaux et métropolitains, dans le cadre de la migration. Cette formation professionnelle adaptée doit aussi s'adresser aux femmes qui ont peu de possibilités dans ce domaine.

Puisque j'ai parlé de migration, il est nécessaire, dans la période économique actuelle, d'assurer les débouchés en métropole et d'améliorer les structures d'accueil pour les jeunes qui ne peuvent trouver du travail sur place. Pour cela, il faut multiplier les comités d'accueil, créer des postes d'assistante sociale et des bureaux d'entraide. Cela peut se faire en augmentant, dans ce but, les moyens du Bumidom et du Casodom. Il faut surtout que le migrant puisse trouver, par priorité, un logement décent à un prix en rapport avec ses revenus, ce qui est rarement le cas. Un contingent pourrait être réservé dans les H. L. M., aux originaires des départements d'outre-mer, en évitant toutefois la ségrégation.

J'ajouterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que les filles ou les garçons qui ont quitté leur terre natale, cette île ensoleillée où ils ignoraient les rigueurs du froid, travaillaient dans des conditions d'autant plus pénibles qu'ils vivent parfois dans une atmosphère empreinte de racisme, dans un milieu inconnu, indifférent, sinon hostile. Ces jeunes — et ils sont 80 000 avec leur famille — sont pleins de courage et de foi dans l'avenir. Mais ils ont aussi gardé — et c'est tant mieux — des liens familiaux très étroits avec leurs amis, leurs frères et sœurs, leurs parents restés là-bas sur la terre natale, si proche et si lointaine à la fois. Proche, car elle est à treize heures de chez eux ; lointaine, car le passage aller-retour le moins cher vaut 4 500 francs. Ils ont besoin, pour se sentir en sécurité, d'avoir la possibilité de rentrer chez eux à l'occasion d'une maladie grave, d'un décès ou de tout autre événement heureux ou malheureux qui peut arriver à ceux qui sont restés là-bas. Ils veulent pouvoir, tous les ans ou tous les deux ans, faire un retour aux sources, se retremper dans le milieu familial, sentir l'odeur de la vanille, du géranium et du vétiver ou tout simplement rêver sous un ciel rempli d'étoiles, comme on le voit seulement chez nous. Voilà pourquoi ils ne supporteront pas longtemps cette situation d'exilés à vie.

Il est donc indispensable que le Gouvernement fasse pression sur la compagnie nationale pour que les places qui sont inoccupées dans les avions, et qui se chiffrent à des dizaines de milliers par an, puissent leur être offertes à un tarif qui serait de l'ordre de la moitié du tarif le plus bas. Il vaut mieux, plutôt que de transporter du vide, transporter des travailleurs qui ont cet impérieux besoin de retrouver un instant leur terre natale. C'est une exigence qui n'est plus un luxe à l'heure où nous vivons.

D'autres décisions devraient être prises pour créer des emplois sur place et développer l'économie. Très brièvement, puisque le temps m'est compté, je dirai qu'il faut que le plan d'aménagement des Hauts soit une réussite et pour cela, en dehors des crédits importants qu'il nécessite, il est indispensable que soit mise en place une politique de formation de l'agriculteur qui est quasi inexistante à l'heure actuelle. Le collège d'agriculture de Saint-Joseph est incapable de jouer ce rôle, car il est trop petit et manque de personnel enseignant et de matériel. De plus, il ne comporte pas de deuxième cycle de formation.

La nécessité d'aligner les charges sociales en agriculture sur celles de la métropole n'est plus à démontrer et devient impérieuse à la suite des augmentations du S.M.I.C.

Dans le domaine industriel, si l'on veut favoriser la création de P.M.I., il faut inciter aux investissements productifs en améliorant la portée du décret d'application n° 80-450 de l'article 79 de la loi de finances de 1980, qui écarte du bénéfice de la déduction fiscale le matériel d'occasion importé, alors que,

souvent, il est encore adapté à la dimension de notre marché. Cela avait d'ailleurs été annoncé par le Président de la République, à la Réunion, en 1976.

De même, il est indispensable que les investissements concernant le secteur du bâtiment et des travaux publics fassent l'objet de déductions, comme c'était le cas avant 1980. Cela pourrait donner un coup de fouet à ce secteur en difficulté.

Cette extension est également indispensable dans les domaines de l'hôtellerie, de l'artisanat et de l'agriculture.

Je rappelle qu'en 1979 le Premier ministre avait estimé qu'il était d'impérieuse nécessité de mettre en chantier, dès 1981, l'extension du port de la Pointe des Galets, poumon de l'île, qui risque un jour de se trouver coupé des approvisionnements extérieurs. J'espère que l'Etat acceptera, comme pour les extensions de Dunkerque, de financer les travaux à 60 p. 100. Et puisqu'on parle de port, qu'attend-on pour envisager des mesures destinées à abaisser les coûts de fret et celui des produits importés, même si cela passe par la disparition de certains privilèges ?

Bien sûr, le bilan de la départementalisation ne présente pas que des aspects négatifs, et, si beaucoup reste à faire, je dois, dans un but d'objectivité, porter témoignage de l'acquis très important dont nos populations ont bénéficié ces dernières années.

La solidarité nationale a joué d'une manière exceptionnelle à la suite du passage du cyclone Hyacinthe, et les Réunionnais en sont conscients, en dépit des critiques injustifiées de certains.

Nos populations ont apprécié, entre autres mesures, les extensions concernant le complément familial, l'allocation d'orphelin et de parent isolé, l'allocation pour les handicapés, ainsi que les allocations de rentrée scolaire et de logement, sans oublier l'indemnité viagère de départ pour les agriculteurs.

Deux mesures importantes, la mensualisation des allocations familiales et l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi, nous avaient fait croire que le Gouvernement avait, enfin, décidé de considérer les départements d'outre-mer comme les autres départements.

Dans le domaine économique aussi, un effort a été fait avec le plan de relance de la canne, qui est une réussite, et le plan d'aménagement des Hauts, qui est un espoir, sans oublier la nationalisation de l'Énergie électrique de la Réunion qui nous a permis d'atteindre l'indépendance énergétique en ce qui concerne l'électricité. Mais le financement des centrales à bagasse apparaît urgent si l'on veut conserver cette indépendance.

Ce bilan est très largement positif, et j'en suis fier face à ceux qui, systématiquement, dénigrent l'action de la France.

Je regrette d'avoir dû, dans cet exposé, laisser percer une certaine amertume en constatant que, hélas ! beaucoup de choses restent à faire. Mais je ne saurais oublier les devoirs qui sont les miens vis-à-vis de mes mandants, et puisque le problème de l'emploi à la Réunion reste notre préoccupation première, je formulerais en conclusion le souhait que le Gouvernement accepte de tenir une table ronde sur ce sujet avec les administrations concernées, mais aussi les responsables locaux, les professionnels et les élus qui ont fait la preuve, à l'occasion de la mise en place de l'indemnisation du chômage, qu'ils étaient au moins aussi responsables que leurs homologues métropolitains et aussi capables de faire montre d'imagination. Or, de l'imagination, il en faudra pour trouver les solutions qui conviennent.

Il est encore temps aujourd'hui, mais demain il sera peut-être trop tard.

J'espère être entendu, et c'est pourquoi je voterai votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, chaque année, au moment de débattre des dispositions du projet de loi de finances concernant les départements d'outre-mer, tombe rituellement, comme les feuilles en cette saison, le même reproche : les orateurs non inscrits ne disposent que d'un temps de parole ériqué.

Au demeurant qu'importe puisque tout se passe comme si l'on sacrifiait à une sorte de cérémonial incantatoire.

Dans le même temps, sans aucun complexe, les voix les plus officielles proclament la nécessité d'être à l'écoute des élus afin de mieux cerner les problèmes. A l'évidence, il y a un décalage entre les propos et la réalité.

De même, on affirme que le vrai problème de l'outre-mer, c'est son développement — et c'est exact — mais on ne nous donne pas pour autant les moyens de l'assurer, et je n'en veux pour preuve que le projet de budget qui nous est présenté pour 1981.

Quand je dis « budget », j'agis plutôt par habitude, car je devrais plutôt parler de ce qu'il en reste. En effet, ce ne sont plus que des miettes. Le rapporteur spécial de la commission des finances, notre excellent collègue M. de Rocca Serra, a d'ailleurs très bien dit qu'il s'agissait d'un budget résiduel.

En effet, la section commune mise à part — car désormais on ne peut plus savoir ce qu'il y a dans cette section commune afférente aux D. O. M. et aux T. O. M. — nous constatons que le budget général des départements d'outre-mer n'augmente que de 4 p. 100. Dans un contexte inflationniste de l'ordre de 14 p. 100 l'an, il s'agit en fait d'une régression de 10 p. 100 en moyenne. Je dis bien en moyenne, car les crédits F.I.D.O.M., par exemple, non seulement n'augmentent pas nominalement, mais sont en diminution de 0,5 p. 100. Compte tenu de l'inflation, cela représente une régression totale de l'ordre de 14,5 p. 100.

Je dois le clamer bien haut : ce n'est pas là le budget que nous attendions, compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels nous nous trouvons confrontés et des retards économiques que nous devons rattraper. Certes, tout le monde le reconnaît, mais il conviendrait d'harmoniser les propos et les actes.

Je connais votre parade, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous allez me répondre — et vous aurez raison — qu'il faut être logique avec soi-même et qu'on ne peut vouloir une chose et son contraire. Vous me direz qu'il faut accepter les conséquences de la départementalisation.

Bien sûr, mais j'ai examiné le fascicule budgétaire qui retrace l'effort des ministères techniques en faveur des départements d'outre-mer, et j'ai pu constater que l'augmentation n'est finalement que de 12 p. 100, alors que le budget total de l'Etat est en augmentation de 14,7 p. 100. Cela signifie que même les ministères techniques ne font pas l'effort nécessaire pour accorder les actes aux propos.

Encore s'agit-il d'une augmentation moyenne, car pour l'agriculture et l'environnement, par exemple, les crédits non seulement n'augmentent pas autant que nous l'aurions souhaité, mais ils régressent.

Dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, il me sera difficile de voter votre budget, à moins que, dans votre réponse, vous ne nous donniez des apaisements de nature à nous reconforter.

En effet, certains problèmes nous prennent à la gorge et nous angoissent. Nombreux sont ceux qui auraient justifié de la part du Gouvernement un peu plus de sollicitude et donc l'octroi de moyens propres à les résoudre.

M. Joseph Franceschi. Il est d'accord avec nous !

M. Jean Fontaine. Je serai bref, puisque le temps m'est compté. Mais il est un problème que je ne peux passer sous silence. Savez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que, sur dix personnes qui se rendent dans nos permanences, huit viennent nous demander un emploi ?

C'est donc du chômage que je voudrais traiter, en précisant tout de suite que lorsqu'on parle de 30 p. 100 de chômeurs dans la population active à la Réunion, on est certainement au-dessous de la vérité.

Certes, il s'agit d'un problème difficile. Pour le résoudre, il n'existe pas de solution miracle que l'on pourrait faire jaillir de sa manche tel un magicien. A l'évidence, il n'y a pas de truc, et vous avez raison, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous insistez sur le fait que, localement, il n'y a pas de solution à court terme.

Mais ne dit-on pas qu'il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer ? Il faut se retrousser les manches et tout faire pour atténuer les effets de ce drame humain. Nous devons prendre le taureau par les cornes et y aller carrément, car je ne crois pas qu'une méthode progressive pourrait mettre un terme à une situation aussi sérieuse. M. Barre lui-même a déclaré que la méthode graduelle se caractérise par l'austérité en pente douce. Une telle méthode conduit à la désespérance et risquerait de donner des fruits amers.

Il faut donc, sans plus attendre, tout mettre en œuvre pour créer des emplois durables. Et comme, à l'évidence, cela ne sera pas suffisant pour donner du travail à tout le monde, il convient de faciliter la mobilité des travailleurs, et notamment celle des jeunes demandeurs d'emploi.

M. le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le président, mon collègue M. Krieg m'a cédé son temps de parole.

M. le président. Dans ces conditions, poursuivez, mon cher collègue. Pas de bavardages inutiles. (*Sourires.*)

M. Jean Fontaine. Ce n'est un secret pour personne que, pour créer des emplois, il importe de favoriser la vitalité et le dynamisme des entreprises, grandes et petites. Certes, le

projet de loi de finances pour 1981 prévoit une aide fiscale à l'investissement qui mérite d'être triplement applaudie. Pour son ampleur d'abord, puisque les entreprises pourront déduire de leurs bénéfices imposables une somme égale à 10 p. 100 de leurs investissements. Pour sa simplicité, ensuite, car jusqu'à présent les formalités administratives constituaient à certains égards des handicaps. Pour sa durée, enfin, qui sera de cinq ans.

Mais pour nous, compte tenu de notre situation spécifique, il faut aller encore plus avant, et c'est là, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous devez assurer pleinement votre mission de coordination, d'animation et d'impulsion.

Certaines aides financières prévues pour assurer le développement dans les départements d'outre-mer cesseront d'être applicables le 31 décembre prochain, et je pense à la prime d'équipement, à la prime d'emploi, à la prime régionale. Il faut que ces primes soient reconduites.

Et puis nous attendons toujours la parution du décret prévu par la loi du 10 janvier 1980 définissant les conditions d'application de l'exonération de la taxe professionnelle pour les extensions et les créations d'établissements industriels.

Nous attendons les aides et subventions nécessaires pour permettre aux usines sucrières de s'équiper en vue de la production d'électricité qui pourrait être envoyée dans le réseau.

Il faudrait aussi mettre un terme aux pratiques tarifaires qui pénalisent nos départements d'outre-mer en ce qui concerne les liaisons avec la métropole, y compris les liaisons postales et les télécommunications.

Il faudrait étendre le champ d'application de l'article 79 de la loi de finances pour 1980, afin d'y faire entrer les entreprises artisanales et les prestations de service. A notre échelon, nous ne pouvons pas faire grand-chose puisque l'article 40 nous est opposable. Mais vous pouvez agir, monsieur le secrétaire d'Etat. Et si vous le faites, nous pourrions agir à notre tour, par votre intermédiaire.

Enfin, et j'en aurai terminé — un peu à contrecœur — il faut encourager la mobilité des travailleurs. Mais les crédits affectés au Bumidom n'augmentent que de 5,7 p. 100 et sont sans commune mesure avec la réalité de nos besoins. Nous nous heurtons, par ailleurs, à l'interférence beaucoup trop lourde et bureaucratique de l'A.N.P.E. en ce qui concerne les migrations. Et que dire des tarifs aériens qui freinent considérablement cette mobilité des travailleurs en décourageant beaucoup de nos compatriotes de venir travailler en métropole parce que, à juste titre, ils ont peur de ne plus pouvoir revenir dans leur pays natal ?

M. Jean-Jacques Barthe. Ils ont aussi peur du chômage !

M. Jean Fontaine. Pourtant, une solution existe, et il suffirait que le Gouvernement fasse preuve en ce domaine d'une volonté politique réelle et qu'il la traduise dans les faits. Dans ce budget d'austérité et mon collègue M. de Rocca Serra m'excusera d'y faire référence — 500 millions de francs ont pu être dégagés pour faciliter la desserte de la Corse qui n'est qu'à 200 kilomètres des côtes du continent et qui est bien moins peuplée que notre île. On aurait certainement pu faire un effort comparable en faveur des départements d'outre-mer, sans pour autant porter atteinte à l'équilibre du compte d'exploitation de la société nationale Air France.

Je l'affirme : si l'on veut, on peut ! Mais le veut-on sincèrement ?

Telles sont, rapidement exprimées, les quelques observations que j'ai cru devoir faire dans le bref laps de temps qui m'était imparti.

Je le répète, monsieur le secrétaire d'Etat : j'attends vos explications. Je prendrai ensuite la décision de voter ou non votre budget. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et des non-inscrits.)

M. le président. La parole est à M. Camille Petit.

M. Camille Petit. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la limitation à cinq minutes de mon temps de parole m'oblige à concentrer mon intervention sur le thème grave et inquiétant du chômage à la Martinique.

Au-delà des secteurs affectés de façon chronique, comme le bâtiment, les travaux publics, l'agriculture, le chômage frappe de plus en plus de jeunes à la recherche d'un premier emploi. Nous l'évoquons donc sous ses trois aspects, économique, social et politique, en formulant quelques propositions pour le moyen terme.

L'économie stagne dans tous les domaines et sa relance, malgré de louables efforts — que nous reconnaissons — est toujours attendue.

Dans l'agriculture, comment assurer les replantations des terres ravagées sans que s'accroisse le déblocage des crédits, crédits d'ailleurs annoncés dans des conditions de rapidité dont nous savons gré au Gouvernement ?

Vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, pour les avoir rencontrés sur le terrain, la situation tragique de certains planteurs de banane et leur endettement.

L'économie sucrière et rhumière est encore une de nos vives préoccupations, et notamment au sein des assemblées départementale et régionale.

Une mission du ministère de l'agriculture a établi des conclusions après concertation avec les élus. Il serait temps de les mettre à exécution.

A plus long terme, nous attendons la réforme foncière, souvent annoncée mais reportée à plus tard, alors que les crédits sont alloués à la S. A. F. E. R. avec réticence.

Les tentatives de diversification des cultures, avec des productions de contre-saison, se heurtent à l'absence de garantie communautaire d'écoulement, en dépit des hautes instances de Bruxelles.

Sans obtenir de réponse, je réclame depuis un an l'extension du fonds interministériel d'aménagement rural — le F. I. D. A. R.

Quant au « plan pêche », il n'est guère opérationnel.

De même, pour l'industrie et l'artisanat, nous attendons une adaptation des mesures d'incitation à la création d'activités nouvelles : réduction des conditions de leur attribution à moins de cinq emplois pour l'artisanat ; extension du fonds national de garantie aux entrepreneurs ; développement du crédit coopératif ; développement de l'apprentissage et promotion d'une formation professionnelle adaptée aux besoins à court et à moyen termes.

Comment attendre du développement de l'industrie hôtelière et touristique la création d'emplois quand certains projets se heurtent à l'incompréhension des organismes de crédit d'Etat, comme c'est le cas pour un projet dans la plus importante commune de la région Nord-Atlantique, à Sainte-Marie ?

Enfin, il faut étudier l'allègement sectoriel et temporaire de certaines charges sociales, en tenant compte des résultats intéressants des premier et troisième pactes pour l'emploi.

L'accroissement rapide du chômage impose aujourd'hui la poursuite de l'extension de la législation sociale. Je ne pense pas seulement à l'indemnisation du chômage, dont nous saluons l'application prochaine, mais aussi aux plus menacés : travailleurs saisonniers, personnes âgées, dont le minimum vieillesse garanti est inférieur de moitié à celui de la métropole ; exploitants agricoles encore privés de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles ; familles modestes soumises au critère d'activité et dont les allocations doivent parvenir à une vraie parité avec le continent, la parité dite globale étant contestée dans son calcul qui tient compte du nombre de familles et non du nombre d'enfants.

Notons toutefois que les cantines scolaires ont prouvé leur efficacité grâce à ce système.

Comment l'artisanat deviendrait-il le meilleur secteur de multiplication des emplois si cette catégorie socio-professionnelle demeure privée des allocations familiales et d'un fonctionnement réel de l'assurance maladie ?

Je dois aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous rappeler combien les logements sociaux sont, à la Martinique plus qu'ailleurs, insuffisants face aux nombreuses demandes, et qu'il est urgent de prendre un décret pour rendre enfin efficace l'allocation de logement à caractère social.

Mais le chômage frappe aussi en métropole nos compatriotes venus y travailler et pour lesquels doivent se renforcer les actions du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, pour l'embauche, le logement et la formation professionnelle dont les stagiaires ne perçoivent plus que 25 p. 100 du S. M. I. C., ce qui exclut les personnes originaires des départements d'outre-mer.

M. Maxime Kalinsky. Si je comprends bien, vous défendez une mauvaise politique !

M. Camille Petit. Nous l'avons améliorée à une époque où vous refusiez de voter les crédits, comme vous continuez d'ailleurs de le faire à l'Assemblée européenne, et M. Sablé vous le rappellerait tout à l'heure !

Pendant des années, vous vous êtes contentés d'envoyer votre salut fraternel aux « vaillantes populations en lutte pour leur libération ». Vous changez un peu de langage pour des raisons électorales, mais nous savons que vous n'avez pas de crédit chez nous. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Très bien. Faites-le taire !

M. Jacques Brunhes. Vous dressez un réquisitoire, mais vous êtes responsable de cette politique ! Démagogue ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Seul M. Camille Petit a la parole.

M. Camille Petit. L'aggravation du sous-emploi, c'est aussi, pour une part, le résultat des tentatives de quelques autonomistes de vos amis qui se servent du chômage à des fins politiques, mettant en cause l'appartenance au grand ensemble national français auquel les Martiniquais, dans leur très grande majorité, sont profondément attachés.

M. Maxime Kalinsky. Le chômage, c'est vous !

M. Camille Petit. Aussi ne veulent-ils plus être les victimes inquiètes, sur les plans économique, social et politique, de l'exploitation par les grands moyens d'information des déclarations de certains irresponsables, d'ailleurs versatiles dans leurs propos, comme on a pu le voir cette année. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie françaises.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Monsieur le secrétaire d'Etat, du budget que vous défendez ce soir ainsi que de ceux des ministères techniques, je dirai peu de choses. Leur progression ne m'incite guère à leur accorder trop d'importance. Disons, en un mot, qu'ils stagnent, s'ils ne sombrent pas.

Que signifient, par exemple, 12 p. 100 d'augmentation des dépenses civiles dans les D. O. M. ? Même avec une dotation globale de fonctionnement améliorée, les moyens ne suivront pas la hausse du coût de la vie. Comment, dans ces conditions, entreprendre ou poursuivre une politique ?

En ce qui concerne les variations des pourcentages par départements ministériels, on relève la faible progression des crédits d'une année sur l'autre, et cela dans une fourchette d'une extrême modestie, puisqu'elle va de 2,80 p. 100 pour la Guyane à 7,55 pour la Guadeloupe, en passant par 4,5 p. 100 pour la Réunion et 5,35 p. 100 pour la Martinique.

A côté de cela, on enregistre deux contre-performances. Celle de Saint-Pierre-et-Miquelon. Nous aimerions savoir pour quelle raison les crédits diminuent de 12,9 p. 100. Nos compatriotes d'Amérique du Nord paraissent sanctionnés. Que va devenir la prétendue vitrine de la France à la porte du Canada et des Etats-Unis ?

La réduction des crédits pour la collectivité territoriale de Mayotte est plus forte encore : moins 81,40 p. 100. Vous nous expliquerez sans doute qu'après des années d'effort, il fallait marquer une pause. Quand on connaît le sous-développement de cette île, cet argument n'a guère de valeur. Faut-il donc voir là le signe avant-coureur d'un désengagement politique ? Les socialistes, qui ont toujours condamné la partition des Comores, aimeraient cependant que l'aide de la France soit moins chiche, du moins si elle a pour objet une volonté réelle de coopération internationale.

Si l'on examine maintenant le budget des D. O. M. sous l'angle thématique, seuls trois secteurs progressent nettement : commerce et artisanat, postes et télécommunications et justice. Tout le reste est stationnaire, notamment le travail et la santé, la jeunesse et les sports, les transports. Régressent très nettement les universités, l'agriculture, l'environnement et le cadre de vie. Nous aimerions avoir quelques explications sur cette singulière évolution.

Nous pourrions faire des remarques identiques en ce qui concerne les T. O. M., à l'exception toutefois de la Nouvelle-Calédonie, où les dépenses civiles progressent de plus de 25 p. 100. Mais la cause de cette progression est évidente : il s'agit apparemment de rattraper le temps perdu depuis vingt ans et de promouvoir une politique qui s'apparente au sauvetage des meubles. Cette politique précipitée paraît déjà bien compromise.

Ailleurs, les crédits civils ne progressent pas au rythme du coût de la vie : plus 11,4 p. 100 pour la Polynésie, plus 8,9 p. 100 pour les T. A. A. F. De plus, les crédits destinés à Wallis-et-Futuna subissent une chute sensible. A quoi est due cette régression étonnante ?

Quant aux crédits militaires, ils stagnent eux aussi, puisque avec 1 139,8 millions de francs, ils n'augmentent que de 11,4 p. 100. Mais il faudrait leur ajouter, en ce qui concerne la Polynésie, un large budget nucléaire : d'un côté médiocrité et manque de moyens, de l'autre pléthore de crédits pour des expériences dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne profiteront jamais — Dieu merci ! — au peuple polynésien.

Ce budget est le dernier du septennat présidentiel. Aussi faut-il tenter de dresser un bilan de la politique conduite depuis 1974.

Aux yeux des socialistes, elle se caractérise en deux mots : ambiguïtés et incertitudes. Je donnerai quelques exemples pour illustrer mon propos.

Sur le plan social, en raison de la crise économique qui frappe plus durement encore l'outre-mer que les départements métropolitains, l'une des grandes réformes que nous vous avons proposées — et que vous avez fini par accepter — était l'indem-

nisation du chômage. Comment, en effet, parler d'égalité des droits entre ressortissants d'outre-mer et métropolitains si, dans des domaines aussi sensibles que celui-là, subsistent de pareilles discriminations ?

Vous avez récemment présenté un bilan de cette indemnisation à la sortie d'un conseil des ministres. Mais qu'il y a loin des déclarations ministérielles aux réalités quotidiennes ! Savez-vous que du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 1980, sur 32 677 demandeurs d'emploi à la Réunion, seuls 374 d'entre eux ont pu percevoir l'indemnisation espérée ? A peine un peu plus d'un sur cent. Est-ce là le résultat d'une véritable politique sociale ?

La même ambiguïté, les mêmes incertitudes, nous les observons dès lors que nous tentons de comprendre le sens que le Gouvernement donne à ces mots si simples : « la place de l'outre-mer français dans le monde ».

S'agit-il d'assurer l'évolution économique et sociale des départements et territoires d'outre-mer ou de protéger des intérêts métropolitains, voire internationaux ?

Sommes-nous en Guyane, en Nouvelle-Calédonie pour assurer la promotion des Kanaks, des Calédoniens et des Guyanais, ou pour défendre l'exploitation d'un minéral ou les potentialités de la forêt et du sous-sol guyanais ?

Sommes-nous à la Réunion pour contribuer à l'émancipation économique et sociale d'une population historiquement liée à la France ou pour préserver une base d'action internationale dans l'Océan Indien ?

Sommes-nous à Mayotte pour sortir les Mahorais du sous-développement ou pour nous accrocher à un point d'appui commode pour surveiller aussi bien le détroit d'Ormuz que celui du Mozambique ?

Choisir exclusivement la présence et l'intérêt d'une métropole, ce serait refaire le choix colonial. Seuls les partisans attardés de l'assimilation à outrance souhaitent vous y pousser. Ils sont plus nombreux, hélas ! qu'on pourrait le croire.

Refuser les évolutions statutaires, c'est aller à l'encontre du mouvement historique des peuples qui prennent conscience de leur personnalité.

Entre ces deux voies, votre politique ne cesse d'hésiter. Vous mécontentez ceux qui ferment les yeux sur les différences et affichent un patriotisme d'autant plus suspect que leurs intérêts sont habilement répartis hors de l'outre-mer. Vous mécontentez simultanément ceux qui luttent pour une émancipation humaine qu'aucun Français digne de ce nom ne saurait récuser. Et quand vous vous engagez timidement dans cette voie — comme on l'observe à propos des problèmes kanaks — votre propre électoral prend les armes et vous ne parvenez pas à le convaincre d'évoluer.

Cette grande médiocrité de résultats n'est que la conséquence des ambiguïtés et des incertitudes que j'évoquais à l'instant. En un mot, vous ne dites pas clairement où vous voulez aller, alors que les départements et les territoires d'outre-mer sont dispersés à travers le monde entier et que vos actions sont passées à la loupe par la quasi-totalité des nations étrangères.

Les socialistes, quant à eux, préféreraient une politique de clarté qui ne renierait ni les liens anciens qui unissent la France à l'outre-mer, dans leur richesse et leur diversité, ni la nécessaire maîtrise, par les élus locaux, du devenir des actuels départements et territoires d'outre-mer.

Chacun reconnaît aujourd'hui que le monde ne peut être à la fois que solidaire et multipolaire. Comment alors refuser ce constat à l'outre-mer ? La vraie solution consisterait sans doute en l'institution d'une nouvelle communauté où chaque département, chaque territoire choisirait le niveau de ses relations avec la France, conformément au degré de ses aspirations sociales, économiques et culturelles, choisirait ses institutions par rapport à lui-même et non par référence exclusive à une législation nationale abusivement uniformatrice, évoluerait enfin dans un cadre institutionnel suffisamment souple pour autoriser les aménagements que l'avenir rendra inévitables.

En évitant de s'engager dans cette voie courageuse, cette voie qu'il sait pourtant inéluctable, le Gouvernement trahit sa crainte de perdre son électoral. A la veille des présidentielles, n'attendons donc pas de lui qu'il change de politique ! Mais est-il bien sûr de ne pas tirer pour d'autres les marrons du feu ? La surenchère départementaliste va se donner libre cours et vous serez une fois de plus accusés, monsieur le secrétaire d'Etat, de brader ce qui reste de l'Empire. Vos soi-disant partenaires de la majorité ne vous laisseront rien passer et, le soir du second tour des élections présidentielles — quel qu'en soit le résultat — il faudra bâtir une autre politique, une politique plus réaliste.

Si les options socialistes avaient prévalu, comme elles prévalaient bientôt, nous l'espérons...

M. Jean Fontaine. Il n'est pas interdit de rêver !

M. Alain Vivien. ... la France et les départements et territoires d'outre-mer auraient fait l'économie de bien des conflits et de bien des tensions.

Ils auraient, ensemble, préparé un avenir de coopération, profitable et durable pour tous, et donné au monde l'image d'une solidarité originale fondée sur la communauté de l'histoire et le réalisme des faits.

Est-il donc toujours trop tôt pour l'entreprendre ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Guillod.

M. Raymond Guillod. Mesdames, messieurs, l'examen du projet de budget des départements d'outre-mer pour 1981 m'offre l'occasion de signaler une nouvelle fois certains aspects des problèmes que connaissent ces départements, particulièrement celui de la Guadeloupe que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte.

Faut-il rappeler que les départements d'outre-mer souffrent d'un sous-développement qui se traduit par un taux de chômage insoupçonné dans l'hexagone et qui avoisine 20 à 25 p. 100 ?

Sans doute subissons-nous plus qu'ailleurs les conséquences de la crise économique mondiale, mais il n'en est pas moins vrai que la situation pourrait s'améliorer sensiblement si le Gouvernement avait une politique plus résolue.

Le cas de la Guadeloupe est significatif. C'est un département qui bénéficie d'une législation sociale avancée, que ne connaît aucun Etat de la Caraïbe ou de l'Amérique latine. Or l'économie accuse un retard important qui n'a aucun rapport avec le niveau de vie de la population. Nous savons tous que c'est l'économie qui, en définitive, doit supporter les dépenses sociales; mais en Guadeloupe c'est la solidarité nationale qui compense les déficiences du développement économique.

Il est sans doute normal de faire appel à la solidarité nationale, mais, dans ce cas particulier, la disparité est telle que l'on peut l'assimiler à une certaine assistance. Il faut, si l'on veut éviter le pire, accorder la priorité des priorités au développement économique: priorité à l'agriculture, à l'artisanat, à la pêche, à l'industrie et au tourisme. Cela suppose des efforts considérables des pouvoirs publics et de l'initiative privée.

Vous avez mis en place, monsieur le secrétaire d'Etat, des programmes importants, il me plaît de le souligner. Cependant, je n'ai pas besoin de rappeler que les capitaux privés ne s'investissent que dans la mesure où règne la confiance. Ce n'est pas en laissant se développer un climat d'insécurité, que nous trouverons les promoteurs indispensables au développement de l'économie. Ce n'est pas non plus en refusant d'appliquer les lois de la République que l'on rétablira la confiance. Le problème est donc avant tout politique.

Dans le monde en pleine ébullition que nous connaissons et que se partagent les grandes puissances, il n'y a pas de place pour les petites nations. Que ces dernières le veuillent ou non, elles tomberont toujours sous le contrôle plus ou moins rigoureux d'un géant, soit directement, soit par Etat interposé.

Souvent, c'est un contrôle économique moins visible et moins brutal. Parfois, c'est un asservissement politico-militaire à l'exemple de ce qui se passe en Tchécoslovaquie ou au Cambodge; c'est parfois par un drame tragique, comme celui que vit le malheureux peuple afghan, par les armes et dans le sang, face aux blindés soviétiques.

Pour échapper à une telle emprise, les nations industrielles d'Europe occidentale ont été conduites à s'unir pour constituer la Communauté économique européenne. La Guadeloupe est un département français et, à ce titre, elle est intégrée dans cette Communauté.

Elle est l'objet d'attaques sérieuses venant de l'étranger qui pense que, pour affaiblir la France et l'Europe occidentale, il faut diviser. La Corse connaît ces problèmes et il en est de même de la Bretagne, de la Réunion et de la Martinique. C'est pourquoi la population de la Guadeloupe s'inquiète de l'agitation extrémiste qui se donne libre cours dans un département où l'on devrait vivre sans problème. Je l'ai signalé à maintes reprises. Je n'ai pas l'impression que ma voix ait été entendue.

Au mois de mai dernier, je vous demandais dans cette enceinte, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que vous pensiez faire contre ceux qui maniaient « la bombe à peinture en attendant de faire mieux ».

Le 1^{er} août dernier, j'écrivais au Président de la République pour lui faire part de mon inquiétude et de celle de la population. Je veux croire que vous ne m'en voudrez pas d'avoir joué au prophète. En effet, depuis, ils ont fait mieux: il y a eu un mort.

Permettra-t-on plus longtemps à des criminels, soudoyés de l'étranger, d'agir en toute impunité? Tolérera-t-on plus longtemps que de paisibles citoyens reçoivent des lettres de menaces ?

Quand donc interdira-t-on les articles incendiaires qui paraissent dans une certaine presse dont les responsables ne sont jamais inquiétés ?

Au nom de quel libéralisme peut-on autoriser que le racisme le plus abject puisse se développer impunément dans le paisible département de la Guadeloupe, au mépris des lois de la République? Non contents de se servir de la presse pour diffuser cette propagande, nous constatons que ces extrémistes bénéficient de complaisances coupables à l'intérieur de la station régionale de l'FR3 Guadeloupe qui est devenue un lieu privilégié de débordements racistes...

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. C'est scandaleux !

M. Raymond Guillod. ... et qui peut offrir à des agents étrangers une tribune de choix pour appeler à la révolte contre la France.

M. Jean Fontaine. Libérez FR 3 !

M. Raymond Guillod. Un récent débat télévisé sur la culture a permis aux Guadeloupéens de découvrir le visage du racisme le plus abject, un autre de voir et d'entendre un ressortissant cubain s'attaquer à la France et, en des termes à peine voilés, inviter la population à choisir l'indépendance.

M. Jean Fontaine. Libérez FR 3 !

M. Raymond Guillod. Le tollé de protestations qui a été enregistré vous est sans doute parvenu rue Oudinot, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je ne sais pas qu'à ce jour les antennes de radio et de télévision de La Havane soient ouvertes à des étrangers pour développer des idées antimarxistes et inciter les Cubains à la révolte contre Fidel Castro !

M. Jean Fontaine. Bravo !

M. Raymond Guillod. Je sais fort bien, en revanche, que les antennes de FR3 Guadeloupe n'accueillent que bien timidement — quand ils ne se les voient pas refuser — les élus de la majorité qui ne partagent pas la philosophie marxiste des journalistes extrémistes de cette station.

Je sais aussi par avance que je serai accusé de tenir des propos réactionnaires par ceux-là mêmes qui se déshonorent par leur attitude raciste et s'avilissent par leur intolérance.

Si défendre la France et la République, si se faire le porte-parole de la quasi-totalité d'une population qui m'a élu pour la défendre, c'est être réactionnaire, eh bien je le suis, et le revendique hautement !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Très bien !

M. Raymond Guillod. Car il est un bien qui se place au-dessus de tous les autres, et que je défendrai âprement: c'est la liberté, la vraie liberté, la liberté d'être noir ou blanc — on naît comme on peut et on ne choisit pas la couleur de son épiderme — la liberté d'être marxiste ou antimarxiste, d'être chrétien ou athée, sans être inquiet pour ses options philosophiques ou pour sa race.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, quand donc la justice se décidera-t-elle à punir ceux qui font du racisme en dépit des lois contre le racisme? Quand donc se décidera-t-elle à poursuivre ceux qui portent atteinte à la sécurité individuelle, à la sûreté et à l'intégrité de la nation ?

Quand vous aurez pris des mesures pour rassurer les Guadeloupéens et l'opinion publique, alors notre économie repartira de l'avant et nos hôtels se rempliront. Mais il faudrait en outre que les promoteurs ne soient plus placés en face d'une législation tatillonne et absurde qui paralyse le développement de l'économie.

La circulaire du 26 août 1980 relative à l'utilisation des terrains domaniaux du littoral dans les départements d'outre-mer, que vous avez signée, n'est pas faite pour faciliter les investissements et a provoqué une protestation unanime des élus locaux. Elle n'a pas effacé les effets déplorables de la législation antérieure, qui d'ailleurs demeure.

J'ai eu, d'autre part, l'occasion d'appeler à maintes reprises l'attention du Gouvernement sur les problèmes que pose la directive du 25 juillet 1979 sur la protection et l'aménagement du littoral. Je pensais que j'avais été compris et que des solutions seraient trouvées. Je me rends compte aujourd'hui que rien n'est réglé.

L'application stricte de la législation qui interdit les constructions à moins de cent mètres du rivage n'aurait autorisé l'édification d'aucun des hôtels existants en Guadeloupe si les textes actuellement en vigueur avaient vu le jour il y a dix ans, et la plupart des établissements de la zone industrielle de Jarry n'auraient pu être construits. Pourtant, l'administration tire une légitime fierté de ces réalisations.

Faut-il rappeler à nouveau que le tourisme sous les tropiques, et aux Antilles, en particulier, ne peut se concevoir qu'avec le soleil, le sable et la mer, la règle des trois «*», chère aux Américains : sun, sand, sea ?*

Encore une fois, monsieur le secrétaire d'Etat, libérez les départements d'outre-mer de ce carcan, ne paralysez pas le développement économique de ces îles par des interdits qui sont pris en dépit du bon sens et sans leur compte des réalités locales. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Sablé.

M. Victor Sablé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est soumis inspire plus de regrets que de surprises. Espérons que ceux qui en contrôlent l'exécution sauront en tirer sur place le meilleur parti.

Il convient de rendre hommage à la rapidité des concours apportés à la suite des catastrophes qui ont frappé les départements d'outre-mer et d'attendre encore un peu pour porter un jugement sur les actions qui ont été entreprises en vue de restructurer leurs agricultures dévastées.

On ne peut plus se contenter de réparer, pour ainsi dire machinalement, les dégâts causés par des calamités cycliques. Il faut maintenant rationaliser la gestion des entreprises et des investissements productifs pour faire face à l'inéluctable mondialisation des échanges commerciaux.

En vingt ans, malgré des erreurs et des paradoxes que la science économique aura un jour à élucider, des étapes importantes ont été franchies sur la voie du progrès.

Globalement, le produit intérieur brut est considéré par tous les experts internationaux comme l'un des critères les plus objectifs pour apprécier, indépendamment des régimes politiques, le niveau de vie des différents pays. Sur ce plan, il est indépassable que, dans l'océan Indien comme dans la mer des Caraïbes, nos départements restent des points de mir.

En 1978, le produit intérieur brut était de 18 000 francs par habitant pour la Martinique, de 13 500 francs pour la Guadeloupe contre 13 000 francs pour Trinidad qui a du pétrole, 4 600 francs pour Saint-Domingue qui n'en a pas, 4 900 francs pour Cuba qui a le plus célèbre des leaders «*maximo* » et 1 250 francs pour Haïti qui possède un président à vie.

L'âme d'un peuple n'est pas liée à sa misère originelle et c'est en s'arrachant au paupérisme et en s'ouvrant par la culture au monde extérieur, avec les moyens que l'histoire met à sa disposition qu'il peut le mieux assurer sa propre identité. Telle est notre philosophie. Mais la force d'inertie se manifeste jusque dans les catégories sociales qui se réclament le plus ardemment d'une politique de changement. C'est à tort que certains s'imaginent que l'éloignement géographique, le patriotisme et le bon sens populaire suffiront indéfiniment à mettre les départements d'outre-mer à l'abri des bouleversements du monde contemporain.

Aux Antilles comme partout ailleurs, notre ami M. Guillard y a fait allusion tout à l'heure, le trafic de la drogue a précédé l'apparition du terrorisme. Il s'agit d'un phénomène constant. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement doit prendre sans délai des mesures draconiennes pour mettre un terme à ces activités criminelles si contraires à la renommée de nos îles.

En dépit des centaines de milliards dépensés pour conjurer ce mal — j'ai personnellement été «*époustouffé* » par les chiffres — l'écart se creuse entre pays industrialisés et pays en voie de développement. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce que, depuis l'élection du Parlement européen au suffrage universel et la nouvelle jurisprudence de la cour de justice de Luxembourg, nos départements d'outre-mer aient bénéficié de décisions que nous envient bien des Etats, notamment parmi ceux qui ont signé la convention de Lomé.

Pour votre information, je vous citerai quelques chiffres qui vous donneront une idée des concours que les départements d'outre-mer ont obtenus, en un an, de la Communauté européenne. Ils ont reçus 11 600 000 francs pour l'indemnisation des dégâts causés par les cyclones, 10 756 900 francs du F. E. D. E. R., 83 380 000 francs au titre du F. E. O. G. A., 139 200 000 francs du fonds social et 371 000 francs pour les aides aux zones de montagne. En outre, il subsistait un reliquat de 34 100 000 francs des dotations du fonds européen de développement dont nous avons été décrochés pour être rattachés au F. E. O. G. A. Si l'on ajoute à ces chiffres une aide exceptionnelle de 3 700 400 francs pour favoriser la communalisation des aubergines, qui a surtout bénéficié à la Guadeloupe et à la Martinique, on obtient un total de 283 108 300 francs.

Enfin, le 16 octobre dernier, le Parlement européen a adopté à l'unanimité, à l'exception, je le regrette, d'un groupe politique, qui comprend malheureusement des parlementaires français...

M. Jean Fontaine. Le groupe communiste !

M. Victor Sablé. ... le principe d'une aide au développement de l'agriculture dans les départements d'outre-mer, en acceptant de débloquer un crédit de 1 223 800 000 francs pour un programme couvrant une période de six années.

Mais alors que des étrangers ont voté en faveur de départements qui avaient été dévastés par des cyclones — David, Frédéric et Allen aux Antilles, Hyacinthe à la Réunion — j'ai vu les membres d'un parti français refuser de le faire. C'est une scène extrêmement pénible dont je me souviendrai.

M. Philippe Séguin rapporteur pour avis. C'est scandaleux !

M. Jean Fontaine. Des noms !

M. Camille Petit. Ils sont muets ; ce serait pourtant le moment de parler.

M. Victor Sablé. Dans ces conditions, nous comprenons mieux que nos séparatistes acceptent de perdre leur crédibilité en réclamant, avec toujours plus de hargne, les avantages inhérents à la départementalisation et à l'intégration à la Communauté économique européenne ! Ils espèrent ainsi gagner les suffrages et la confiance des électeurs pour mieux les dépouiller ensuite des prérogatives de la nationalité française.

Mais leur dialectique diabolique ne parvient pas à entamer les forces historiques qui ont guidé, depuis si longtemps, le choix du régime constitutionnel en vigueur dans ces départements. Les jeunes Antillais, mieux informés qu'autrefois, savent que les pays qu'on leur donne en exemple n'offrent au problème du chômage d'autres solutions que le coupe des forêts de la taïga, en Sibérie, la pacification en Angola, en Ethiopie ou en Afghanistan, comme aux plus beaux jours de la colonisation.

Un résultat positif, mes chers collègues, a été obtenu et mérite d'être salué. Il s'agit du dépôt du projet de loi étendant aux départements d'outre-mer les dispositions relatives à la protection des appellations d'origine des eaux-de-vie. Je vous félicite, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir activé une procédure que j'avais engagée depuis plus de dix ans.

M. Jean Fontaine. Il faudra revoir les définitions !

M. Victor Sablé. Aucun Gouvernement, en cette époque d'ausérité, de concurrence et d'interdépendance, n'aura plus la possibilité de subventionner sans limite les productions agricoles excédentaires ou les entreprises qui n'apportent pas la preuve de leur propre rentabilité.

M. le président. Il faudrait songer à conclure, monsieur Sablé.

M. Victor Sablé. J'ai presque terminé mon intervention, monsieur le président, mais je vous fais remarquer que tous les orateurs qui m'ont précédé ont dépassé de deux minutes leur temps de parole. J'espère que vous aurez avec moi la même complaisance.

M. le président. La présidence est très libérale cette nuit.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Une fois n'est pas coutume !

M. le président. Cette mansuétude est peut-être due à la victoire de l'équipe de France de football sur celle d'Eire ! (Sourires.)

M. Victor Sablé. Je vous remercie, monsieur le président.

Avec les financements apportés tant par l'Etat que par la Communauté économique européenne, l'élaboration du VIII^e Plan, sous la responsabilité des instances régionales, fournira une occasion exceptionnelle de collaboration de toutes les têtes pensantes qui se penchent sur les problèmes de l'outre-mer.

Le chômage, voilà l'ennemi ; telle est la formule que nous devons retenir. Il faut également comprendre que la jeunesse d'aujourd'hui, avec ses diplômes et ses qualifications professionnelles, ne pourra supporter indéfiniment d'être écartée de la vie active. La migration n'a plus les mêmes effets bénéfiques qu'au temps où la France, en pleine croissance économique, ne connaissait ni crise ni racisme.

Enfin, les départements d'outre-mer possèdent des atouts et des potentialités qui auront de plus en plus d'importance dans la compétition mondiale qui va désormais opposer les différents groupes de nations.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, je ne cesse de répéter qu'il faut créer dans les départements d'outre-mer une véritable mystique de la modernisation économique. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Nous avons tant parlé des départements d'outre-mer les années précédentes et même cette année, que de nouveaux discours ne seraient pas d'une grande utilité. Contrairement aux autres orateurs, monsieur le président, j'approuve la réduction du temps de parole de chacun.

Mon propos se bornera à trois remarques.

La première, monsieur le secrétaire d'Etat, intéresse un territoire qui ne relève plus de votre compétence, mais dont l'évolution, dans les conditions difficiles où elle se produit, a des répercussions psychologiques sur les habitants de l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer.

La thèse des séparatistes est bien connue. Elle dit : « Votez, votez, braves gens, pour la France. Un jour viendra où Paris, malgré votre volonte, vous abandonnera. Cependant, l'argent continuera à venir. »

L'affaire des Nouvelles-Hébrides, monsieur le secrétaire d'Etat, ne vous regarde plus, mais il faut que le Gouvernement sache qu'elle a causé des ravages psychologiques. Je représente un des départements les plus éloignés des Nouvelles-Hébrides ; cependant les échos de ces problèmes y sont parvenus.

L'histoire nous apprendra-t-elle comment les négociations ont pu être engagées et continuées comme elles l'ont été ? Comment l'histoire acceptera-t-elle que, malgré des Français emprisonnés, des francophones malmenés, des hommes soutenus par la France abandonnés, nous ayons continué à verser des crédits ?

Il faut absolument, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom des responsabilités que vous exercez sur les départements et territoires d'outre-mer, que le dossier de l'Etat nouveau soit rouvert et que le ministère des affaires étrangères se rende compte qu'il n'est pas possible d'agir comme il l'a fait au cours des mois passés et que, en particulier, il est capital de subordonner les importants crédits versés par le budget des affaires étrangères à une amélioration du sort matériel, voire à la libération des hommes qui ont cru en la France et qu'il n'est pas possible d'abandonner.

M. Xavier Hamelin. Très bien !

M. Michel Debré. Je vous le demande encore une fois, non point parce qu'il s'agit d'un territoire qui dépendait de votre secrétariat d'Etat, d'un tout petit territoire qui maintenant est un petit et pauvre Etat, mais parce que votre attitude et celle du Gouvernement peuvent être déterminantes sur le plan psychologique pour bien des hommes et des femmes qui vivent dans les départements placés sous votre compétence.

Ma deuxième remarque rejoint celles que vous avez entendues tout à l'heure. Elle concerne le problème grave, social et politique, du chômage et particulièrement du chômage des jeunes.

La première méthode pour résoudre cette question consiste en la réalisation d'investissements publics ; il existe certes des limites, mais, comme mon collègue M. Fontaine, je ne peux m'empêcher de penser que certains ministères techniques, notamment pour ce qui concerne les logements et les constructions, ne vont pas jusqu'au bout du raisonnement et jusqu'au bout des exigences. En effet, il y a souvent un problème économique et social dans les départements et territoires d'outre-mer et leurs responsables ne sont pas toujours compris par ces services techniques, notamment dans les circonstances présentes.

La deuxième méthode pour lutter contre le chômage réside dans les investissements privés. Or, en la matière, le dossier est à peu près au même point que lors du débat qui s'est déroulé dans cette assemblée. Nous avons voté des lois qui sont bonnes, des décrets sont sortis, d'autres non, mais, surtout, les procédures n'ont pas été améliorées. J'ai proposé, il y a quelques mois, la création d'une agence industrielle ou d'agences de différents types afin que le pouvoir de décision soit local. Le Gouvernement doit avoir confiance dans ses préfets. Pourquoi n'auraient-ils pas, en exerçant la tutelle sur ces agences, le pouvoir de décider des exonérations fiscales et des primes à accorder ? Vous savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'indépendamment de la bonne volonté qui est la vôtre ou celle de vos collaborateurs, la lenteur des procédures a actuellement un aspect dissuasif.

La troisième manière de réduire le chômage, vous la connaissez bien, c'est la mobilité. On vous prête de grands projets, sur le Bumidom. Je vous demande de ne pas avoir tant de grands projets et de considérer que la mobilité reviendra, à quelques conditions.

La première, c'est de restituer au Bumidom, peut-être sous le contrôle *a posteriori* de l'agence de l'emploi, le droit de prospecter et de faire venir les garçons et les filles qui le souhaitent. L'agence nationale pour l'emploi recevra les comptes rendus, puis présentera ses observations ; mais que le Bumidom reprenne ses attributions !

A cette condition première, s'en ajoutent deux autres.

Il faut d'abord expliquer l'utilité — quels qu'aient été les progrès considérables réalisés au cours des années passées — d'achever l'effort de formation technique et professionnelle des jeunes. Sur ce point, le ministère de l'éducation ne se rend pas compte que les départements d'outre-mer connaîtront quatre ou cinq années difficiles. C'est maintenant qu'il faut consentir l'effort nécessaire et pas plus tard.

Il est ensuite indispensable — M. Lacourgue l'a déjà souligné — de restaurer le tarif social pour que les vacances, les congés payés puissent se dérouler, tous les trois ou quatre ans, dans des conditions satisfaisantes pour les migrants.

En dehors de ces dispositions, très simples, tout ce qui sera envisagé ne représentera que des mesures de détail. Ce que je viens de dire, me paraît l'essentiel.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, ma troisième remarque est d'ordre plus général. Nous assistons, que nous soyons originaires de ces départements ou nés en métropole, à la renaissance d'une campagne que l'on croyait définitivement morte. Au moment où l'œuvre accomplie depuis tant d'années produit ses effets, au moment où les hommes et les femmes des départements d'outre-mer constatent les difficultés que rencontrent d'anciens territoires qui ont obtenu leur indépendance, au moment où l'écart se creuse, comme l'a indiqué M. Sablé, entre nos départements et ces Etats, au moment où, dans des conditions exceptionnelles, la solidarité nationale s'est manifestée, que voyons-nous ? Nous voyons des irresponsables, et à leurs côtés certainement des hommes qui ne sont pas sans liens avec l'étranger, mener une campagne sur le coût excessif de ces départements, sans se rendre compte qu'ils commettent une faute contre la France.

Notre souveraineté n'existe que là où elle est souhaitée. Or elle est souhaitée par la majeure partie des hommes et des femmes des départements d'outre-mer à tel point qu'en entendant tout à l'heure le discours de notre collègue communiste, j'ai constaté que tout le début était une affirmation exceptionnelle de la départementalisation. Cela montre bien que l'on ne peut plus aujourd'hui parler à ces hommes et à ces femmes de séparatisme, sans commencer par cacher son visage.

M. Camille Petit. Très bien !

M. Michel Debré. Si la France est dans le monde autre chose qu'une puissance européenne, c'est pour bien des raisons. Parmi ces raisons, figure l'existence de ces départements et territoires d'outre-mer.

Enfin, quelles que soient les objections et les difficultés de l'action, nous savons très bien — l'étranger le sait encore mieux que nous — que, partout où la France existe, se manifeste une sorte d'affirmation de dignité de la personne humaine que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Il faut aller là où flotte le drapeau tricolore pour trouver la liberté des cultes, la justice, les écoles, la liberté de la presse, et une liberté dont les hommes politiques savent qu'elle est identique dans les territoires et les départements d'outre-mer et en métropole. En réalité, le fait d'être volontiers critiqué constitue la rançon de la liberté.

Au moment où cette campagne recommence, il est capital que vous nous disiez, en réponse à nos préoccupations, non pas vous en tant que secrétaire d'Etat mais en tant que représentant du Gouvernement de la France, que ni les irresponsables ni ceux qui reçoivent de l'argent de l'étranger n'ont, en ce domaine, droit à la parole. S'il y avait un seul chapitre à aborder, en dehors des questions financières, c'est bien celui-là.

Je répète encore une fois que des problèmes se posent. Au fond de mon cœur, une grande révolte gronde contre les suites psychologiques que j'ai ressenties après l'affaire des Nouvelles-Hébrides. Trop de dossiers essentiels ne suivent pas la marche qui convient. Mais au-delà de ces critiques, il y a une affirmation tellement claire qu'il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous la prononciez et qu'avec vous le Gouvernement comme le Parlement ne cessent de la prononcer, car elle est l'expression non seulement de la réalité, mais de l'avenir tel que nous le souhaitons pour nos départements. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Rivièrez.

M. Hector Rivièrez. Monsieur le secrétaire d'Etat, M. Debré a bien situé le problème de nos départements d'outre-mer. Il est inutile de répéter qu'ils sont français et que nous n'admettons pas qu'on les chasse de la République française. A la vérité, c'est ce que certains désirent puisque leurs promesses sont fondées sur des différences. Je leur reproche de ne pas en faire suffisamment état quand ils parlent d'autonomie ou d'indépendance, ce serait tellement plus franc !

Vous revenez de Guyane, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous en parlez, car il est bon que la nation sache que le plan Guyane n'est pas un mythe, que des progrès ont été accomplis et que la Guyane est en marche.

Il faut également continuer à faire la Guyane avec les Guyanais. Je vous rappelle à cet égard que le comité des départements et territoires d'outre-mer pour le VIII^e Plan a, lui aussi, recommandé de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs guyanais en facilitant le lancement d'opérations intégrées comparables à celles conduites par le Bumidom en faveur

des agriculteurs réunionnais, afin de faire participer la population locale au développement de l'agriculture dans ce pays. Il est indispensable d'atteindre cet objectif.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de la nécessité de mettre en place le Crédit agricole en Guyane. J'espère que son antenne sera prochainement installée.

Quant au problème des infrastructures portuaires et routières, vous avez dégagé un crédit de 225 millions pour cinq ans. Mais je constate que cette somme sera réduite de 20 p. 100 l'année prochaine. Les autorisations de programme s'élèveront seulement à 32 millions. Compte tenu de l'effort considérable à entreprendre en faveur de ces infrastructures, je vous invite à reprendre l'idée que je vous avais soumise d'une demande d'emprunt auprès de la Banque européenne. Il convient aussi d'envisager le lancement d'un grand emprunt national.

Il faut voir grand dans ce domaine, car il a été délaissé pendant si longtemps qu'il y a énormément à faire. Il faut avoir la volonté de poursuivre ce plan Guyane, et je sais que vous l'avez.

Mais nous devons en voir la manifestation dans les crédits qui sont mis à la disposition de ce département. Cette année, l'enveloppe des crédits affectés à la Satec se révèle insuffisante. La demande de crédits s'élevait à trente millions, alors que neuf millions seulement lui ont été alloués il y a quelques mois.

Je crois qu'il faut persévérer dans cette voie, mais en disposant des moyens nécessaires. L'affaire est certes difficile. Ce grand pays qu'il faut mettre en valeur a maintenant sa chance qui est aussi celle de la France.

Le plan guyanais constitue une grande espérance en voie de réalisation.

Je voudrais appeler votre attention sur deux points. L'un a déjà été abordé par M. Claude Martin, celui de notre droit à bénéficier du concours du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F. I. D. A. R. Comme les départements d'outre-mer appartiennent à une zone de rénovation rurale, face à la nécessité de faire participer les collectivités locales à leur développement, le F. I. D. A. R. doit pouvoir intervenir dans ces départements comme c'est déjà le cas à la Réunion. Qu'on ne me rétorque pas qu'ils bénéficient de l'aide du F. I. D. O. M., car ce n'est qu'un fonds de rattrapage ! La départementalisation, que le Gouvernement a voulue, doit aller jusqu'à son terme. Les départements d'outre-mer auraient même dû avoir accès à tous les fonds d'aménagement du territoire.

Aussi, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de revenir sur le problème de l'intervention du F. I. D. A. R. dans les départements d'outre-mer.

Voyons les choses comme elles sont : l'effort que représentent les primes d'équipement et les primes d'emploi ne bénéficie qu'aux gros investissements et il n'aboutit pas assez vite. A la vérité, seuls l'artisanat et les petites entreprises qui, souvent, ne disposent pas des moyens qui leur seraient nécessaires, contribuent au développement de ces départements.

L'intervention du fonds national de garantie se révèle indispensable. Il faut que nous bénéficions de cautions mutuelles et que tout soit mis en œuvre afin que le petit industriel et le petit artisan qui s'installent sans disposer de l'apport initial nécessaire puissent solliciter l'aide d'un fonds de garantie qui leur permette d'obtenir l'emprunt voulu pour leur lancement.

Je le répète, les petites entreprises et un secteur artisanal bien aidé nous apporteront plus de satisfactions que les grosses entreprises qui viennent si difficilement s'implanter chez nous.

J'examinerai rapidement le problème de la décentralisation que M. Debré a évoqué. Ce dernier avait déjà abordé ce thème lors du débat de juin 1980 en affirmant qu'il fallait créer des instituts d'initiative et de développement qui faciliteraient la décentralisation et la déconcentration.

Cette question mérite un plus large débat. Celui-ci vous a d'ailleurs été demandé, notamment à la Guadeloupe. Vous avez suggéré que l'on vous adresse des propositions. Nous n'y manquerons pas. Je propose que l'on organise une table ronde afin d'examiner, au niveau départemental et dans un cadre d'unité nationale, les voies dans lesquelles nous devons nous diriger afin de favoriser le développement de ces territoires.

Une mission, dirigée par votre directeur de cabinet, est déjà venue en Guyane ; elle a constaté sur place les goulets d'étranglement, les difficultés et les lourdeurs du système.

Il faut enfin faire disparaître tout cela, après une réflexion bien conduite et tranquille, en prenant conscience que ces départements veulent être français, car c'est seulement à cette condition qu'ils connaîtront la liberté que l'on ne doit pas leur voler. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Bamana.

M. Younoussa Bamana. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, chaque année, le débat budgétaire me fournit l'occasion de faire un rapide bilan des actions de développement que l'Etat a entreprises à Mayotte depuis 1976.

Vous vous rappelez que, l'année dernière, le Parlement a suivi la proposition gouvernementale de prolonger de cinq années le statut provisoire de la collectivité territoriale de Mayotte. Ces cinq années devaient permettre de doter Mayotte d'un cadre législatif adapté et de l'amener à un niveau économique et social compatible avec l'aspiration départementale de la quasi-totalité de la population. On pouvait penser dès lors que le Gouvernement multiplierait les initiatives pour satisfaire cette double exigence.

S'agissant de la mise en place du dispositif législatif adapté à Mayotte, les engagements ont été tenus puisque le Gouvernement a récemment soumis à l'avis de notre conseil général huit projets d'ordonnances essentiels pour l'avenir de Mayotte. Nous leur avons donné un avis favorable et ces ordonnances devraient être prises rapidement. Il restera à prendre les textes d'application et les nouvelles ordonnances qui nous font encore défaut dans des domaines importants, mais la diligence gouvernementale et le sérieux des travaux entrepris en 1980 me donnent bon espoir pour l'avenir.

Il n'en va pas de même en ce qui concerne les financements d'Etat qui doivent concourir à notre développement. J'ai bien peur de lasser votre attention, mes chers collègues, en rappelant, une fois de plus, les principaux dossiers pour lesquels nous attendons un engagement de l'Etat, problèmes que j'expose ici depuis 1977, date de mon élection parmi vous.

Au premier rang de nos préoccupations figurent les investissements en matière de communications. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, à quel point la réalisation du port de Longoni est indispensable pour l'avenir de Mayotte. Or, depuis quatre ans, l'Etat recule devant un engagement que le dernier montage financier a pourtant ramené à six millions de francs, ce qui est exceptionnellement peu pour un port en eau profonde.

De la même façon, l'Etat se refuse à intervenir sur le réseau routier national qui est pourtant classé depuis 1978. Pas un kilomètre de route n'a été construit depuis 1976...

M. Gérard Houteer. C'est vrai !

M. Younoussa Bamana. ... date de la mise en place de l'administration française directe. Pour ces derniers dossiers — ports et routes — le déblocage serait proche ; je vous serai très obligé, monsieur le secrétaire d'Etat, des précisions que vous pourrez me donner à cet égard.

Un autre grand problème mahorais réside dans l'encadrement du développement agricole. Vous savez à quel point le ministère de l'agriculture rechigne à prendre un véritable engagement à Mayotte, alors que, plus peut-être que leurs compatriotes de métropole ou des départements d'outre-mer, les agriculteurs mahorais ont un besoin urgent d'une intervention vigoureuse de l'Etat dans ce secteur. En fait, la direction de l'agriculture de Mayotte n'a jamais été officiellement créée et l'action très timide de ce ministère est dépourvue de tout fondement juridique.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, d'œuvrer dans le sens de cette création qui serait dans l'esprit de la loi du 24 décembre 1976, laquelle prévoit l'intervention directe à Mayotte des ministères techniques. Il est vrai que le F. O. R. M. A. a récemment décidé d'étendre son action à Mayotte. C'est un point important et nous nous en félicitons. Je crois cependant que vous donneriez sa véritable signification à cette extension en orientant les actions du F. O. R. M. A. vers la mise en place d'un dispositif de stabilisation des produits agricoles exportés — café, coprah, ylang-ylang, vanille, etc. — dont la mévente persistante constitue une véritable catastrophe pour l'agriculture mahoraise.

Notre troisième grande préoccupation porte sur l'enseignement primaire pour lequel on nous promet, depuis plusieurs années, la nomination de plusieurs instituteurs métropolitains, la création d'un cours normal et la prise en charge des salaires des instituteurs mahorais. L'adoption de ces mesures, pourtant essentielles, est constamment reculée ; il en résulte que, malgré une amélioration sensible dans les trois dernières années, plus de la moitié de nos enfants d'âge scolaire ne peuvent encore être scolarisés, même dans les conditions très mauvaises qui sont actuellement celles des écoles mahoraises.

Je n'ai évoqué que nos principaux problèmes. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous connaissez bien notre pays désormais, que ce ne sont pas nos seules difficultés. Ce sont simplement celles dont la solution doit retenir le plus notre attention commune. Je souligne d'ailleurs que, dans un domaine primordial, celui de la santé, les mesures récemment prises à votre initiative nous laissent espérer une amélioration sensible de notre situation.

Mais puisque nous parlons de budget, je voudrais insister sur les conséquences financières que ces différents problèmes comportent pour Mayotte.

En raison des charges que la collectivité territoriale assume à la place de l'Etat, son budget est en déficit permanent. Je signale que la rémunération des instituteurs constitue, à elle seule, une

charge annuelle supérieure à cinq millions de francs, sans parler des nombreux autres fonctionnaires tels que ceux de l'agriculture que la collectivité territoriale paie, alors qu'ils devraient être rémunérés par l'Etat.

Si l'on ajoute à ces charges de fonctionnement les efforts d'investissement que nous réalisons à la place de l'Etat et le fait que la collectivité ne perçoit pas la dotation globale de fonctionnement, il en résulte un déséquilibre budgétaire variant entre cinq et sept millions de francs qui nous place sous la tutelle étroite et permanente des administrations centrales.

Outre ce problème structurel de déficit, nous rencontrons des difficultés de procédure sur lesquelles j'appelle spécialement votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat. En effet, la subvention d'équilibre par laquelle l'Etat comble une partie du vide qu'il a lui-même créé n'est pas fixée a priori. Il en résulte que le budget de la collectivité territoriale, voté en déséquilibre, est soumis à l'approbation conjointe de votre département ministériel et du ministère du budget. Jamais jusqu'à ce jour les délais prévus par l'ordonnance d'avril 1977 instituant notre conseil général n'ont été respectés pour cette approbation et il n'est pas rare qu'un budget voté au mois de janvier nous revienne, après une « coupe claire », plus de six mois après. Dans ces conditions, il n'y a plus de prévision, plus d'autorisation et plus d'exécution budgétaires possibles.

Plus curieux encore, cette procédure nous empêche même de réaliser des dépenses à la place de l'Etat défaillant.

Ainsi, l'année dernière, les communes mahoraises — qui, elles, perçoivent la dotation globale de fonctionnement — se sont-elles groupées en un syndicat d'investissement qui a accepté, pour débloquer la situation, de financer à raison de 6 millions de francs l'achèvement de la route nationale du Nord.

L'Etat a exigé la garantie de la collectivité territoriale pour l'emprunt correspondant alors que le syndicat est bien plus riche que la collectivité. La caisse prêteuse s'est alors avisée que le budget de la collectivité garante était déséquilibré et elle a sollicité l'approbation de la délibération de garantie.

Cette affaire dure depuis plus d'un an et je n'en finirai pas de citer des exemples, quelquefois ubuesques, de difficultés provoquées par la procédure budgétaire qui nous est appliquée.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite que vous intégriez au projet de loi de finances, dès cette session, le déficit prévisionnel du budget de la collectivité territoriale pour lequel je vous demande de prévoir une somme au moins égale à huit millions de francs.

Dans la pratique, il conviendrait que vous nous indiquiez la répartition prévisionnelle de la ligne 41-52-10 de votre projet de budget de façon que soit individualisée la somme contribuant à l'équilibre du budget de la collectivité territoriale.

Puisque, de toute façon, l'Etat paiera cette somme en 1981, un tel geste, marque d'une volonté de décentralisation, attesterait la qualité de vos intentions à l'égard de la collectivité de Mayotte à un moment où l'on parle beaucoup de développement des responsabilités locales.

La responsabilité des élus locaux mahorais, c'est aussi d'exercer librement les prérogatives que la loi leur confie. Vous allez nous y aider et je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs des non-inscrits, du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Maximin.

M. Mariani Maximin. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion budgétaire est une des occasions offertes aux élus de dresser un bilan de l'action menée par le Gouvernement dans les départements d'outre-mer.

Mais c'est aussi l'occasion pour les élus de traduire les aspirations et les inquiétudes des populations qu'ils représentent. Leur profond désir d'améliorer les conditions de vie de chacun se traduit alors par la formulation de propositions, de recommandations ou par la prise en considération de nouveaux objectifs. C'est à ce second aspect de la discussion budgétaire que je souhaiterais aujourd'hui m'attacher.

Une telle attitude me paraît d'autant plus légitime qu'elle correspond à une évolution profonde des esprits, qui exigent de leurs élus des actions concrètes et résolument tournées vers l'avenir.

Cette évolution des Antilles s'est faite à partir d'un constat : celui du retard pris dans le domaine économique par rapport au progrès réalisé dans le domaine social.

Ce décalage entre un secteur social avancé et un secteur économique en proie à des difficultés de plus en plus grandes a trouvé pendant des années un palliatif dans la notion d'assistance économique.

Alors qu'en matière sociale, le Gouvernement s'est attaché à ce que soit appliqué, outre-mer, au fur et à mesure, le régime métropolitain, la départementalisation économique, voulue à juste titre par M. le Président de la République et qui devait

permettre à ces départements d'accéder aux mêmes niveaux que ceux qu'avait atteints la métropole, grâce au développement de l'appareil productif local, n'a pas répondu aux espoirs qu'elle a suscités.

L'insuffisance des créations d'emploi s'est traduite par un accroissement du chômage, par un recours massif à la migration et aux transferts de fonds publics et par une permanence du déficit de la balance commerciale.

Mais, en opposition à cette stagnation, et même, dans certains secteurs, à une régression, nous assistons aujourd'hui à une évolution des esprits, qui tend au rejet de cette notion d'assistance.

Les Antillais ont un désir profond de pouvoir vivre dans leur département. Ils veulent se doter d'une économie forte, créatrice d'emplois, productive de richesses.

Trente-quatre années de départementalisation ont donné naissance à une nouvelle génération, plus exigeante parce que mieux instruite et mieux informée, qui aspire à trouver sur place l'emploi et le niveau de vie que leurs aînés viennent chercher en métropole.

Le vieux principe de la dépendance de l'économie des départements d'outre-mer vis-à-vis des transferts publics est rejeté.

Dès lors, toute notre action, toute la politique mise en œuvre par le Gouvernement doit avoir comme unique objectif le développement de l'appareil productif local.

Il faut définir la politique la mieux adaptée pour intensifier, accroître, diversifier les secteurs clés que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie, l'artisanat et le tourisme.

A cet égard, les trois grandes priorités retenues par le Gouvernement dans le projet de budget pour 1981, à savoir l'investissement, la recherche et la famille, peuvent et doivent servir de cadre à son action prochaine dans les départements d'outre-mer.

L'investissement est la clé de voûte de la départementalisation économique qui doit être orientée vers la création de petites entreprises artisanales ou industrielles de type familial, sur lesquelles les pouvoirs publics n'ont pas jusqu'à présent porté une attention suffisante.

L'extension aux départements d'outre-mer de l'intervention du fonds national de garantie est l'un des moyens de parvenir à la création de ces petites unités industrielles.

Il convient en outre d'étendre aux départements de la Caraïbe la protection sociale des artisans et l'ensemble des aides métropolitaines à l'artisanat, d'améliorer les conditions du crédit et d'intensifier la formation professionnelle.

Compte tenu de la spécificité des départements d'outre-mer certaines adaptations sont nécessaires. C'est ainsi que l'on peut envisager des aides régionales pour les entreprises qui n'entrent pas dans les critères d'attribution des avantages octroyés en métropole.

Nous devons aussi veiller à la consolidation des grandes productions agricoles : la canne, la banane. Ces activités doivent être soutenues et aidées par des actions de relance et de modernisation qui permettront de maintenir la Guadeloupe au niveau de son quota. A cet effet, les plans de relance de la canne et de la banane doivent être poursuivis et achevés.

En ce qui concerne la canne, je souhaiterais attirer l'attention du Gouvernement sur le problème posé par la fixation du prix de cette denrée. Il est double. Il y a, bien sûr, celui du prix de la tonne de canne, mais il y a également celui du moment où intervient sa fixation.

Vous n'êtes pas sans savoir que les planteurs ont toujours manifesté le désir de connaître le prix arrêté par les pouvoirs publics avant le démarrage de la campagne sucrière.

Or, chaque année, cette question fait l'objet de nombreuses négociations avec les organisations concernées, ce qui entraîne souvent un retard dans le démarrage de la coupe. Le rendement saccharifère en pâtit compte tenu du cycle végétatif de cette culture.

Afin d'éviter que ne se pose à nouveau ce problème, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir prendre les dispositions que vous jugerez utiles pour que le prix de la tonne de canne soit fixé avant le début de la récolte.

Nous devons aussi œuvrer pour une meilleure adaptation des hommes aux emplois qui leurs sont offerts.

Les centres de formation qui dispensent un enseignement technique polyvalent lié aux besoins économiques locaux sont en nombre insuffisant.

L'enseignement professionnel doit être adapté aux réalités locales et je pense plus particulièrement au domaine agricole : la réforme foncière ayant été entreprise, qui vise à installer des jeunes guadeloupéens sur des exploitations modernes et rentables, il est souhaitable que ces futurs chefs d'exploitation reçoivent une formation adéquate.

L'investissement est une nécessité vitale pour les Antilles, mais il doit également s'accompagner d'un effort accru de la recherche.

Les énergies nouvelles ont un rôle privilégié à jouer dans nos départements d'outre-mer, qu'il s'agisse de l'énergie solaire ou de l'énergie éolienne. Des recherches approfondies dans ces divers domaines devraient permettre d'aboutir au renforcement de notre autonomie énergétique.

L'importance des progrès réalisés ne doit pas signifier un ralentissement de l'effort en faveur de la famille ou de certaines catégories sociales défavorisées : les personnes âgées, les handicapés, dont le minimum vital est largement inférieur à celui de la métropole.

Enfin, la poursuite de la départementalisation suppose que le S.M.I.C. des départements d'outre-mer soit aligné sur celui de l'hexagone.

Je n'entrerai pas plus dans le détail des actions à entreprendre, puisque j'en ai saisi le Gouvernement dans mes précédentes interventions.

Je souhaiterais en conclusion que toute la politique mise en œuvre soit à la mesure du défi que nous lance la jeunesse antillaise.

Une jeunesse fière d'être française et qui entend pleinement assumer ses responsabilités dans l'effort de relance et de développement économique entrepris par le Gouvernement.

Ces quelques actions que je suggère supposent naturellement un climat de confiance, une sérénité de tous les esprits, une protection des personnes et des biens. Et, pour tout dire, une justice sociale et une fraternité entre les hommes. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Moustache.

M. José Moustache. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les départements d'outre-mer, au fur et à mesure des progrès de la départementalisation complète, souhaitée par l'ensemble de leur population, ont peu à peu perdu la spécificité de leurs crédits budgétaires, sauf pour quelques actions particulières qui n'ont pu être rattachées à un autre ministère.

Ainsi, le rôle du secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, du fait de la modestie des dotations qui lui sont attribuées, s'est modifié pour devenir essentiellement un rôle d'animation, de coordination et d'impulsion qui, à notre avis, présente de nombreux points positifs malgré certaines lacunes.

Je regrette, pour ma part, la diminution des possibilités budgétaires de votre administration, monsieur le secrétaire d'Etat, d'autant plus que la principale concerne le service militaire, adapté qui, faute d'une solution rapide, se trouvera d'un seul coup privé de près de la moitié de son encadrement.

En effet, il n'est nulle part fait mention de remplacer les 150 postes d'officier et sous-officier qui sont supprimés, les intéressés étant repris en charge par le ministère de la défense sans qu'il y ait transfert de crédits entre le budget des départements d'outre-mer et celui de la défense.

Connaissant la part importante prise par le service militaire adapté dans le développement de nos départements, notamment en matière de formation des jeunes et d'équipement, j'estime qu'une telle restriction risque d'avoir des répercussions regrettables.

De même, le F.I.D.O.M. constituant le principal outil d'intervention outre-mer, on ne peut que s'étonner de la quasi-stagnation des dotations qui lui sont attribuées, ce qui paraît quelque peu en contradiction avec la volonté des pouvoirs publics de relancer les investissements dans les départements d'outre-mer.

Par ailleurs, si l'action du Bumidom, doit être soutenue et améliorée pendant toute la période où la migration vers l'hexagone demeure encore une nécessité, nous ne devons pas considérer cette migration comme le seul palliatif à la crise de l'emploi dans les départements d'outre-mer d'autant plus que l'insertion des migrants devient de plus en plus difficile du fait de la situation générale du marché du travail en métropole.

D'autres solutions existent ; c'est pourquoi tous les efforts doivent être guidés par un souci fondamental : doter nos départements des structures nécessaires à une économie de production, créatrice d'emplois, en particulier dans les secteurs agricole, agro-alimentaire, touristique et artisanal.

A cet égard, il est indispensable que le Gouvernement fasse preuve de plus de volonté dans l'accélération des travaux d'hydraulique agricole nécessités par la réforme foncière en cours qui, vraisemblablement, se soldera par un échec si tout n'est pas fait pour permettre aux agriculteurs d'être assurés de leurs récoltes.

Parallèlement, je me dois de rappeler que la réforme foncière ne peut se faire, ainsi que l'ont prouvé les précédentes actions menées dans le cadre d'une meilleure répartition des terres, sans un encadrement et une formation technique des exploitants agricoles tant actuels que futurs.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Très bien !

M. José Moustache. Nos efforts doivent également tendre vers l'expansion d'une agriculture à la fois intensive et diversifiée, devant permettre la maîtrise du marché local, concurrencé par d'excessives importations, et la production à contre-saison pour le marché national ou européen de légumes et de fruits tropicaux.

Dans le domaine touristique, tout ne semble pas avoir été fait pour assurer le plein développement de ce secteur. Ainsi, dans la Caraïbe, d'autres îles moins favorisées par leurs sites et surtout moins peuplées, bien que possédant la même capacité hôtelière, obtiennent cependant un coefficient de remplissage plus élevé grâce à une meilleure organisation, notamment en matière de transports tant sur le plan extérieur qu'intérieur.

Enfin, je voudrais signaler que la Guadeloupe connaît actuellement de gros problèmes en matière d'énergie qui perturbent fortement la vie économique du département. Il faut espérer que les solutions préconisées par E.D.F. pour faire face à la hausse constante de la demande donneront rapidement satisfaction à la population.

Toutefois, le pétrole constituant pratiquement la seule source d'énergie de notre île, il serait souhaitable, en regard de l'évolution de la conjoncture économique mondiale, d'envisager sérieusement des solutions de remplacement en intensifiant les recherches en faveur du développement des ressources potentielles locales, à savoir : la géothermie, l'énergie solaire, l'énergie hydraulique et l'énergie de récupération telle que la transformation de la bagasse.

De même, les crédits mis à la disposition des postes et télécommunications se révèlent nettement insuffisants puisque de nombreuses demandes, dont certaines datent de plus de cinq ans, demeurent encore insatisfaites.

En outre, le matériel ne semble pas répondre aux conditions climatiques, d'où un mauvais fonctionnement et des pannes fréquentes. Cette situation constitue un grave handicap pour les promoteurs désireux de s'installer hors agglomération.

Il serait cependant souhaitable que ce service public soit en mesure de répondre aux besoins de la population et participe activement au développement économique du département, ce qui est loin d'être le cas.

J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître les dispositions qui ont été prises en faveur des travailleurs de l'usine Darbousier, qui se trouve dans ma circonscription et dont la fermeture constitue une véritable catastrophe pour la région pointoise et l'ensemble du département de la Guadeloupe.

J'en aurai terminé quand j'aurai rappelé que la départementalisation de la Guadeloupe a été voulue par les communistes en 1946 et que si nous avons des problèmes de rattrapage au niveau de la parité globale, nous le devons à Ambroise Croizat, ancien ministre communiste de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Plantegenest, dernier orateur inscrit.

M. Marc Plantegenest. Je vais moi aussi m'adresser aux représentants du parti communiste, plus précisément à M. Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. Vous nous faites beaucoup d'honneur !

M. Marc Plantegenest. Vous ne nous avez pas fait l'honneur, à nous, de nous nommer quand vous avez déclaré que les Martiniquais, les Guadeloupéens, les Réunionnais et les Guyanais avaient le droit de vivre, ce qui supposerait que les Saint-Pierre-et-Miquelonnais ne l'ont pas. J'en prends bonne note. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. Maxime Kalinsky. Vous souffrez également de la politique du pouvoir !

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Silence, monsieur Kalinsky !

M. Marc Plantegenest. D'une année sur l'autre, monsieur le secrétaire d'Etat, vos moyens financiers dans les départements d'outre-mer diminuent. En 1981, cela apparaîtra encore plus nettement, principalement au niveau du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, dont la dotation est plus faible, on l'a déjà dit, que celle de 1980.

Cela signifie, bien entendu, comme le disait notre collègue M. Martin, que la départementalisation poursuit son cours et que les ministères techniques sont appelés à intervenir de plus en plus outre-mer.

Pour les vieux départements d'outre-mer — pardonnez-moi l'expression — cette assimilation peut ne pas avoir que des inconvénients dans la mesure où le cadre administratif a eu le temps de se mettre en place et de se rodé depuis 1946.

Mais, pour Saint-Pierre-et-Miquelon, cette nouvelle approche du problème risque d'être dramatique. Chez nous, vous le savez, la départementalisation reste un cadre trop large ou trop étroit,

selon le cas. Les règles qui régissent l'intervention des ministères techniques s'appliquent difficilement ou ne s'appliquent pas du tout et nos besoins sont sans commune mesure avec la dimension de notre département ou l'importance de sa population. Nous sommes donc constamment obligés de faire appel à vous et, si vos moyens diminuent, notre situation s'en ressentira immédiatement sur le plan local.

Ainsi, grâce à la prise en charge par vos services des dépenses ayant trait aux liaisons maritimes et aériennes, nous échappons désormais à la tutelle budgétaire. De la même manière, grâce à votre apport financier direct, nous allons pouvoir, d'ici à la fin de l'année, je l'espère, entreprendre la construction du quai en eaux profondes — je dis bien : je l'espère, mais je devrais dire : j'y compte. Tout cela sera-t-il remis en question en 1981, monsieur le ministre ? Car nous ne le cachons pas, si vos ressources diminuent, nos besoins augmentent constamment et si votre participation nous fait défaut, nous ne pourrions pas y suppléer sur le plan local.

En effet, grâce à votre compréhension de nos difficultés structurelles, nous arrivons à survivre par toute une série d'artifices. Mais le mal qui nous ronge continue ses ravages ; je ne reviendrai pas sur les causes de ce mal, car vous les connaissez. En revanche, il me paraît indispensable d'insister à nouveau sur les remèdes qu'il faut lui apporter.

Nous devons régler les problèmes juridiques et restructurer notre économie.

Sur le plan juridique, s'agissant de la zone économique, nos récents entretiens à votre secrétariat d'Etat ou au ministère des affaires étrangères nous ont permis de constater que nos conceptions sur cette question délicate se rejoignent assez sensiblement. Il faut maintenant aller plus vite pour éviter que les positions canadiennes ne se durcissent encore. Est-il besoin de vous rappeler que la définition d'une zone économique la plus large possible est indispensable, non seulement au redémarrage de notre économie, mais, surtout, à la survie de l'archipel en tant que terre française ? Si l'on veut que Saint-Pierre-et-Miquelon continue à assurer la présence de la France dans cette partie du globe — et à l'évidence nous y avons intérêt — il faut procurer à ses habitants, et principalement aux jeunes générations, de sérieuses raisons d'espérer en un avenir. La perspective de l'exploitation à très court terme des ressources naturelles qui nous entourent est un moyen sûr d'y parvenir.

S'agissant de nos relations avec l'Europe, une clarification de la situation se révèle de plus en plus nécessaire. Pourquoi donc la commission de Bruxelles hésite-t-elle toujours, et depuis deux ans à envoyer une mission sur place ? Le régime provisoire, puisque transitoire, qui est actuellement le nôtre en matière douanière et fiscale, ne peut durer éternellement.

En ce qui nous concerne, notre position reste la même. Nos échanges avec le continent nord-américain sont si étroits que nous n'avons que des inconvénients à tirer d'un quelconque rapprochement économique avec l'Europe qui, par la force des choses, restera toujours très étrangère à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Qu'on ne donne pas à cette analyse un caractère tendencieux. Elle part simplement d'une situation donnée et tient compte des structures de la Communauté dont on voit mal comment elles pourraient s'appliquer sans problèmes à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Voilà la transition qu'il me fallait, monsieur le secrétaire d'Etat, pour traiter des remèdes économiques, ce qui m'amènera à vous parler du F.I.D.O.M. et du VIII^e Plan.

Je ne peux que constater, avec tous mes collègues, la diminution de la dotation du F.I.D.O.M. J'estime que cela est non seulement fort regrettable mais surtout très dangereux, dans la mesure où ce fonds reste pour nous la principale source de financement de nos investissements.

Certes, nous ne sommes pas tout à fait en état de sous-équipement, mais il reste encore un certain nombre d'opérations à réaliser, surtout dans la perspective d'une relance de notre économie fondée sur la pêche et l'exploitation des ressources sous-marines, notamment le pétrole.

Nous savons qu'en 1986 seuls les chalutiers armés à Saint-Pierre-et-Miquelon disposeront d'un droit de pêche équivalent à celui des Canadiens dans le golfe du Saint-Laurent. Ces mêmes chalutiers et d'autres unités plus petites du type « long-liners », par exemple, bénéficieront également de quotas attribués par la France dans notre propre zone économique.

A partir de ces certitudes, nous pourrions déjà programmer l'aménagement du port de Saint-Pierre-et-Miquelon, en l'équipant des moyens de manutention indispensables, en prévoyant l'augmentation éventuelle des capacités de traitement et de stockage des produits pêchés, en construisant une cale de halage dotée d'un véritable atelier de réparation.

De la même manière, la perspective de l'exploitation des richesses sous-marines, dont nos voisins Canadiens eux-mêmes ne sont pas encore parvenus à mesurer l'étendue, peut engendrer un accroissement non négligeable du trafic portuaire, d'où

un besoin supplémentaire en postes à quai, en moyens de stockage, notamment la nécessité de réaliser définitivement le désenclavement des îles, de réfléchir sur l'augmentation des capacités hôtelières, sur les efforts à consentir en matière de formation des hommes, sur l'utilité de produire sur place et de manière rentable une partie des biens de consommation courante.

Voilà un premier catalogue d'opérations dans lequel il nous suffirait de puiser dès maintenant, pour préparer l'avenir, certes, mais aussi pour lutter contre le chômage en attendant de tirer profit d'activités plus productives.

Pour parvenir à ces buts que nous pouvons raisonnablement nous fixer, la volonté est évidemment nécessaire, mais il faut aussi et surtout disposer des moyens. Et cette volonté se manifesterait d'autant plus massivement chez nous, qu'elle aura été clairement exprimée, ici, à Paris. Quant aux moyens, est-il encore besoin de vous le préciser, dans leur plus grande partie ils ne pourront être que d'origine nationale. Comment pourrait-il en être autrement alors qu'actuellement l'archipel vit principalement grâce aux transferts publics ?

Or la réalité est tout autre, hélas ! Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le fascicule édité par vos services concernant les orientations du VIII^e Plan :

Si j'étais méchant, je dirais que la seule proposition que l'on y fait pour Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est du vent ! Voilà la solution à laquelle nous n'avions pensé ni les uns ni les autres : Saint-Pierre-et-Miquelon sera sauvé et le plein emploi assuré grâce à l'énergie éolienne. (Rires.)

Accrochons-nous (sourires), c'est le cas de le dire, surtout que nous savons maintenant que les premières installations d'Ouessant n'ont pas résisté au vent et se sont envolées !

Cela dit, et pour parler de choses sérieuses, comment accepter sans broncher l'affirmation péremptoire selon laquelle le potentiel de pêche de la zone économique maritime des départements d'outre-mer « repose essentiellement sur les thonidés » ? Nos morues ont donc si mauvaise mine ? C'est vite oublier que les 20 000 tonnes de morues pêchées chaque année sur les bancs de Terre-Neuve par l'ensemble de la flotte de pêche française, le sont grâce à la présence de 6 000 Saint-Pierrais et Miquelonnais dans le secteur.

De la même manière, affirmer que notre pêche s'effectue dans les eaux canadiennes, c'est déjà reconnaître le bien-fondé des prétentions canadiennes sur notre environnement maritime immédiat. D'ailleurs, on retrouve la même démarche dans l'évocation des ressources énergétiques, pour lesquelles on fait état de travaux exploratoires sur une zone revendiquée par le Canada. Mon souhait, monsieur le secrétaire d'Etat, est que ce document ne tombe jamais entre les mains de nos voisins. Point n'est besoin de leur fournir de nouvelles armes, à eux qui ont déjà su nous mettre, dès le début, en position de demandeurs !

Je passerai sur le tourisme, en constatant simplement, une fois de plus, que la brume et le sapin se vendront toujours moins bien que le soleil et les cocotiers ! Que mes amis miquelonnais ne se fassent surtout plus d'illusions sur leur parc naturel car il n'a aucune chance d'être intégré dans un programme d'action prioritaire, pas plus d'ailleurs que l'aquaculture dont l'opuscule en question ne fait même pas état. La chevette, c'est bon et sa commercialisation ne doit pas faire de difficulté, mais la truite, que l'on essaie d'élever à Saint-Pierre, ce n'est pas mauvais non plus, et sa commercialisation, que je sache, ne devrait pas non plus poser de très gros problèmes. En tout cas, l'étude menée actuellement, avec compétence et acharnement, par les chercheurs de l'I.S.T.P.M., institution scientifique et technique des pêches maritimes, tend déjà à prouver que cette activité a de sérieuses chances d'être rentable. Encore faut-il pouvoir disposer des moyens nécessaires à la poursuite du projet. Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, cet aperçu de ce que devrait être le VIII^e plan — je préfère employer le conditionnel — ne me plaît pas du tout et ceux qui ont participé à cette étude ont fait preuve de beaucoup de légèreté et de bien d'indifférence à notre égard. Sans doute était-ce en fait de l'ignorance, mais cette ignorance n'exuse rien, surtout si ce rapport doit servir de document de référence pour l'exécution du Plan !

Permettez-moi enfin de m'étonner de ne pas avoir été convié aux travaux de la commission chargée de le préparer comme les députés des autres départements d'outre-mer. Cela est fort regrettable, car la présence d'un élu de Saint-Pierre-et-Miquelon au sein de cette commission aurait permis de donner à mon archipel la place qui lui revient.

M. Jean-Marie Daillet. Très juste !

M. Marc Plantegenest. Voilà donc un problème nouveau auquel nous aurons à faire face, vous et nous, monsieur le secrétaire d'Etat : comment faire pour que Saint-Pierre-et-Miquelon puisse lui aussi, comme le reste de la collectivité française, bénéficier

de ces fameux programmes d'actions prioritaires définis dans le cadre du VIII^e Plan. Cela sera d'autant plus difficile qu'on nous en aurait exclus au départ !

Mais, au fait, que devient le plan de développement que nous avons mis au point ensemble ? Sera-t-il jeté aux orties ?

Tout cela m'amène, en guise de conclusion, à vous poser une question, à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, mais à vous aussi, mes chers collègues : qu'est-ce que Saint-Pierre-et-Miquelon ? Ce n'est plus un territoire d'outre-mer, c'est sûr. On nous l'a trop souvent répété sans jamais réellement réussir à nous convaincre.

M. Jean Fontaine. Il fallait que cela fût dit !

M. Marc Plantegenest. Mais le pire est que ce n'est pas un département d'outre-mer non plus, ou si peu. Je crois vous l'avoir suffisamment démontré depuis trois ans que j'interviens régulièrement sur les problèmes posés par cette départementalisation. Lorsque j'entends mes collègues d'outre-mer, je constate qu'ils pensent également assez rarement à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Et voilà maintenant que cet archipel n'est même plus une collectivité qui pourrait prétendre prendre part à l'essor économique de la nation grâce aux incitations données par le Plan !

Je souhaite que la réponse à ma question vienne vite, car Saint-Pierre-et-Miquelon risque de ne plus désigner « ceux de l'épave », mais de devenir le « Radeau de la Méduse » !

Sachez bien que je ne vous mets pas en cause, monsieur le secrétaire d'Etat. Même si l'on y trouve un certain soulagement, il est trop facile de critiquer continuellement le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer tout en déplorant avec lui — c'est un comble, vous l'avouerez — son manque évident de moyens.

Dans ma dernière intervention à cette tribune, je vous avais dit que vous étiez notre seule courroie de transmission. Mais je me demande finalement si le Gouvernement ne vous utilise pas quelquefois comme paravent. (Sourires.)

Je ne demande qu'à me tromper. La visite que devrait nous faire avant la fin de l'année le Président de la République en serait la meilleure preuve. Elle serait également pour mes compatriotes la démonstration évidente de l'intérêt que porte la France à notre archipel. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Brunhes, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Mon rappel au règlement, monsieur le président, se fonde sur l'article 58, alinéa 1^{er}, relatif au déroulement de la séance.

Un intervenant, M. Sablé, a tout à l'heure falsifié la position des élus communistes à l'Assemblée européenne. Je tiens donc à rétablir la vérité, d'autant plus que M. Sablé sait, comme les autres membres de notre assemblée que, lorsque les cyclones David et Frédéric ont ravagé les Antilles, c'est à la demande de mon ami le député communiste réunionnais Paul Vergès que la procédure d'urgence des crédits de solidarité a été décidée par l'Assemblée européenne. Ce n'est que plus tard que M. Sablé s'est rallié à cette proposition. Il en fut de même après le passage des cyclones Hyacinthe et Allen.

M. le président. La présidence invoque, elle, l'alinéa 2 de l'article 58 du règlement. Votre intervention n'a manifestement aucun rapport avec le déroulement de la séance. Vous n'avez plus la parole !

M. Jacques Brunhes. Vous ne pouvez pas me retirer la parole, monsieur le président !

M. Henri Ferratti. Vos propos n'ont rien à voir avec le débat !

M. Victor Sablé. Je suis prêt à répondre à M. Brunhes.

M. le président. Votre référence à l'article 58, alinéa 1^{er}, n'est pas fondée, monsieur Brunhes !

M. Jacques Brunhes. Il s'agit du déroulement de la séance. J'ai demandé la parole en vertu de l'article 58, alinéa 1^{er}. L'alinéa 5 de ce même article me permet de la conserver pendant cinq minutes. Je ne me laisserai pas retirer la parole !

M. le président. Je suis désolé : la présidence invoque l'alinéa 2 de l'article 58. Je vous retire la parole... (Vives protestations sur les bancs des communistes.)

M. Jacques Brunhes. Vous n'en avez pas le droit !

M. le président. ...et je la donne à M. le secrétaire d'Etat.

M. Maxime Kolinski. C'est un abus de pouvoir !

Départements d'outre-mer (suite).

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Lui seul a la parole. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Maxime Kolinsky. C'est scandaleux !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. A la fin, vous vous réveillez !

M. Gérard Bordu. La vérité vous fait peur !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, malgré l'heure tardive...

M. Jacques Brunhes. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ? (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Vous n'avez pas la parole.

M. Jacques Brunhes. C'est un abus de pouvoir, monsieur le président ! Il s'agit là d'un fait personnel et, en application de l'article 58, alinéa 5, du règlement, vous êtes obligé de me donner la parole.

M. le président. S'il s'agit d'un fait personnel, la parole ne vous sera accordée qu'en fin de séance.

M. Claude Martin, rapporteur pour avis. Vous n'êtes pas directement concerné dans cette affaire, monsieur Brunhes !

M. Marc Plantegenest. Cela suffit, maintenant !

M. Henri Ferratti. Oh oui !

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, poursuivez, je vous prie, votre exposé.

M. Claude Martin, rapporteur pour avis. Il n'a pu le commencer !

M. Jacques Brunhes. Je proteste !

Mme Marie-Magdeleine Signouret. Mais laissez donc parler M. le secrétaire d'Etat !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, malgré l'heure tardive, j'essaierai de concilier deux préoccupations. La première sera de faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour répondre aussi complètement que vous le souhaitez aux nombreuses observations qui ont été formulées tout au long de ce débat. La seconde sera de ne pas abuser de votre patience. Je vais tenter de trouver un compromis entre ces deux exigences.

Chaque année — nous n'échapperons pas à la règle aujourd'hui — le débat budgétaire est l'occasion d'examiner dans le détail, au fond, l'ensemble des problèmes qui intéressent les départements d'outre-mer.

Le budget de mon secrétariat d'Etat n'est pas à cet égard, vous le savez, un élément de référence significatif. Ainsi que vous l'avez souhaité, monsieur le rapporteur spécial, il convient d'être extrêmement clair. Vous ne trouverez plus, il faut qu'on le sache une bonne fois pour toutes, dans le projet de budget du secrétariat d'Etat, d'indication sérieuse sur la politique du Gouvernement dans les départements d'outre-mer.

C'est dans le budget des autres départements ministériels que vous devriez pouvoir trouver ces indications. Mais, malheureusement, aucun de mes collègues n'est en mesure, au point où nous nous trouvons de la procédure budgétaire, de vous dire réellement ce que le département dont il a la charge pourra effectivement dépenser pour l'outre-mer.

Le Parlement, il y a quelques années, a voté le principe de la présentation d'un document dans lequel ces actions sont recensées. Le Gouvernement, vous le savez, avait émis, à l'époque, de très nombreuses réserves. Ce n'est pas par mauvaise volonté que nous rencontrons chaque année les plus grandes difficultés pour fournir ce document à la commission des finances. En fait, entre ce que les divers ministres peuvent vous laisser espérer quant à leur action dans l'année à venir et ce qu'ils feront réellement, il y a une différence substantielle.

Nous parlons souvent de départementalisation. Les députés métropolitains qui sont ici présents auront-ils, au cours du débat budgétaire, une indication de ce qui sera dépensé par telle ou telle administration dans leur département ? Nous savons bien que non. C'est en cours d'année que chaque ministère assure la répartition entre les diverses tâches qu'il doit assumer, des moyens financiers qui lui ont été globalement attribués par le Parlement. Je dirai même qu'il est pratique-

ment techniquement impossible, à l'heure actuelle, de vous fournir un véritable recensement de ce qui a été dépensé par l'Etat dans tel ou tel département d'outre-mer au cours de l'année qui s'écoule : nous n'en avons pas encore la liste complète.

C'est si vrai que M. Séguin a lui-même précisé dans son rapport qu'il y avait presque une différence du simple au double entre les prévisions de certains ministères et les réalisations. Ainsi, alors que le budget de l'agriculture, pour l'année en cours, avait prévu 156,4 millions de francs d'interventions financières, les dépenses s'élèveront, en définitive, à 233,7 millions de francs. Pour l'environnement, le résultat est semblable puisque les dépenses atteindront 468 millions de francs pour une prévision budgétaire de 304,8 millions de francs. Voilà qui prouve que le pessimisme manifesté par certains d'entre vous — et que les chiffres bruts sur lesquels nous raisonnons pourraient expliquer — est en grande partie injustifié.

Ne voulant en aucune façon me dérober, je suis disposé à étudier avec les rapporteurs les moyens de fournir avant le débat budgétaire aux commissions intéressées et au Parlement des éléments d'information indiscutables et suffisamment complets.

A cet égard, la loi votée voici quelques années est difficile à appliquer. Je propose donc que nous recherchions ensemble une solution à ce problème. Il est, en effet, très fâcheux pour un secrétaire d'Etat de se présenter devant le Parlement avec le sentiment que les informations financières qu'il communique — et que le Parlement souhaite examiner dans le détail — sont soit contestables, parce que les opérations projetées sont réalisées dans des conditions différentes de ce qui avait été prévu, soit incomplètes, soit fournies beaucoup trop tard. C'est pourquoi, croyez-le bien, la situation actuelle me gêne autant que vous.

Quoi qu'il en soit, nous devons raisonner sur la réalité de la politique conduite outre-mer beaucoup plus que sur des prévisions budgétaires qui ne sont pas très significatives.

Au cours de ce débat, nous avons entendu beaucoup de critiques, mais bon nombre de propos encourageants. Un responsable du Gouvernement se doit, lui, d'adopter une attitude aussi objective que possible. Or la réalité outre-mer n'est pas celle que certains ont décrite, et nos compatriotes qui vivent en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Guyane ou à la Réunion ne se reconnaîtront certainement pas dans certains portraits qui ont été faits aujourd'hui de leur situation. Les propos excessifs, il faut le dire, sont précisément le fait de ceux qui militent le plus activement pour que ces départements se séparent de la France.

M. Jean-Marie Daillet. Eh oui !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. C'est sans doute pour se justifier qu'ils cherchent à trouver à tout prix des prétextes, qu'ils s'acharnent à donner une image aussi déformée de la réalité.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Les départements d'outre-mer ne connaissent pas, c'est vrai, la prospérité. Il y a de profondes inégalités et de profondes injustices. Ils doivent donc bénéficier d'une sollicitude particulière de la part de la France. Mais les progrès qui ont été accomplis depuis une vingtaine d'années sont considérables. Le nier serait absurde, de même qu'il serait absurde de nier que leur situation, grâce aux efforts accomplis par la France, à laquelle ils appartiennent, et aux progrès réalisés, est sans comparaison avec celle de leurs voisins les plus proches.

M. Jean-Marie Daillet. Absolument !

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Que nos compatriotes d'outre-mer aspirent à rattraper ceux de métropole, c'est leur droit, et c'est notre devoir de leur répondre positivement.

Mais que certains fassent semblant de ne pas savoir qu'ils sont entourés de pays où la misère, l'insécurité, la dictature, la perte des libertés font partie du quotidien, est tout à fait injuste. Cette attitude est tellement peu admise par nos compatriotes, et même rejetée, que les auteurs des critiques les plus excessives, les plus démagogiques, les plus injustes, obtiennent à chaque consultation les résultats les plus dérisoires. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Alors, mesdames, messieurs les députés, pour être un peu plus réalistes, il faut être un peu plus optimistes. Le budget qui vous est présenté est, vous le savez, un budget de rigueur. Au reste, plusieurs parlementaires éminents de la majorité avaient réclamé l'an dernier des économies substantielles. On ne peut faire une telle demande plus nous reprocher d'économiser sur les moyens de nos services — ce qui, d'ailleurs, n'est pas toujours facile. Par conséquent, nous avons été cohérents.

Dans un autre ordre d'idées, divers crédits qui ressortissaient à mon département ont été transférés vers d'autres ministères, conformément à la politique du Gouvernement en matière de départementalisation. En effet, je ne puis coordonner, animer, susciter, contrôler, relancer et, dans le même temps, gérer, car la départementalisation consiste justement à transmettre progressivement toutes les missions de gestion aux ministères qui exercent partout ailleurs en France une telle responsabilité. C'est ainsi qu'un jour viendra où le Parlement n'aura plus à examiner, pour ce qui est du secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer, que les crédits de fonctionnement des services, le F.I.D.O.M. et le F.I.D.E.S. offrant, ainsi que le rappelait M. Rivièrez, des moyens de rattrapage.

L'analyse des chiffres révèle, je l'ai reconnu, plusieurs éléments négatifs. Mais il en est de positifs.

C'est ainsi que, si le budget de la nation pour 1981, budget de rigueur, contient des mesures particulièrement rigoureuses concernant l'investissement, il n'en sera pas de même outre-mer : il n'y aura pas de diminution de l'effort, et, de même, la réduction des crédits du F.I.D.O.M. sera beaucoup plus limitée que celle des crédits d'autres fonds. Cette remarque vaut également pour certaines dépenses d'équipement. Ce sont là des éléments positifs que l'on a soigneusement oubliés ou dissimulés.

M. Franceschi a avancé certains chiffres relatifs à la dotation globale de fonctionnement. Ses informations, qu'il me permette de le lui dire, ne me paraissent pas exactes. Cette dotation sera en moyenne de 603,46 francs par habitant dans les départements d'outre-mer, c'est dire qu'elle sera supérieure de 25 p. 100 à la moyenne nationale ; la progression sera de 16,5 p. 100 par rapport à cette année, pour laquelle elle avait déjà été très élevée. C'est dire que l'aide aux communes sera particulièrement substantielle. J'ajoute — car il est important de le noter — que les crédits pour la recherche scientifique augmenteront de 30 p. 100.

Telles sont les quelques observations que je voulais formuler sur les chiffres, avec, une fois encore, toutes les réserves qui s'imposent.

J'attacherai du prix, maintenant, à mettre en évidence la consolidation politique que connaissent nos départements d'outre-mer et le renforcement de notre action administrative. On s'interroge, on spéculé sur la faiblesse de la France ou du Gouvernement. Chacun essaie de trouver, à travers telle ou telle déclaration, des occasions de douter. On cherche, à travers telle ou telle décision qui peut être controversée, ce que le Gouvernement entend réellement faire, et chacun prête au secrétaire d'Etat ou à ses collègues des arrières-pensées.

M. Henri Ferretti. Quelle erreur !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. La réalité est tout autre. Je prendrai quelques exemples.

D'abord, cette dégradation n'est pas telle que certains l'avaient annoncée. Certes, et M. Guillod l'a rappelé tout à l'heure avec éloquence, il y a eu des attentats. Réprochés par la quasi-totalité de la population et condamnés par le Gouvernement, ils sont restés isolés.

Peut-être se reproduiraient-ils tant que nous n'aurons pas châtié les coupables. Mais il n'en reste pas moins que l'on ne peut parler de terrorisme ou de complot. Il s'agit d'actes d'irresponsables, de criminels, qui font actuellement l'objet de poursuites très actives et, sans entrer dans des détails que je préfère garder, pour l'instant, aussi confidentiels que possible, je puis vous assurer que le Gouvernement mobilise tous les moyens nécessaires pour découvrir dans les plus brefs délais les coupables afin qu'ils soient punis comme ils le méritent, sans pitié. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Ceux qui s'imaginent que la France manifesterait de la complaisance ou ne mettra pas en œuvre aussi vite qu'il le faut les moyens appropriés, n'ont qu'à méditer les événements qui se sont produits voici quelques mois en Martinique.

Les députés de ce département ont pu juger par eux-mêmes de la détermination du Gouvernement. Ils en ont vu les résultats. Ils savent que cette volonté ne fléchira pas.

Vous en verrez bientôt, j'en suis persuadé, les effets en Guadeloupe.

MM. Jacques Blanc et Charles Revet. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. La paix sociale est, elle aussi, un facteur de consolidation.

Bien sûr, la Réunion, la Guadeloupe, la Guyane ou la Martinique connaissent, comme la métropole, des mouvements de grève et des manifestations pour le soutien de certaines revendications. Mais rien de tout cela n'a jusqu'à maintenant menacé l'ordre public ou dépassé les limites normales de la vie sociale. Et

surtout, la situation dans ces départements est beaucoup plus calme, beaucoup plus sereine qu'en de nombreuses régions de l'hexagone.

Trop de mauvais prêcheurs, en effet, sèment dans l'opinion publique métropolitaine et dans un certain nombre de pays amis de la France, l'idée que nos départements d'outre-mer sont en pleine déstabilisation. C'est une absurdité et un mensonge qui se retourneront contre leurs auteurs. Nous n'en parlerions pas si notre préoccupation à tous, vous le savez, n'était d'éviter ce qui peut nuire à un développement qui repose sur la confiance.

Par conséquent, nous devons affirmer clairement devant l'opinion publique métropolitaine comme devant notre clientèle touristique dont dépend, pour une part, la prospérité de nos départements d'outre-mer, que la population est calme, la vie paisible, les relations sociales normales, et que le Gouvernement est bien déterminé à ce que les choses demeurent ainsi.

Cette consolidation politique, on la retrouve partout, et notamment à Mayotte, M. Bamana, tout à l'heure, l'a souligné.

L'île sait maintenant où elle va. Nous y bâtissons, comme cela doit être le cas sur un territoire français, une collectivité territoriale spécifique que nous dotons, peu à peu, par la voie d'ordonnances dont certaines seront bientôt déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale, des institutions nécessaires à une vie normale. Nous préparons — M. Bamana le sait, nous nous en sommes entretenus récemment — toute une série de mesures propres à développer les équipements publics. J'espère lui apporter prochainement des réponses positives sur certains grands dossiers qui l'intéressent particulièrement.

Nous donnons la priorité à trois grands secteurs qui sont essentiels pour le progrès : l'éducation, l'aménagement des villages et, en particulier, les adductions d'eau potable, la santé. On en verra très vite apparaître les résultats.

L'évolution de l'île va nous conduire, monsieur le député, à trouver une formule budgétaire de nature à vous donner satisfaction et à vous permettre de connaître plus rapidement dans l'année les moyens financiers dont vous disposerez. Nous en reparlerons prochainement et, je crois pouvoir le dire, vous ne serez pas déçu.

M. Michel Debré, tout à l'heure, a dénoncé en termes très convaincants la campagne qui s'est développée, en métropole notamment, et selon laquelle l'outre-mer serait soit fragile, soit coûteux pour la France. Nous devons lutter contre de telles calomnies.

Mais les députés d'outre-mer — au moins la plupart d'entre eux — savent ce qu'à cet égard mes collaborateurs et moi-même avons tenté de faire et, pour une bonne part, réussi. Nous avons mené, depuis plusieurs mois maintenant, une campagne systématique, dans la presse régionale comme dans la presse nationale, pour faire découvrir ce qu'est la réalité de l'outre-mer, pour mettre en évidence que nos départements éloignés sont la France, la France sans réserve, peuplés de Français déterminés à le rester, mais aussi pour montrer l'espérance que constitue pour notre pays le fait de disposer aux quatre coins du monde de ces communautés françaises rayonnantes et en plein essor. Loin de donner le sentiment que l'outre-mer est appelé à connaître, dans les années qui viennent, un renforcement de l'assistance, nous nous efforçons de prouver qu'il est pour la France un potentiel d'avenir considérable, contrairement à ce que veulent faire croire un certain nombre de Français qui travaillent quotidiennement à affaiblir leur pays.

De même que nous nous sommes efforcés de consolider politiquement nos départements d'outre-mer, nous nous y sommes employés aussi sur le plan international. Il serait en effet absurde de laisser se développer autour de nos départements d'outre-mer la critique, le mensonge et l'injustice des campagnes conduites par certains pays qui n'ont pas — et de très loin — leur niveau de vie, ni leur avenir et qui n'assurent pas à leur peuple les libertés que nous garantissons à nos compatriotes, mais ces pays se complaisent à encourager chez nous les activités de séparatistes destructeurs.

Nous nous efforçons de leur répondre et les déclarations du Gouvernement, comme les miennes, n'ont jamais manifesté la moindre faiblesse à cet égard.

M. Michel Debré, en termes très solennels, appelait tout à l'heure le Gouvernement à exprimer nettement son sentiment sur l'outre-mer. Je crois l'avoir fait en de multiples circonstances et je le referai chaque fois que j'en aurai l'occasion.

Certes, l'affaire des Nouvelles-Hébrides a porté un coup, il faut le dire franchement, à nos compatriotes des départements et des territoires d'outre-mer. Je me suis efforcé de leur rappeler la réalité, à savoir que les Nouvelles-Hébrides n'étaient pas le sol de la France, n'étaient pas peuplées de citoyens français, mais qu'il s'agissait d'une terre étrangère sur laquelle nous exerçons, conjointement avec la Grande-Bretagne, une souveraineté provisoire et difficile.

Néanmoins, tout ce qui s'est passé aux Nouvelles-Hébrides a été déplaisant et, à bien des égards, a suscité la colère. Je vous mentirais si je vous laissais penser que je n'ai pas connu, moi-même, des heures d'indignation.

Nous nous sommes efforcés de quitter les Nouvelles-Hébrides en laissant une chance non seulement à la minorité francophone mais aussi — et c'est ce qui a motivé, vous le sentez, certaines attitudes d'indulgence et de compréhension — à nos compatriotes qui y vivent. C'est pourquoi nous n'avons jamais voulu rompre, malgré les tentations que nous connaissons à cet égard, avec ce gouvernement qui n'arrivait pas toujours à faire respecter l'ordre sur son propre sol.

Il est clair que la France n'entend pas continuer à coopérer avec les Nouvelles-Hébrides si elles ne sont pas pour nous un partenaire loyal. Nos colons, qui ont quitté Santo dans des conditions regrettables — car seul un petit nombre d'entre eux se sont mal conduits — doivent retourner y travailler. C'est dans la mesure où ils retourneront sur les terres qu'ils tiennent de la loi que nous pourrions assumer la poursuite de notre effort financier dans ce pays. C'est dans la mesure où le Vanuatu ne s'ingérera pas dans nos affaires intérieures que nous pourrions le traiter en loyal partenaire. C'est dans la mesure où la minorité francophone sera admise et respectée que nous pourrions continuer l'effort d'éducation que nous menons depuis des années.

À cet égard, mesdames, messieurs les députés, je suis moins pessimiste que l'on pouvait l'être il y a quelques semaines. Je suis convaincu qu'après beaucoup de vicissitudes, beaucoup de déceptions, et même certaines humiliations, nous demeurerons présents aux Nouvelles-Hébrides pour collaborer avec un gouvernement qui y a intérêt. En effet, il trouvera dans le monde peu de partenaires prêts à l'aider aussi loyalement que nous sommes disposés à le faire, à condition bien sûr, que soient préservés les intérêts légitimes de nos compatriotes, l'honneur des francophones qui furent nos élèves et nos amis et surtout l'intérêt fondamental du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Nous avons constaté également cette consolidation de l'image politique internationale de l'outre-mer au sein de la Communauté économique européenne.

Je ne reprendrai pas, faute de temps, tout ce qui a été dit en particulier par M. Sablé, sur l'aide substantielle que nous apporte la Communauté économique européenne. Il faut la rappeler sans cesse, ne serait-ce que pour ne pas décevoir ses responsables qui font de gros efforts. Mais le fait que neuf pays d'Europe, rassemblés pour se donner peu à peu une politique et une approche communes sur les grandes affaires du monde, soient les uns et les autres prêts à soutenir envers et contre tous l'appartenance de nos départements d'outre-mer à cette Communauté, est un facteur considérable.

Certes — et M. Plantegenest l'a rappelé une fois de plus — les problèmes communautaires à Saint-Pierre-et-Miquelon ne sont pas encore réglés. Une mission de la Communauté économique européenne doit prochainement se rendre sur place. Je suis persuadé qu'elle trouvera des solutions raisonnables. Il n'y a pas lieu de se décourager.

Je suis donc résolument optimiste à propos de la situation politique dans nos départements d'outre-mer. Elle se consolide, parce que nos compatriotes veulent rester français et que le Gouvernement est à leur côté dans ce combat.

Mais nous devons mesurer aussi bien l'effort accompli que l'effort restant à faire pour bâtir dans nos départements d'outre-mer le progrès économique et social.

L'une de nos premières ambitions est très lourde à assumer. Il nous faut soutenir outre-mer une conjoncture qui est de plus en plus difficile. Jusqu'à ces derniers mois, ces départements avaient peu ressenti la crise économique mondiale pour des raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas. Malheureusement, ils sont de plus en plus touchés par ses conséquences : le renchérissement du coût de l'énergie ou des matières premières, les impératifs nationaux de rigueur financière et budgétaire, la diminution des investissements.

En outre, les difficultés mondiales que chacun connaît se trouvent parfois considérablement amplifiées par les grandes calamités qu'ont subies nos départements : les cyclones *David* et *Frédéric* aux Antilles en 1979, le cyclone *Hyaacinthe* à la Réunion en janvier 1980, puis finalement le cyclone *Allen* qui a frappé une nouvelle fois les Antilles en 1980. Comment imaginer que des catastrophes d'une telle ampleur n'aient pas de conséquence sur la vie économique de ces départements ?

Toutefois, comme MM. Julia, Petit, Sablé et beaucoup d'autres l'ont souligné, l'effort de solidarité qui a été consenti par la France a été sans précédent. Seules quelques critiques malveillantes ont essayé de le diminuer, mais il a été reconnu par les populations comme déterminant pour leur survie et pour leur redressement économique. J'ai pu le constater moi-même au cours de nombreux voyages que j'ai effectués pendant cette période.

Cela ne signifie pas que tout est réglé. M. Julia a eu raison de souligner l'ampleur de l'endettement des planteurs. La mission que nous avons envoyée aux Antilles pour faire le point vient de rentrer. Je ne peux donc pas encore vous donner ses conclusions, mais je le ferai aussi vite que possible. Nous devons, en effet, prendre des mesures pour aider les planteurs qui n'ont plus de capacités d'emprunt. Nous y avons déjà largement contribué grâce à des secours et aux interventions du F.O.R.M.A., qui leur ont procuré des disponibilités sans les obliger à recourir à l'emprunt.

La situation de la pêche est difficile à Saint-Pierre-et-Miquelon, nous le savons. M. Plantegenest, qui a participé récemment à des entretiens diplomatiques importants, a pu constater qu'il n'y aurait pas en la matière de miracle. Seules la patience et la détermination permettront à nos diplomates de trouver une solution raisonnable à ce que j'appellerai le contentieux qui nous oppose quelquefois à nos voisins et amis canadiens. Mais si nous ne la trouvons pas, l'avenir de Saint-Pierre-et-Miquelon est sombre. C'est donc pour nous une impérative priorité.

La crise du tourisme qui affecte les départements d'outre-mer a des conséquences économiques, on le sait. Elle est le résultat des difficultés non seulement de la métropole, mais aussi de certains partenaires étrangers, en particulier les Etats-Unis.

Cependant, nous avons engagé partout outre-mer d'importantes réformes de structures, M. Guilliod et M. Moustache l'ont reconnu. Elles vont peu à peu changer la réalité dans ces départements et permettre de relancer le développement. Elles seront poursuivies rapidement et fermement. Certaines sont difficiles, je pense aux trois restructurations sucrières engagées à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion.

C'est vrai, monsieur Moustache, que le problème de Darbousier est préoccupant. Mais nous le traitons. J'avais encore aujourd'hui un entretien approfondi sur cette question avec le préfet, pour mettre précisément en œuvre les moyens que j'avais annoncés sur place et permettre que le plus faible nombre possible de travailleurs soient touchés par les conséquences de cette restructuration.

La réforme foncière engagée maintenant résolument en Guadeloupe — et vous le savez, messieurs Maximin, Moustache et Guilliod — va profondément transformer la réalité agricole de ce département. Il faudra entreprendre tôt ou tard la réforme foncière en Martinique — M. Petit l'a rappelé.

Voilà deux exemples de la détermination du Gouvernement à répondre à l'attente des milieux agricoles et particulièrement des jeunes agriculteurs.

Je citerai encore l'aménagement de la côte Sous-le-Vent en Guadeloupe, le programme d'irrigation engagé dans les départements, en particulier en Martinique, que nous voudrions bien accélérer, la diversification agricole évoquée par MM. Julia et Maximin, que le F.O.R.M.A. aide maintenant de façon très substantielle, le programme de relance de l'économie martiniquaise décidé il y a peu de temps par le Premier ministre, qui permettra d'engager bientôt les travaux de la zone portuaire de Fort-de-France, le plan de développement de la Guyane qu'évoquait M. Rivièrez, qui produit déjà ses effets, je l'ai constaté il y a quelques jours. Ce plan de développement bénéficiera des moyens que vous souhaitez, monsieur le député. Je puis vous donner l'assurance qu'il ne subira aucun ralentissement puisque, en 1981, les prêts à l'agriculture représenteront entre 17 et 19 millions de francs, les subventions s'élèveront à 29 millions de francs et les travaux d'infrastructure routière et portuaire atteindront 32 millions de francs, ce qui est supérieur, je me permets de vous le signaler, à l'échéancier prévu pour le plan.

Enfin, 11 millions de francs seront consacrés aux routes forestières de pénétration. En cinq ans, nous avons défriché 6 000 hectares, porté le troupeau de la Guyane à 7 000 bovins, créé 350 exploitations agricoles. En 1975, la Guyane produisait 30 000 mètres cubes de bois, 90 000 en 1979, et si toutes les entreprises actuellement installées se développent normalement, nous atteindrons très rapidement 200 000 mètres cubes.

La Guyane est donc bien partie. Il faut le dire partout dans le département, car il y a de moins en moins, certes, mais encore trop de Guyanais qui en doutent, je l'ai senti au cours de mon dernier passage. Il faut le dire aussi en métropole pour que l'image de la Guyane soit maintenant celle d'une nouvelle frontière de la France. Si quelqu'un est convaincu de l'aptitude de ce département à fournir à la France un véritable potentiel économique, c'est bien le secrétaire d'Etat.

L'aménagement des Hauts de la Réunion, évoqué tout à l'heure par M. Lagourgue, a été depuis quelques années considérablement relancé et intéresse plusieurs dizaines de milliers de Réunionnais. D'importants projets d'infrastructures portuaires sont dès maintenant décidés à la Réunion, à la Pointe-des-Grèves en Martinique, au Dégrad-des-Cannes en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il peut y avoir quelques mois de retard mais les décisions sont prises et les financements seront en place le moment venu.

Le développement d'un programme de logements sociaux est déjà amorcé plus substantiellement qu'on ne le pense quelquefois et sera soumis en des termes beaucoup plus ambigus au Premier ministre en fin d'année. Il constitue pour moi, maintenant, une priorité absolue.

Tous ces programmes sont engagés de façon tout à fait irréversible.

Je m'arrêterai un instant sur l'accélération de la départementalisation dans les départements d'outre-mer, évoquée par M. Séguin, M. Lagourgue et M. Fontaine. Il faut être honnête à cet égard et reconnaître que le bond en avant, effectué depuis quelques années, est considérable. Je me garderai d'entrer dans les détails, mais je les tiens à la disposition de ceux qui voudraient mesurer le bilan de ce qui a été entrepris sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, très attaché à la départementalisation.

L'indemnisation récente du chômage est une mesure particulièrement bien accueillie par nos compatriotes des départements d'outre-mer. Nous poursuivons cet effort. Nous savons qu'il y a encore de nombreuses extensions à réaliser, que plusieurs d'entre vous ont rappelées. Le Gouvernement hésite encore à propos de certains textes, non pas parce que nous ne voulons pas donner à nos compatriotes des départements d'outre-mer les mêmes avantages ou les mêmes droits qu'à ceux qui vivent en métropole, mais parce qu'il existe des différences de structure réelles, entre les sociétés de nos départements et la société métropolitaine.

Ma conviction est que cette départementalisation, qui a considérablement progressé depuis quelques années, s'accélérera encore, avec les avantages et les inconvénients que nous connaissons tous.

L'emploi des jeunes est notre préoccupation à tous ; ce difficile problème a été notamment abordé par M. Claude Martin, M. de Rocca Serra, M. Fontaine, M. Maximin, M. Camille Petit, M. Guilliod. Il ne faut pas s'imaginer que rien n'est fait. Les trois pactes pour l'emploi se sont appliqués à nos départements d'outre-mer. Le premier a permis à 3 750 jeunes de trouver un cheminement vers un emploi durable, le deuxième à près de 2 500, et le troisième à 5 000.

Toutefois, il n'y a pas de remède miracle, et M. Fontaine a eu beaucoup de courage en l'affirmant tout à l'heure.

Vous me parlez tous du chômage, vous me dites tous qu'il faut accroître les investissements, mais vous savez bien que cela ne règlera pas le problème de l'emploi. Vous me dites tous qu'il faut accomplir un effort de formation, mais vous savez que cet effort est déjà considérable. En fait, aucun d'entre vous — et je le comprends, car je réfléchis moi-même à cette question — ne fournit au Gouvernement un remède miraculeux contre le chômage des jeunes.

La vérité est que nous devons, dans nos départements d'outre-mer, d'abord maîtriser la démographie et c'est déjà largement le cas, car ces terres ne peuvent pas faire vivre beaucoup plus d'hommes qu'actuellement. Il faut aussi faciliter les conditions de la venue en métropole. MM. Debré et Fontaine en ont parlé. C'est particulièrement net pour la Réunion et je peux dire aux députés de cette île, qui sont tous concernés par ce dossier, que nous travaillons en ce moment, non pas à une révolution au niveau du Bumidom — je rassure M. Debré à cet égard — mais à la mise au point de mesures qui donneraient un rôle plus direct au Bumidom dans le circuit de la venue en métropole et renforcerait l'intégration de nos jeunes compatriotes d'outre-mer dans le dispositif métropolitain de formation.

Par ces propos, j'ai voulu mettre en évidence à la fois la consolidation politique de nos départements d'outre-mer et l'accélération résolue que nous donnons au processus de départementalisation.

Je ne partage pas le pessimisme de M. Plantegenest sur le VIII^e Plan. J'aurai l'occasion de lui en parler prochainement et lors de mon prochain voyage à Saint-Pierre et Miquelon, au début de l'année prochaine, je ferai le point avec les Saint-Pierrais sur l'orientation qui a été arrêtée à la suite des travaux que nous avons réalisés ensemble et qui sont pris en considération pour le Plan. M. Plantegenest sera alors pleinement renseigné sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne Saint-Pierre et Miquelon.

M. Vivien, à qui j'adresse mes condoléances personnelles : celles du Gouvernement, car il a connu aujourd'hui un particulièrement cruel, a évoqué les ambiguïtés et les incertitudes de notre politique. Je tiens à le rassurer : la politique de la France n'est en aucune façon incertaine ou ambiguë.

Les Français qui vivent outre-mer ont quelquefois des inquiétudes : je les comprends, car ils sont loin de la métropole. Ils éprouvent quelquefois des doutes, et je les comprends car il y a tant de mauvais bergers qui s'efforcent de les faire douter ! Ils ont quelquefois des colères et je les comprends car, Français à part entière, ils accepteront de moins en moins facilement de ne pas bénéficier de tous les avantages de la citoyenneté française.

Mais, dans leur quasi-totalité, ils sont attachés à la France, ils savent ce que la V^e République a fait pour eux et ce que le Gouvernement est décidé à faire pour eux et avec eux.

La politique de la France n'est ni ambiguë ni incertaine. Elle est faite d'abord de notre fidélité à l'action conduite depuis 1958, une fidélité sans réserve à un idéal français au service de nos compatriotes d'outre-mer, qui aiment passionnément notre pays. Elle est faite de notre détermination à leur donner effectivement, dans la réalité quotidienne, dans leur niveau de vie, dans leur emploi, dans leur culture, dans leur bonheur personnel, les mêmes droits que la France a peu à peu donnés à ses enfants en métropole.

Cette détermination est la nôtre, elle est faite de notre confiance dans l'avenir et de notre connaissance exacte des difficultés que nous aurons à surmonter.

Certes, mesdames, messieurs les députés, ce projet de budget ne vous apporte pas, dans ses chiffres, toutes les satisfactions que vous aimeriez y trouver, et je suis le premier à regretter de ne pas pouvoir, dès aujourd'hui, mettre en évidence l'ampleur de l'effort qui sera consenti par le Gouvernement en 1981, dans chacun de nos départements d'outre-mer.

Mais je suis persuadé qu'à travers les propos que j'ai pu tenir devant votre assemblée vous mesurez pleinement la volonté du Gouvernement d'aller de l'avant, malgré les critiques. Certaines sont fondées, et je me suis efforcé d'y répondre. D'autres sont injustes et je les oublie, car elles sont négligeables. Ce qui compte, et c'est cela seulement que retiendront nos compatriotes d'outre-mer, c'est que le secrétaire d'Etat, en ce qui le concerne, ne se découragera jamais. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Maxime Kalinsky. Les questions que vous ont posées les communistes vous embarrassent ! Vous n'y répondez pas !

M. le président. Les crédits inscrits à la ligne « Départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer : I. — Section commune » seront mis aux voix lors de l'examen des crédits des territoires d'outre-mer.

II. — Section départements d'outre-mer.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer : II. — Section Départements d'outre-mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre IV : 1 902 407 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 32 millions de francs ;
« Crédits de paiement : 16 millions de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 242 710 000 francs ;
« Crédits de paiement : 42 878 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

M. Maxime Kalinsky. Le groupe communiste vote contre.

M. Joseph Franceschi. Le groupe socialiste également. *(Le titre IV est adopté.)*

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

M. Jacques Brunhes. Le groupe communiste vote contre.

M. Joseph Franceschi. Le groupe socialiste également. *(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)*

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

M. Jacques Brunhes. Le groupe communiste vote contre.

M. Joseph Franceschi. Le groupe socialiste également. *(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

M. Maxime Kalinsky. Les députés de la majorité ont critiqué le budget, mais ils le votent quand même !

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, M. Séguin, rapporteur pour avis, a présenté un amendement n° 79 ainsi rédigé :
« Réduire les autorisations de programme de 6 millions 350 000 francs. »

La parole est à M. Séguin, rapporteur pour avis.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. L'amendement que je présente au nom de la commission des lois est un amendement de régularisation et de principe. Il tend à supprimer 6 350 000 francs à la section « Départements d'outre-mer » correspondant, d'une part, à la contribution du F. I. D. O. M. au centre national d'études spatiales, et, d'autre part, au déficit de la ligne aérienne Saint-Denis-de-la-Réunion—Dzaoudzi.

Le F. I. D. O. M., je le rappelle, est un fonds d'investissement qui a pour objectif d'aider des départements d'outre-mer à réaliser leur rattrapage économique.

Compte tenu de l'importance de l'objectif qui lui est assigné, il convient que sa gestion soit incontestable, je dirai même transparente. Il faut donc que toutes les dotations qui lui sont imputées soient intégralement consacrées à l'investissement.

Il convient par ailleurs, pour apprécier l'effort consenti et les besoins qui demeurent, qu'il ne soit pas, pour des raisons de commodité ou autres, le réceptacle ou le lieu de transit de crédits destinés à d'autres emplois ou à d'autres ministères.

Depuis que vous êtes arrivé rue Oudinot, monsieur le secrétaire d'Etat — et je vous en rends volontiers hommage — un effort notable a été fait, sur le premier point, pour limiter l'imputation de dépenses de fonctionnement sur le F. I. D. O. M. Des insuffisances demeurent, et nous en avons parlé tout à l'heure. En revanche, subsistent à votre budget des crédits qui n'ont pas à s'y trouver.

Ainsi en est-il d'abord des 2 350 000 francs qui sont destinés au centre national d'études spatiales. On se perd en conjectures sur les raisons de cette imputation. On ne veut pas croire que ce soit pour gonfler votre budget, car le résultat serait dérisoire. Non seulement cette imputation ne sert à rien, mais elle constitue un facteur de complication, car depuis de nombreuses années, dès que votre budget est voté, ladite somme est transférée au budget du ministère de l'industrie — ce qui est d'ailleurs paradoxal, dans la mesure où celui-ci est l'un de ceux qui interviennent le moins, pour ne pas dire pas du tout, dans les départements d'outre-mer.

La question qui se pose est la suivante : pourquoi ne pas imputer directement ces sommes au budget du ministère de l'industrie ? On croit comprendre que, voici quelques années, le Premier ministre a, par un arbitrage, complété les crédits du centre national d'études spatiales et a taxé votre ministère. Depuis, les crédits ont été reconduits sans que les raisons initiales aient demeuré. Il est temps de mettre fin à cette bizarrerie.

Dans le même esprit et pour éviter de créer un autre précédent, qui serait une nouvelle erreur, il nous faut constater que les 4 millions de francs affectés au financement du déficit de la ligne aérienne Dzaoudzi—Saint-Denis-de-la-Réunion — qu'il n'est certes pas question de mettre en cause dans son principe — ont leur place au budget du ministère des transports. Autant les y renvoyer.

Tels sont les motifs qui ont conduit la commission des lois à proposer cet amendement de suppression, à charge évidemment pour le Gouvernement de rétablir les crédits visés là où ils ont leur place.

M. le président. Quel est l'avis de la commission saisie au fond ?

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, mais elle a voté une observation qui va exactement dans le même sens.

Dans ces conditions, je crois pouvoir dire qu'elle aurait donné un avis favorable à l'amendement de la commission des lois.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement comprend parfaitement les motivations de l'amendement de M. Séguin, mais il souhaiterait que cet amendement ne soit pas adopté par le Parlement, car cela entraînerait des transferts susceptibles de remettre en cause l'équilibre qui existe entre la section générale du F. I. D. O. M. et la section départementale. La section générale apparaîtrait faible alors qu'elle doit représenter la moitié du total.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Ce ne sera qu'une apparence.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. De plus, les transferts de crédits de ministère à ministère rendus ainsi nécessaires ne seront pas forcément aisés.

Aussi, je demande à M. Séguin de bien vouloir m'accorder encore une année pour assurer cette ventilation dont j'admets le bien-fondé.

M. Henri Ferretti. Un an avec sursis! (Sourires.)

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, vous ne pouvez pas retirer cet amendement?

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. D'une part, je ne peux pas retirer cet amendement et, d'autre part, je crois que le sursis tombe, car il avait été accordé l'an dernier. (Sourires.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 79. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI. (Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI. (Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les départements d'outre-mer.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Je n'utiliserai pas les cinq minutes de temps de parole qui me sont accordées par l'alinéa 5 de l'article 58 du règlement.

M. le président. Vous aurez raison.

M. Jacques Brunhes. Comme je l'ai dit tout l'heure, M. Sablé a falsifié la position des élus communistes de l'Assemblée européenne. Je tenais à rétablir la vérité pour l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne les cyclones David et Frédéric qui ont ravagé les Antilles, c'est à la demande de mon ami le député réunionnais Paul Vergès que la procédure d'urgence des crédits de solidarité a été décidée par l'Assemblée européenne, et cela est vrai également pour les cyclones Hyacinthe et Allen.

Chacun sait bien que ce que nous dénonçons à l'Assemblée européenne, ce sont les démarches supranationales.

M. Sablé aurait sans doute été mieux inspiré, plutôt que de se livrer à une médiocre diversion anticommuniste, d'interroger le Gouvernement sur les crédits annoncés à grand renfort de démagogie pour venir en aide aux sinistrés de ces différents cyclones, qui sont loin d'avoir été indemnisés — des hommes et des femmes sont encore aujourd'hui dans la misère — et de soutenir la proposition de résolution que j'ai déposée au nom du groupe communiste en vue de créer une commission d'enquête chargée de vérifier la destination et la répartition des aides accordées à la Martinique et à la Guadeloupe après le passage du cyclone David.

Il aurait été mieux inspiré en soutenant cette proposition plutôt qu'en la refusant avec ses amis, et en demandant avec Maxime Kalinsky une réponse du Premier ministre, que celui-ci n'a toujours pas fournie. Nous devons également constater que M. le secrétaire d'Etat n'a répondu à aucune des questions que nous avions posées.

Nous ne laisserons pas déformer les actions des élus communistes ni à l'Assemblée européenne ni à l'Assemblée nationale, actions qui n'ont d'autre but que de défendre l'intérêt des peuples des départements et des territoires d'outre-mer. (Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

J'ajoute, monsieur le président, que j'aurais pu ne pas faire ce rappel au règlement en me fondant sur le quatrième alinéa de l'article 58 de notre règlement, car, en vertu des deux premiers alinéas de ce même article, j'aurais pu interrompre la discussion. Je regrette donc que celui qui est chargé, dans notre assemblée, de défendre le règlement et de le faire appliquer ait abusé de son pouvoir. (Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de retirer immédiatement ces dernières paroles.

M. Jacques Brunhes. Je ne les retire pas, monsieur le président, car ce n'est pas la première fois qu'un tel incident se produit dans cette assemblée.

M. le président. Dans ce cas, je rendrai compte des déclarations de M. Brunhes à la conférence des présidents...

M. Jacques Brunhes. Je l'espère!

M. le président. ... et je demanderai une sanction contre lui. La parole est à M. Sablé.

M. Victor Sablé. Ayant été mis en cause personnellement, mon devoir est de répondre au collègue qui vient de s'adresser à l'Assemblée.

Je suis étonné qu'il ait pris tant de temps pour demander la parole, car je n'ai jamais refusé d'être interrompu lorsque j'étais à la tribune.

M. Jacques Brunhes. M. le président m'en a empêché!

M. Victor Sablé. Mon collègue Camille Petit, qui n'a prononcé aucune parole désobligeante vis-à-vis du parti communiste, a systématiquement été pris à partie alors que, moi, je ne l'ai pas été. Pourquoi avoir attendu la fin de la séance pour invoquer le règlement?

M. Jacques Brunhes. C'est le président qui m'a empêché d'intervenir avant.

M. Victor Sablé. En réalité, c'est vous qui falsifiez les faits qui se sont déroulés le 16 octobre dernier.

M. Maxime Kalinsky. Nous avons ici le compte rendu des

M. Maxime Kalinsky. Nous avons ici le compte-rendu de vos débats!

M. Victor Sablé. Je n'ai pas sous les yeux le *Journal officiel* des débats de l'Assemblée européenne, mais j'étais présent en séance, alors que notre collègue M. Vergès était absent, et c'est un autre élu communiste qui a pris la parole à sa place.

M. Maxime Kalinsky. C'est vrai!

M. Victor Sablé. En conclusion, cet orateur communiste a dit qu'il ne pouvait pas s'associer à la proposition de directive par laquelle la commission de Bruxelles demandait à l'Assemblée européenne de voter 1 223 millions de francs, c'est-à-dire 96 millions d'unités de compte, en faveur des départements d'outre-mer pour le développement de leur agriculture pendant six années.

M. Jacques Brunhes. C'est une diversion!

M. Claude Martin, rapporteur pour avis. La vérité est rétablie!

M. Victor Sablé. Lisez la dernière phrase, puisque vous disposez du document.

On a affirmé tout à l'heure que M. Vergès avait pris l'initiative de faire voter des crédits pour réparer les dégâts causés par les cyclones Allen, David, Frédéric et Hyacinthe. Eh bien, pour montrer que je ne suis pas du tout l'anticommuniste viscéral que certains voudraient dépendre, je tiens à rendre ici hommage à mon collègue Vergès qui, à l'Assemblée européenne, a parfaitement collaboré avec moi pour obtenir des crédits pour les Antilles et la Réunion. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

J'ajoute qu'à la conférence d'Arusha j'ai fait rire tous les membres de l'assemblée consultative de la convention de Lomé en montrant que, sur le problème du sucre, M. Vergès était en parfait accord avec M. Michel Debré. Vos propos sont donc tout à fait inexacts.

En réalité, si j'ai défendu mon pays dévasté par des cyclones avec, bien sûr, plus de zèle que M. Vergès, celui-ci ne m'en a pas moins apporté son concours. De même, lorsque la Réunion a été victime du passage de cyclones, M. Vergès m'a trouvé à ses côtés.

Alors, de grâce, qu'on ne cherche pas à créer des oppositions là où elles n'existent pas. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Brunhes. Diversion!

— 4 —

RETRAIT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires étrangères m'informe de la décision de la commission de retirer le rapport d'information n° 1657, déposé le 24 avril 1980, en application de l'article 145 du règlement, à la suite d'une mission effectuée du 13 au 23 janvier 1980 par une délégation de la commission au Mexique et en Haïti et présenté par MM. René Feïl, Guy Guermeur, Gabriel Péronnet, Bernard Deschamps et Pierre Guidoui.

Acté est donné de ce retrait.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Services du Premier ministre (suite) :

VI. — Industries agricoles et alimentaires :

Annexe n° 40. — M. Maurice Ligot, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XVIII, de M. Michel Delprat, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Services du Premier ministre (suite) :

Services généraux (suite) : aménagement du territoire :

Annexe n° 34. — M. Paul Alduy, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XV, de M. Pascal Clément, au nom de la commission de la production et des échanges.

Services du Premier ministre (suite) :

IV. — Commissariat général du Plan :

Annexe n° 38. — M. Michel Rocard, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XVI, de M. Roger Gouhier, au nom de la commission de la production et des échanges.

Territoires d'outre-mer :

Annexe n° 14. — M. Gaston Flosse, rapporteur spécial ; avis n° 1980, tome V, de M. Pierre Raynal, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 1981, tome VI, de M. Claude Biver, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 29 octobre 1980, à deux heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.
(Réunion du mardi 28 octobre 1980.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'assemblée tiendra jusqu'au vendredi 7 novembre 1980, inclus :

Mardi 28 octobre 1980, soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976, 1977 à 1981).

Départements et territoires d'outre-mer :

Départements d'outre-mer.

Mercredi 29 octobre 1980 :

Matin :

Services du Premier ministre :

Industries agricoles et alimentaires.

Après-midi, après les questions au Gouvernement et soir :

Services du Premier ministre :

Aménagement du territoire ;

Commissariat général du plan ;

Départements et territoires d'outre-mer :

Territoires d'outre-mer.

Judi 30 octobre 1980, matin, après-midi et soir :

Environnement et cadre de vie.

Vendredi 31 octobre 1980, matin, après-midi et éventuellement soir :

Commerce et artisanat ;

Commerce extérieur.

Lundi 3 novembre 1980, après-midi et soir :

Economie. — Budget :

Charges communes ;

Imprimerie nationale ;

Taxes parafiscales ;

Economie et budget ;

Monnaies et médailles ;

Comptes spéciaux du Trésor.

Mardi 4 novembre 1980, matin, après-midi et soir :

Culture et communication :

Culture et communication ;

Radio-télévision ;

Information.

Mercredi 5 novembre 1980 :

Matin :

Services du Premier ministre :

Fonction publique.

Après-midi, après les questions au Gouvernement et soir :

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Justice.

Judi 6 novembre 1980, matin, après-midi et soir :

Agriculture ;

Prestations sociales agricoles.

Vendredi 7 novembre 1980, matin, après-midi et soir :

Jeunesse, sports et loisirs :

Tourisme ;

Jeunesse et sports.

Coopération.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Eau et assainissement (épuration : Val-de-Marne).

37484. — 28 octobre 1980. — Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur le cas de quatre personnes en traitement médical à la suite de doses anormales d'ozone qu'elles ont respiré au cours de leur travail dans des locaux où les fuites d'ozone étaient permanentes et où il n'y avait pas de masques de protection. Les quatre personnes travaillent à l'usine des eaux à Saint-Maur. Elle lui demande d'examiner si cette maladie due à l'ozone ne devrait pas être considérée comme une maladie professionnelle.

**Ce numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mardi 28 octobre 1980.**

1^{re} séance : page 3167; 2^e séance : page 3189; 3^e séance : page 3209.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codas.	Titras.	Francs.	Francs.	Téléphone	Renseignements : 575-62-31
Assemblée nationale :					
03	Débats	72	282	} Administration : 578-61-39	
07	Documents	260	558		
Sénat :					
05	Débats	56	162	TELEX	201174 F DIRJO - PARIS
09	Documents	260	540		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ;
celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)